POLITIQUE.

LA RUSSIE,

SON SYSTÈME CONTINENTAL,

ET LES

DANGERS QUI EN RÉSULTENT POUR L'EUROPE.

(TRADUIT DU SUÉDOIS.)

(*Second et dernier article.*)

On parle beaucoup des immenses forces de la Russie, de ses nombreuses armées, de ses énormes ressources matérielles, et comme preuve on cite les victoires qu'elles a remportées et l'agrandissement continuel de son territoire. Examinons, l'histoire à la main, ces progrès, et recherchons d'où ils sont provenus. Est-ce la supériorité des talens ou la force matérielle qui donna la prépondérance à la Russie pendant la guerre de dix-neuf ans qu'elle eut avec la Suède dans le commencement du XVIIIe siècle? On répondra sans hésitation que ce fut l'aveuglement incorrigible de Charles XII. Par une longue série de victoires, remportées les armes à la main, ce prince obtint ce résultat étrange, suite de ses imprudences, que son ennemi fut élevé au même degré de crédit et de puissance, d'où il avait précipité son propre royaume. Ce résultat ne fut point amené par la bataille de Pultawa, mais par les victoires en Pologne, par la haine aveugle contre Auguste, par l'invasion de l'Ukraine et par la temporisation inexcusable dans la Turquie. Avec un tel souverain investi du pouvoir absolu, tout État doit

périr ; tandis qu'avec un Pierre Ier sur le trône, un État ne peut qu'augmenter sa puissance. Ces deux monarques avaient des qualités diamétralement opposées, mais autant Charles fut, comme simple individu, au-dessus de Pierre, autant il fut, comme roi, au-dessous de lui ; et c'est d'après la manière dont ils remplissent les devoirs de la place qu'ils occupent qu'il faut juger les hommes. Ce fut Pierre Ier qui créa le système gouvernemental actuel de la Russie, et il le fit en posant ces trois préceptes : Employer les talens partout où on les trouve ; augmenter le bien-être matériel du peuple, et, par là, accroître la puissance de l'État et du souverain. Il donna à la Russie l'aurore de la civilisation européenne, et cette aurore, quoique infiniment différente de la clarté du jour, fait la puissance et la grandeur de l'empire. La civilisation de celui-ci était bornée, mais c'était toujours un commencement de civilisation, un commencement de progrès par lequel la Russie a pu marcher en avant vers les points où elle s'est vue arrêtée. Ces points ont été les peuples asiatiques et les cabinets de l'Europe. Elle s'est étendue vers la Perse et la Turquie ; ses connaissances superficielles ont remporté la victoire sur l'ignorance complète ; le crépuscule a vaincu les ténèbres. En examinant bien l'histoire des guerres que la Russie a faites à ces deux États, on verra que ses progrès ont été lents et partiels. Tous deux ont toujours été inférieurs à la Russie sous le rapport de la population et des ressources ; ils sont tous deux en pleine décadence, et cependant ils résistent depuis plus d'un siècle aux attaques du colosse russe. Les Persans ont remporté plusieurs victoires sur les Russes, et les Turcs aussi. La paix conclue à Kainardgi n'a pas procuré à la Russie des avantages considérables, car l'occupation de la Crimée n'a eu lieu qu'après cette paix, ce n'est que dix ans plus tard, et par le seule voie diplomatique que la Porte a ratifié cette occupation. La Russie a payé cher les principaux avantages qu'elle a acquis sur les Turcs.

Même dans la dernière guerre contre ceux-ci, que la diplomatie, par une faute de tact inconcevable, laissa faire à la Russie appuyée sur les suffrages de tout le monde civilisé, la forteresse de Varna n'a été prise que par trahison, et le passage des Balkans, qui aurait dû être la première opération d'un puissant empire qui fond avec toutes ses forces sur un État déchiré et faible, fut au contraire la dernière. La Russie déclarait alors avoir réuni une armée de 200,000 hommes. Il est certain que la moitié de ces troupes, commandée par un général doué seulement d'une habileté commune, aurait pu, en une seule campagne, mettre un terme à l'existence de l'empire ottoman. On sait qu'il n'en fut point ainsi; que Diebitsch passa les Balkans avec moins de 30,000 hommes, et que ce fut seulement un manque absolu de toutes les ressources nécessaires pour la guerre, qui força le sultan à faire la paix. On peut en inférer, sans crainte de se tromper, que l'effectif de l'armée russe ne dépassait guère 50,000 hommes, et que cette armée était loin d'être pourvue d'approvisionnemens suffisans, et manquait même quelquefois des choses les plus nécessaires. La Russie s'est néanmoins emparée de la plus grande partie de la Pologne. Les circonstances de cette acquisition sont trop connues pour que nous ayons besoin de les exposer ici. Tout le monde sait que ce ne furent pas du tout les armes qui lui valurent cette possession; que la Pologne était abandonnée et sans défense, de sorte que pour l'obtenir on n'avait qu'à la prendre, et que la Russie s'en appropria la majeure partie, parce que les autres États étaient trop faibles pour l'en empêcher. C'est donc sur l'ignorance et les divisions intestines de quelques États que la Russie a remporté ses plus grandes victoires. Voyons maintenant ce qu'elle a gagné par ses luttes avec les pays civilisés.

Lors de la guerre de Sept-Ans, Frédéric-le-Grand, attaqué par presque tous les États européens, compta aussi parmi ses ennemis la Russie, dont les armées parurent alors,

en quelque sorte, pour la première fois en Europe. Les troupes russes se vantaient d'avoir été victorieuses à Gross-Jaegerndorf et à Zorndorf, elles entrèrent aussi à Berlin, mais, au fond, elles ne gagnèrent rien du tout. La Russie a été plusieurs fois en guerre avec la Suède. Elle eut, il est vrai, le dessus en 1740 — 1741 ; mais qui n'aurait pas vaincu un État gouverné comme la Suède l'était à cette époque? Cependant les Russes n'ont point remporté de victoire par les armes, car dans la seule bataille qui fut livrée, celle de Villmanstrand, ils n'obtinrent aucun avantage décisif. Dans la guerre de 1788 à 1790, ils ne gagnèrent rien, et si Gustave III eût été meilleur général ils se seraient trouvés dans le plus grand embarras. La fin de la campagne de 1808 est trop bien connue pour que nous ayons besoin de la raconter. Mais, même à cette époque, l'armée russe dans la Finlande, lorsqu'elle fut au grand complet, ne dépassa pas 50,000 hommes. La Suède aurait pu y présenter des forces au moins égales ; elle n'arma qu'environ 13,000 hommes, et pourtant elle disputa pendant très long-temps le terrain à l'ennemi. Sans la trahison qui prépara la reddition de Sveaborg, et si l'on eût mieux dirigé les forces nationales, l'issue de la guerre aurait été tout autre. Jetons un voile sur l'absurdité diplomatique qui présida à la conclusion de la paix de 1809, et sur le système politique suivi en 1812 ; mais examinons ce que la Russie a pu faire contre la France. Nous nous dispensons de parler de l'inutile campagne que fit Souwarof en Italie, et qui pourtant, sous le rapport militaire, forme le chapitre le plus brillant des annales guerrières de la Russie. Alliée tantôt avec l'Autriche, tantôt avec la Prusse, elle éprouva défaites sur défaites, et néanmoins ne perdit rien à la paix de Tilsit, faute politique de Napoléon, et la première cause de sa chute. Si la Russie ne succomba pas par suite de la campagne de 1812, elle ne dut point son salut à ses forces, elle en fut redevable à l'imprudence impardonnable de la Porte, qui fit la paix

dans un moment où la continuation de la guerre promettait le succès le plus heureux ; à la faute de Napoléon, qui commença cette guerre avant de s'être assuré la coopération de la Suède et de la Turquie ; à ses demi-mesures envers la Pologne, dont il trahit les sentimens nationaux en ne la rétablissant pas dans son intégrité, comme il aurait pu et dû le faire, et enfin en dirigeant ses troupes contre Moscou au lieu de les porter directement sur Saint-Pétersbourg. La bataille de Moscou fut livrée un jour où Napoléon était malade de la fièvre, et cette circonstance sauva l'armée russe d'une dissolution complète. Il commit, en outre, la faute plus grande encore de rester cinq semaines au milieu des débris de Moscou, sans cela c'en eût été fait de la Russie. Le froid anéantit ses armées colossales. Les troupes russes n'étaient même pas en état d'être les auxiliaires des élémens ; aucun Français n'aurait dû sortir de la Russie, et cependant Napoléon se sauva lui-même, avec tous ses généraux et quelques débris de son armée. Qu'ont fait depuis lors les soi-disant victorieuses et innombrables armées russes? Dans les campagnes suivantes, leur force n'excéda jamais 100,000 hommes ; leur coopération ne mérita pas d'être citée dans le bulletin des victoires remportées par les alliées, et l'on sait que l'empereur Alexandre était disposé à faire la paix avec Napoléon au moment même où les alliés marchaient contre Paris. Dans la campagne de 1815, aucun Russe ne fut au feu ; la victoire était décidée avant leur arrivée, et ils ne vinrent que pour en recueillir les fruits. La Pologne, dont la situation géographique est la plus malheureuse possible, a cependant pu lutter pendant près d'un an contre les forces supérieures de la Russie, et peut-être si elle eût eu un seul homme à la hauteur des circonstances, ne serait-elle pas encore vaincue. La Pologne succomba, non sous les forces majeures de la Russie, mais de la même manière qu'elle fut dissoute la

première fois, c'est-à-dire par suite de trahisons et de discordes intestines (1).

On a parlé dernièrement des forces navales de la Russie; qu'ont-elles donc fait? Elles ont, il est vrai, brûlé la flotte turque à Tschesme, mais quelles furent les suites de cet événement? Quel tort ont-elles causé à la Suède de 1788 à 1790? Aucun. Où étaient-elles en 1808? Bloquées à Rogersvik; et les chaloupes canonnières qui seules tinrent la mer, furent le fruit de la reddition, par trahison, de Sveaborg.

Ainsi, tous les avantages obtenus par la Russie, l'ont été, non par les armes, non par les talens des généraux (car, par un hasard étrange, toutes les fois que ceux-ci ont fait preuve d'habileté il n'en est résulté rien d'important pour la Russie), mais seulement par des ruses diplomatiques, par un concours fortuit de circonstances, et par les fautes de ses ennemis. Même ses grandes masses de troupes ne lui ont point procuré d'avantages, parce que, d'abord, ces masses ne se trouvaient que sur le papier, et, ensuite, elles n'étaient qu'une force matérielle, sans âme ni vie. L'art des négociations est le fort de la Russie. La dépravation des fonctionnaires publics, l'esclavage de la presse, qui empêche la vérité de parvenir au monarque; les fraudes commises dans la perception des revenus de l'État et dans leur emploi, font que la Russie ne possède guère que la moitié de la force militaire effective dont elle se vante et dont elle fait hommage à son souverain. A cela il faut ajouter que cette force est dispersée sur un espace immense; qu'il faut des années entières pour la concentrer; que, malgré les ressources du pays et pour des causes très naturelles, elle

(1) Sans nier qu'il y avait quelques germes de dissension en Pologne, nous sommes loin de leur attacher une aussi grande importance. (Note du R.)

manque souvent des choses nécessaires; que les recrues sont peu propres au service, et qu'un grand nombre périt pendant leur transport par suite des mauvais traitemens qu'on leur fait subir, de sorte qu'à peine un tiers parvient sain et sauf à sa destination. Les revenus de l'État (qui s'élèvent à environ 200,000,000 de rixdales de banque de Suède) sont très minimes en comparaison des ressources réelles de l'empire, et ne suffisent pas pour le développement de ses forces. La cour, la haute administration, les notabilités de la bureaucratie, en absorbent la majeure partie. La censure seule coûte 30,000 roubles par an, la police et les agens diplomatiques figurent aussi pour des sommes énormes dans le budget des dépenses. Les employés subalternes sont mal payés et le soldat meurt de faim. Cependant les uns et les autres sont obligés de vivre, aussi se procurent-ils par des moyens illégaux ce qu'on leur refuse.

Cette disproportion est compensée par l'aveuglement des cabinets de l'Europe. Ceux-ci redoutent la liberté et croient que la Russie n'est si puissante que parce que la liberté n'y existe pas même de nom; ils espèrent acquérir une pareille puissance en se liant aussi étroitement que possible avec le modèle des autocrates, ils ne s'aperçoivent pas que la faiblesse réelle de ce dernier se trouve précisément dans sa crainte de la liberté. Leur imagination fait du czar un géant, ils se prosternent à ses pieds, tandis qu'un seul regard jeté sur le corps de ce prétendu colosse leur révèlerait sa fragilité et son impuissance. C'est cette erreur des cabinets qui forme le piédestal de la puissance du czar; dès le moment qu'ils ôteraient ce piédestal, l'autocrate reprendrait ses dimensions naturelles, et alors sa taille gigantesque serait réduite à celle d'un nain.

On pourrait admettre, nous dira-t-on, que la Russie n'a pas gagné tous ses avantages par ses propres forces, mais c'est ce qui la rend dangereuse, puisque la Providence semble l'avoir choisie pour l'instrument de ses plans, car

elle a vaincu lorsqu'elle devait succomber, et elle a fait des progrès continuels, malgré les périls qui la menaçaient, et nonobstant sa propre faiblesse et la supériorité de ses ennemis. La Russie paraît donc destinée à dominer le monde et son but est d'augmenter sa propre puissance en anéantissant non seulement celle des peuples, mais aussi les droits de l'homme. Contre la force d'un homme, on peut opposer la force d'un autre homme, mais que peut-on opposer contre une puissance qui, dépourvue de lumières et de volonté, est dirigée par une main supérieure, et coopère à l'exécution de projets qu'elle ignore elle-même?

A cela nous répondrons que, sans vouloir hasarder aucune conjecture sur l'avenir de la Russie et sur la dissolution qui la menace, nous pouvons, d'après les événemens passés, nous faire, avec quelque certitude, une idée de ce qui arrivera. La force de la Russie est tout entière dans la force de son cabinet, qui s'est augmentée dans la même proportion que celle des autres cabinets a diminué. Le premier gouvernement qui osera être assez fort pour sortir du cercle magique tracé par celui de Russie, c'est-à-dire qui se conformera aux exigences du siècle en plaçant sa confiance dans son peuple, trouvera que le magicien ne peut rien faire en dehors de ce cercle. Il trouvera que dans le gouvernement russe il n'y a de dangereux que ses notes et les ruses de ses négociateurs. Contre ces paperasses on n'a qu'à opposer d'autres paperasses, et contre la perfidie de ses diplomates la probité d'hommes d'honneur. Si, ce qui n'est guère à présumer, les armées nominales de la Russie se changent en armées réelles, on n'a qu'à faire un appel à son peuple, et l'on verra bientôt combien la force physique est insignifiante auprès de la force morale, et même combien est peu considérable la force matérielle d'un ennemi fanfaron. Ce n'est pas, nous l'avouons, dans les cabinets que nous espérons trouver cette résistance. Leur heure paraît avoir sonné, car ils semblent frappés d'aveuglement,

à l'exception peut-être de celui d'Angleterre, qui, dans le moment actuel, se trouve plus près de sa nation qu'aucun autre, et se laisse guider par les opinions et les désirs de celle-ci. Si une guerre éclatait maintenant entre la Russie et un autre état de l'Europe, ce ne serait pas une guerre de cabinets, mais une guerre nationale entre la liberté et le despotisme, entre la lumière et les ténèbres. L'issue d'une pareille lutte ne saurait être douteuse : la lumière et la liberté vaincront, et cette victoire sera beaucoup plus facile à remporter qu'on ne semble le croire.

En consultant l'histoire universelle on trouvera que la Russie ne fait pas exception aux doctrines générales. On trouvera qu'il n'y a pas d'État qui, après s'être lentement développé sur les bases de ses forces morales et physiques, ne puisse successivement redescendre de sa hauteur lorsque ses forces s'affaiblissent. La Russie est, comme nous l'avons déjà démontré, un colosse qui s'est élevé sur une montagne de sable et qui a subjugué, par surprise, son entourage faible et imprudent, de même que l'ont fait d'autres despotes de l'Asie, qui se sont jetés au-delà de leurs frontières et ont bientôt péri par les moyens qui leur avaient procuré leur puissance éphémère. Le contraire serait contre les lois de la nature et l'histoire universelle n'en offre pas d'exemple. Des nations civilisées peuvent se faire la guerre, gagner les unes sur les autres des victoires partielles et même les dominer, mais l'équilibre se rétablira toujours tôt ou tard. La Russie est au-dessous du reste de l'Europe sous le rapport des lumières, elle ne parviendra donc pas à dominer, car sa domination deviendrait pernicieuse, arrêterait les progrès de la civilisation, et la Providence ne veut pas que celle-ci soit paralysée avant qu'elle ait atteint son terme. Nous ne savons pas quel est ce terme, mais tout semble indiquer qu'il est encore très éloigné, et qu'elle a encore une vaste carrière à parcourir avant d'y arriver.

La Russie depuis long-temps remplit sa destination fidè-

lement. Cette destination est-elle réellement de détruire et d'opprimer, d'éteindre les lumières et d'extirper la liberté. Au contraire sa mission est de les favoriser. Cette assertion paraîtra peut-être paradoxale, mais nous rappellerons que tout est relatif, et que, par conséquent, les lumières et la liberté russes doivent être mesurées, non avec une mesure européenne, mais avec une mesure asiatique. En procédant ainsi, et en mettant de côté tout préjugé, sans quoi aucun jugement ne peut être juste, on reconnaîtra que non-seulement la Russie proprement dite a gagné beaucoup pendant le siècle dernier, mais que les peuples sur lesquels elle règne ont aussi participé à ce gain. Lorsque Pierre commença à exécuter ses plans de réforme, les Russes étaient une horde de barbares peu au-dessus de l'état de brute. Ils n'ont certainement pas fait de grands progrès et le gouvernement n'a pas beaucoup contribué à éclairer le peuple, mais ce peuple a triplé en nombre, il a appris qu'il existe d'autres hommes que ceux qui tiennent le fouet d'une main et la bouteille d'eau-de-vie dans l'autre; qui ne savent autre chose que battre les bipèdes domestiques et, ensuite, s'enivrer et se vautrer avec eux dans la boue; le peuple a vu qu'il y a des hommes qui habitent de belles maisons, qui se conduisent décemment et avec dignité, qui aiment d'autres amusemens que celui de boire à l'excès, qui traitent humainement même leurs esclaves, et qui sont traités de la même manière par leurs supérieurs; il a vu qu'il y a dans l'État, outre le czar, des personnes à qui on ne donne pas le knout et qu'on ne force pas à baiser la main qui le leur applique; qu'outre le czar il y a des hommes qui ont des droits et en qui on respecte la dignité de l'homme; quelques uns des fils du peuple ont vu des pays étrangers, et ont observé que ceux-ci prospèrent sans knout ni servage. De nouvelles idées ont donc commencé à se glisser dans la tête des classes populaires, et il est hors de doute que leur position est maintenant in-

comparablement meilleure qu'elle ne l'était il y a cent cinquante ans; qu'on les traite avec plus d'humanité, et qu'elles commencent à comprendre qu'elles se composent d'hommes. La Russie s'est assujetti des contrées immenses en Asie, et par sa domination ces contrées sont devenues civilisées en comparaison de la barbarie qui y régnait auparavant. Elle gouverne la Géorgie, la Tartarie et quelques provinces turques beaucoup mieux et avec plus de justice que leurs anciens gouvernans. On pourrait révoquer en doute qu'elle administre de la même manière l'Esthonie, la Livonie, la Courlande et la Pologne; mais, en premier lieu, les gouvernemens que la Russie a remplacés dans ces pays ne méritaient rien moins que des éloges; et, en second lieu, si l'on n'entend pas par le mot *peuple* les individus des classes éclairées qui savent ce que c'est que des droits civiques, mais la grande masse de la nation, c'est un fait triste à constater que dans ces derniers pays, le servage était presque général, et le sort des serfs encore pire que celui des serfs russes (1). La condition de leurs serfs s'est un peu améliorée, de sorte qu'on ne peut pas dire que le peuple ait perdu en changeant de gouvernement; peut-être même a-t-il gagné quelque chose. Il est au moins certain que si ses maîtres précédens avaient eu des égards pour la dignité de l'homme, s'ils avaient fait quelque chose pour améliorer la position de la grande masse du peuple, et s'ils lui avaient inspiré l'idée d'une patrie et l'amour pour elle, ces pays ne seraient jamais tombés sous le joug russe. Il sera plus difficile d'établir le *doit* et l'*avoir* de la Finlande dans ce compte courant. Elle a été enlevée au gouvernement d'un État policé pour être incorporée dans une monarchie à demi barbare, par conséquent elle a perdu au change. Mais il y a une autre chose à prendre en considération, c'est

(1) L'auteur a probablement, par erreur, confondu la Pologne avec les autres provinces dont il est question. (Note du R.)

que, par suite de son union avec la Suède, la Finlande devint suédoise; toute sa civilisation, toutes ses institutions devinrent suédoises, parce qu'elle devait nécessairement emprunter bien des choses au peuple plus civilisé auquel elle était incorporée. La nationalité finoise ne pouvait donc pas se développer; au contraire, elle devait s'évanouir dans la même proportion que ses liens avec la Suède se resserraient. A la Russie, la Finlande n'a rien à emprunter, de sorte que sa nationalité a trouvé une occasion de se développer qui lui manquait précédemment, c'est-à-dire une occasion de se développer dans un esprit parfaitement européen. Le peuple finois a une individualité qui mérite d'être conservée et perfectionnée; il possède une langue merveilleusement souple avec un caractère national inflexible; élémens qui peuvent faire naître un ensemble beau et harmonieux; il se peut donc que le changement politique qu'ont subi les habitans de Finlande ait été un incident que la Providence leur a ménagé à dessein.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existe actuellement à l'occident de la Russie, aucun peuple ni aucun pays qu'elle puisse englober; nous pouvons donc hardiment prédire que, de ce côté, elle n'étendra pas plus loin ses limites. Cependant, il ne faut pas croire qu'il soit impossible que l'aveuglement et la négligence de quelque gouvernement de l'Occident puisse préparer à la Russie une victoire ou lui sacrifier une province ou une partie de territoire, mais nous sommes convaincus qu'une telle victoire ne serait que momentanée, et que ce que les gouvernemens pourraient se laisser enlever serait bientôt repris par les peuples. Il nous est évident que la Russie ne fera pas la conquête de l'Europe, mais que l'Europe fera la conquête de la Russie, et cela non pas par ses baïonettes, mais par sa civilisation, seules conquêtes durables parce qu'elles sont bienfaisantes. Lorsque le moment sera venu, les parties hétérogènes que la Russie s'est appropriées s'en détache-

ront et reprendront leur nationalité, tandis que la Russie proprement dite se constituera comme un tout complet, opération pour laquelle elle possède toutes les forces intérieures et extérieures nécessaires.

Avant de terminer, nous présenterons une nouvelle observation. On a vu, par ce que nous avons dit, que nous ne sommes point partisans du système gouvernemental russe, et que nous ne souhaitons un tel système à aucun État de l'Europe. Cependant, pour être juste, même envers ce système, nous devons dire que pour peu qu'on ait les yeux ouverts, on ne saurait en être dupe; la base du système russe est une monarchie absolue bien prononcée, ne connaissant d'autres règles que ses convictions et ses volontés; elle n'a jamais cherché à tromper qui que ce soit, en promettant des droits et des libertés qu'elle ne voudrait pas accorder; elle n'a jamais juré des lois ni reconnu des limites à son pouvoir, aussi ne peut-on pas lui reprocher d'avoir manqué à ses promesses ou d'avoir violé ses engagemens. Que doit-on donc penser de certains gouvernemens constitutionnels qui, regardant leurs sermens comme extorqués par la nécessité, cherchent sans cesse à éluder ce qu'ils ont juré, et pour qui la constitution, la liberté, le droit de contrôle, les prérogatives civiques, ne sont que des piéges tendus pour surprendre et attrapper les faibles; pour eux, il n'est rien de sacré, parce qu'on ne pourra jamais savoir ce qu'il leur convient d'exécuter des lois en vigueur; chez eux, toutes choses sont d'autant plus précaires qu'on croit pouvoir déterminer, la loi à la main, les limites de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, tandis que les hommes investis du pouvoir savent étendre et rétrécir ses limites selon leur bon plaisir, de sorte que la lettre de la loi est morte dans toute la force du terme. Lequel de ces deux sortes de gouvernemens mérite le plus de blâme? Quel est le plus méprisable, tant sous le rapport des actes que sous celui des principes? N'est-ce pas le dernier qui nous semble une

monstruosité, parce qu'il n'est pas ce qu'il devrait être, et qu'il est ce qu'il a solennellement promis de ne pas être! Le véritable gouvernement absolu prépare assez souvent, et à son insu, les peuples à la liberté; tandis que le gouvernement qui est constitutionnel de nom et absolu de fait, travaille (et c'est ce qu'il y a de pire) à discréditer sinon la liberté, au moins les systèmes constitutionnels (1).

Un Suédois.

De la Démocratie en Amérique.

(*Second article.*)

Nous avons traité sommairement de la démocratie des temps passés; nous allons de même en expliquer l'aristocratie.

Il y a, dans l'homme, deux natures; l'une s'élève par la force de l'âme, l'autre s'abaisse par la dégradation des appétits charnels; la religion est appelée à grandir la partie noble, et à contenir la partie abjecte de l'esprit humain. Dans l'ordre des passions, la première de ces deux natures inspire le sentiment de la liberté, appuyée sur une loyauté confiante; la seconde fait naître le sentiment de la servitude, appuyée sur une perfidie pleine de méfiance; soumission et liberté, esclavage et révolte, sont souvent synonymes.

A cette double nature de l'homme, c'est-à-dire au génie de la grandeur et à l'esprit de petitesse, viennent corres-

(1) Nous rappelerons à nos lecteurs que nous ne partageons pas toutes les opinions de l'auteur sur la Russie, envers laquelle il nous semble user d'une trop grande modération. (Note du R.)

pondre deux situations démocratiques; l'une, en rehaussant la valeur de l'espèce humaine, tend vers une sorte d'aristocratie naturellement souveraine; l'autre, qui veut démonétiser les hommes, provoque la démagogie effrénée; elle s'est souvent fait jour dans les communes du moyen âge; mais jamais elle n'a eu la prétention de s'y établir comme un système, elle n'y a été qu'un accident.

La nature supérieure peut prendre en nous une fausse direction; elle peut méconnaître la véritable égalité, réclamer une liberté d'orgueil pour quelques uns, dégénérer en monopole, et rétrécir l'intelligence après avoir racorni le cœur; il existe, en effet, une sorte d'aristocratie qui tend évidemment à la corruption de ses principes. Entre la démocratie qui s'élève par la sagesse de sa conduite et l'aristocratie qui se fonde sur l'équité des jugemens, il y a rencontre nécessaire; mais pour que cette coïncidence ait lieu, pour que le niveau s'établisse, il faut que l'une soit grande et que l'autre soit juste; entre la petitesse et l'orgueil il y a assaut de désordres sans aucun profit pour la liberté et pour l'égalité.

On a voulu trouver dans l'usurpation les causes originales de la féodalité; on a également prétendu qu'elle dérivait du droit de conquête; mais tout cela n'est exact qu'en sous-ordre, tout cela n'est vrai que sous un point de vue, et ne sert en rien à expliquer les institutions du moyen âge. Entre le lien aristocratique féodal, qui n'excluait pas toute espèce d'égalité, et le lien démocratique communal, qui n'était pas sans une sorte d'aristocratie fondée sur la considération personnelle de ses membres et sur la puissance de la famille, avant de s'établir sur le monopole du patriciat, voici, je crois, la différence fondamentale.

Dans leurs principes, il n'y avait rien d'incompatible. Les mêmes individus avaient souvent de doubles liens; dans la commune ils se garantissaient leur indépendance mutuelle; dans l'État ils étaient les hommes liges d'un suzerain, qui

leur accordait son patronage en retour de leur dévouement; l'association féodale, fondée successivement sur une hiérarchie de rangs, et l'association communale, établie sur le principe de l'égalité, poursuivant un but opposé, pouvaient grandir et se développer sans se combattre; c'étaient deux voies parallèles qui n'avaient pas besoin de se croiser en route; l'essentiel était de ne pas confondre la nature des engagemens, des droits et des devoirs.

Dans l'association féodale, il existait aussi une garantie commune; il y avait, dans l'antiquité germanique, le lien du sacrifice, l'alliance intime entre les obligations sacrées et les obligations profanes. Il y avait un amour commun dans une fraternité commune; il existait un dévouement commun à la cause commune; seulement la cause différait; ici c'était celle de la communauté, là c'était celle du suzerain. Il y avait jugement commun dans les assemblées judiciaires et délibérations communes dans les assemblées délibérantes, où siégeaient partout les mêmes hommes. Ce qu'était la Maison-de-ville dans la commune du moyen âge, la cour du suzerain l'était dans l'organisation féodale.

L'association féodale consistait, en principe, dans une garantie particulière, celle du dévouement à la cause d'un seul; ce n'était pas une garantie entre égaux. Si, d'une part, le suzerain représentait, en quelque sorte, l'égoïsme, d'autre part ses associés représentaient la fidélité; par la protection qu'il leur accordait, par l'amour qui l'unissait à ses fidèles, il ennoblissait cet égoïsme.

Dans toute association d'hommes, l'égoïsme est quelque part; et ce n'est pas le plus grand mal. Il existe dans la communauté, comme intérêt de garantie contre des communautés rivales; l'institution vraiment généreuse est celle qui concilie l'intérêt d'égoïsme avec la grandeur d'âme; sous ce rapport, le lien féodal et le lien communal avaient une haute valeur morale.

Le lien féodal reposait sur un échange de services, fon-

dé sur un engagement d'honneur, contracté sous les auspices d'une religion originairement domestique, en face des dieux de la famille. Le suzerain et ses fidèles formaient une alliance offensive et défensive; dans ce pacte il s'agissait surtout de guerres privées, d'entreprises et d'expéditions lointaines. Les jeunes gens n'étaient pas encore entrés, comme membres actifs de la communauté, dans la garantie commune; ils assistaient aux jugemens et aux délibérations sans y prendre part; placé sous le *mundium* ou sous le patronage de leurs parens, ils en étaient les cliens naturels; ils recherchaient donc avidement ce lien féodal, qui leur donnait une valeur indépendante, qui rehaussait leur gloire; à la cour de leur suzerain ils n'assistaient pas seulement aux débats, ils prenaient part aux jugemens et aux affaires dans les causes féodales, ils étaient les membres actifs de la communauté nouvelle.

Ainsi donc, ce qui constituait la grande différence entre l'association féodale et l'association communale, dans leurs types primitifs, ce n'était pas l'absence de la cause commune dans l'une, ce n'était pas l'existence exclusive de la cause commune dans l'autre; c'était le déplacement de la garantie. La communauté pour les uns existait dans la suzeraineté d'un seul, la communauté pour les autres existait dans la souveraineté de tous.

Les chefs de bandes conduisaient, à leurs propres frais, des expéditions particulières; les fidèles composaient leurs armées; elles marchaient sans l'appui des forces nationales. Par la conquête, ces chefs devinrent fondateurs d'empires, le génie privé de l'institution féodale prit alors un caractère public. La cour du suzerain se métamorphosa en siége du gouvernement national; là s'assemblaient féodalement les grands Leudes, les comtes et les Antrustions, les Earls ou les hauts barons; la cour du comte, l'homme lige du roi, se transforma en siége du gouvernement provincial; là résidaient féodalement les petits Leudes, les simples barons;

nous avons déjà observé que ces mêmes Leudes avaient des intérêts dans la garantie commune, à part ceux qu'ils avaient déjà dans la garantie féodale ; il en résulta, par la suite des temps, un conflit entre ces deux intérêts.

Si nous exceptons les Goths, qui émigrèrent en corps de nation, parce que les Huns les arrachèrent à leur sol natal, tous les Germains qui assaillirent l'empire romain se composaient de bandes, à la tête desquelles marchait un seigneur féodal, environné du cortége des hommes libres. Ces bandes étaient faibles en nombre, mais puissantes en audace ; l'organisation sociale qu'elles implantèrent dans l'étranger était celle d'une armée ; de là les dixeniers, les centeniers, officiers chefs de dix ou de cent hommes, préposés à dix ou à cent familles dans l'organisation territoriale, de là les chefs de mille, ou les comtes, puis le suzerain ; cette constitution se retrouve chez les Francs, chez les Anglo-Saxons, chez les Goths, chez les Lombards ; il n'en existe pas de trace dans la Germanie ; la société y était fondée sur une réunion de propriétaires indépendans, qui se garantissaient la paix mutuelle ; à l'étranger, elle était fondée sur la discipline d'une armée de fidèles, qui engageaient leur foi à leur suzerain pour l'exécution de ses entreprises.

Ces mêmes hommes, une fois établis sur la terre de la conquête, revinrent aux mœurs de la patrie, en fondant partout des associations de garantie mutuelle, dans le canton, dans la province ou dans l'empire ; mais leur position vis-à-vis de leurs comtes et de leurs rois n'était plus la même ; le comte et le roi profitèrent de l'engagement féodal pour altérer le caractère du *fredum* ou l'institution de la garantie commune, reposant sur la *paix* du canton, la *paix* de la province, la *paix* de l'État. Ils en firent la *paix* du comte et la *paix* du roi. La souveraineté fut adroitement escamotée à la masse des propriétaires libres et transférée à l'officier féodal, qui parlait et agissait au nom du roi. Les

conséquences de cet état de choses ne frappèrent pas d'abord les esprits ; par la suite des temps, la féodalité, originairement mobile et personnelle, revêtit le caractère d'un établissement immobile et territorial.

Dans l'origine de l'institution féodale, quand elle était encore complètement personnelle et complètement mobile, quand on servait de sa personne et non de sa chose, les fidèles étaient considérés comme les amis et les compagnons du seigneur ; ils étaient les membres de sa famille. Au temps du paganisme, le chef les initiait à ses rites domestiques ; les dieux protecteurs de sa famille devinrent les dieux de ses associés ; ces dieux des grandes races étaient tous d'origine guerrière. Les associés se considéraient comme des dieux inspirés par Wodan ou par Othin, le chef des dieux, le dieu de la bataille ; leurs actions étaient des actions divines ; ils reproduisaient sur terre l'existence des Ases dans le ciel ; de là l'orgueil héréditaire des Sicambres, ces fils de *Siggi*, le dieu de la victoire ; de là l'enthousiasme pour la race de Mérovée, pour celle des Balthes et des Amales, etc.

Quand le christianisme brisa les rites de la famille, loin de réduire l'orgueil du chef des conquérans en l'avilissant dans la poussière, il le toucha de l'huile sainte, il le consacra comme l'oint du Seigneur. Les fidèles lui portaient un plus grand respect ; ainsi le christianisme l'installa comme souverain dans l'État.

Sans être consacrés dans leurs personnes, les grands Leudes, les comtes et les Antrustions virent rejaillir sur eux un léger reflet de ce nouveau lustre ajouté à la dignité royale ; toutefois ce qui attachait tous ces hommes à la cause d'un seul, dans laquelle ils cherchaient leur garantie commune, ce respect pour la foi promise, ne constituait pas encore un lien assez puissant pour consolider l'établissement féodal. Il fallait l'hérédité des bénéfices pour le fixer désormais sur une base inébranlable.

Lombards, Francs, Anglo-Saxons, Goths, etc., cherchèrent ainsi à reproduire une image des institutions nationales, en s'appuyant des forces d'une armée féodale. Toute justice, soit du canton et du voisinage, soit de la province, soit de l'empire, tendait à se consolider dans l'esprit de la garantie commune; mais la *paix* du roi, mais le *ban* du roi, en prenant de l'extension par le mélange de deux combinaisons, l'une nationale et l'autre féodale, se substituèrent à la paix et au ban de la communauté. Les grands Leudes tenaient des assemblées dans les districts auxquels ils étaient préposés par la volonté royale; ils firent comme les rois, ils s'inféodèrent tous les établissemens de la garantie commune; ainsi naquit d'étage en étage la hiérarchie féodale, par les dislocations de la suzeraineté dans les provinces, dans les cantons et dans les districts.

Cette organisation nouvelle s'établit avec une grande prépondérance dans les campagnes. Elle y effaça complètement les petites communautés indépendantes qui ne voulaient pas se laisser immobiliser dans les formes d'une féodalité absolue. Alors la commune germanique de la campagne, trop faible pour résister à un arrière-vasselage, se réfugia dans les villes latines; c'était alors le seul séjour où il fût encore possible de se garantir par la force des armes, en maintenant son antique importance allodiale. De là les fameuses conjurations ou assermentations de la cité, qui ne sont autre chose que la reproduction des vieilles formes de la garantie commune.

Par suite de cette retraite de la communauté germanique, qui, abandonnant les campagnes, se replia sur la cité romaine, il y eut fusion entre la race germanique des Arimans, libres propriétaires dans les campagnes, et les citoyens des villes latines. Ceux-ci ayant grandi par le négoce, sans pouvoir aspirer à la liberté politique, se l'inoculèrent par cette fusion imprévue.

Antérieurement déjà, et à une époque assez voisine de la conquête, il y avait eu des fusions analogues entre les comtes, les Antrustions, les Earls, les Capitani, les Thanes, les hauts rangs de la société germanique et les décurions ou les grands de la race romaine. Ceux-ci étaient devenus les Lites immédiats, les cliens directs du monarque conquérant; à leur tour, les Romains d'une condition inférieure étaient devenus les Lites des grands ou de tout Germain possédant, sur le territoire romain, quelque domaine dont ils se trouvaient habitans.

Les rois voulaient faire sentir aux grands l'augmentation de leur puissance; ils attirèrent à eux un certain nombre de leurs Lites personnels, qui changèrent leur qualité de tributaires pour celle de vassaux ou de fidèles. Les hauts Leudes murmurèrent d'abord de ce qui leur paraissait une insulte; ils finirent par s'y accoutumer. Ainsi s'effaça graduellement, mais complètement, la différence entre les deux peuples; d'abord la distinction disparut au sommet de l'échelle : les Antrustions, les décurions et les évêques de race romaine, enlacés dans les liens d'une féodalité commune, cessèrent d'avoir entre eux des rapports de vainqueur à vaincu, d'homme parfaitement libre à homme de condition moindre, de souverain à tributaire. Plus tard, la distinction cessa également entre les Arimans et les négocians romains, quand les Arimans se furent définitivement installés dans les villes.

Le personnage que nous appelons le comte germanique, l'élu du peuple, choisi parmi les membres de certaines familles, l'ancien président, le pontife suprême du canton ou de la province, n'existait plus nulle part, sauf dans la Scandinavie : le capitaine inféodé au service du suzerain, le chef qui marchait à la tête des hommes liges, l'avait partout remplacé. De communale, l'association était devenue féodale; d'abord la suzeraineté était directe, elle constituait des rapports immédiats entre le prince et le peuple armé; mais

plus tard, le comte et les grands officiers de l'empire organisèrent aussi, à leur profit, un arrière-vasselage.

Quand de nouvelles communes s'établirent, le comte veillait à son droit; depuis l'institution féodale, il était le président né de ces communes; il voulut bientôt les inféoder à son aristocratie dominante. D'abord il réclama sa juridiction seigneuriale au titre national; puis il la réclama au titre royal; enfin il essaya de s'en emparer comme suzerain direct et féodal.

Les communes primitives s'étaient généralement soumises à la juridiction du comte; le désaccord existait sur le fond des choses, dans la tentative que faisait le comte pour s'inféoder les communes. Il voulut empêcher la garantie mutuelle des citoyens; il voulut être le seul vengeur, le seul défenseur de l'association. La résistance fut désespérée.

D'abord il y eut un conflit bizarre. Souvent les mêmes hommes siégeaient féodalement dans la cour du comte, dans son comté, tandis qu'ils siégeaient nationalement dans leurs propres communes, où le comte les présidait sous un autre titre. Les évêques intervinrent dans ces querelles; ils déployèrent une sagesse toute mondaine. Ils se firent accorder, par le suzerain en chef, des exemptions de la juridiction du comte; ils se posèrent en protecteurs des communes naissantes. Telle fut l'origine des célèbres *immunités ecclésiastiques*. Ainsi ils substituèrent leur propre juridiction à celle du comte; ils installèrent les vicomtes qui étaient défenseurs de l'Église, et grands vassaux de l'évêque; ces vicomtes remplacèrent le comte dans sa juridiction mi-féodale, mi-communale.

Aussitôt s'alluma une véritable guerre civile. Les nouveaux officiers épiscopaux combattirent pour les communautés ecclésiastiques contre les anciens officiers royaux. Il y eut avantage pour les communes de se tenir du côté du vicomte; à la faveur de cette lutte, elles purent impunément

agrandir la sphère de leur puissance. Quand le comte fut obligé de céder, l'Évêque alors se retourna contre la commune pour la maintenir dans l'obéissance. Il avait un grand intérêt à sa prospérité matérielle, il avait un intérêt directement opposé à son indépendance.

A son tour l'empire chercha un nouveau point d'appui à sa souveraineté. Il la voulut indépendante du comte épiscopal. Dans ce but, le pouvoir royal fonda des lieux d'asile, où les communes pussent se rassembler sur un territoire libre, qui ne fût tenu féodalemént ni par le comte ni par l'évêque, mais qui relevât directement de la suzeraineté de l'empire.

Des officiers royaux à titre révocable, des *avocats d'empire* à mission temporaire, furent institués pour présider à la juridiction des localités où se constituaient les communautés nouvelles. Ces établissemens prospérèrent avec rapidité ; car ils étaient affranchis du comte et de l'évêque, et n'étaient que très faiblement assujetis à l'empire.

Le mouvement des communes vers la liberté politique, c'est-à-dire vers la souveraineté absolue dans la limite de leurs établissemens, amena un conflit constant entre leurs prétentions et celles du comte, de l'évêque et de l'avocat d'empire. Cette querelle coïncida avec une lutte plus vaste, celle de la papauté et de l'empire. Le souverain féodal voulait maintenir les évêques dans les liens de la suzeraineté féodale ; le chef de l'Église avait la prétention contraire ; il essaya de courber le sceptre sous la tiare. Presque tous les évêques se tenaient du côté de l'empire ; le pape réclamait leur réforme civile et politique, pour le moins autant que leur réforme morale ; les communes, en Italie surtout, s'intéressèrent alors à la cause du père des fidèles.

Les papes nommèrent des évêques indépendans de l'empire ; les empereurs installèrent des évêques indépendans du pape. Pour consolider leur puissance, les deux rivaux,

se disputant l'épiscopat de la même ville, cherchèrent l'appui de la commune. Les uns favorisèrent la communauté primitive, constituée en aristocratie patricienne ; les autres favorisèrent les corporations nouvelles, ils stimulèrent la démocratie dans les rangs inférieurs, souvent même ils eurent recours à la démagogie.

Dans l'origine il n'existait pas de villes parmi les Germains, il n'y avait que des demeures isolées ; quelques unes avaient des fortifications, et c'étaient celles-là qu'habitaient les grands. Au moyen âge, quand partout surgirent des villes nouvelles à côté des cités latines, ces villes étaient sans constitution municipale ; rien n'y rappelle l'administration ni le gouvernement de la cité latine.

Qu'étaient, en effet, sans aucune exception, toutes ces communes? De pures associations de garantie ; car la cité n'était que l'accessoire. Les fondateurs de la commune ancienne étaient des propriétaires qui avaient les uns leurs bien-fonds dans les villes, les autres dans les campagnes. Les communes se sont constamment recrutées parmi ces hommes possesseurs libres d'un bien-fonds héréditaire. Le négoce d'abord, plus tard les corps de métiers, mêlèrent un élément citadin à cette constitution primitive; mais le fondement de la puissance de toutes les communes du moyen âge consista dans la propriété territoriale.

Diverses espèces d'hommes habitaient sur les propriétés des Germains dans la mère-patrie. Les uns, qui portaient le nom de Lites, avaient la liberté civile sans l'indépendance politique ; comme aux cliens de Rome, il leur fallait un patron ; la plupart de ces hommes payaient tribut, d'autres étaient fermiers, et quelques uns colons. Ces Lites ne doivent pas être confondus avec les serfs de la glèbe, qui n'avaient pas la liberté civile.

Sur le territoire conquis, le nombre des tributaires fut très minime dans les campagnes ; presque tous habitaient les villes latines, où les Romains entrèrent dans la

condition des Lites ; le nombre des serfs fut immense. Quand la féodalité envahit les petits propriétaires libres, ceux-ci se défendirent par la garantie commune. Il ne pouvait en être de même des Romains tributaires ; on ne leur reconnaissait pas le droit de la garantie, puisqu'ils vivaient selon la loi romaine et dans les conditions de leur cité ; la distinction ne s'évanouit que par suite de l'accumulation des richesses et par les alliances matrimoniales entre les deux races d'hommes ; alors les Romains, ayant complètement oublié la loi romaine, entrèrent, sous une forme ou sous une autre, dans la garantie germaine.

Rien de semblable n'arriva dans les campagnes ; là le cultivateur fut toujours impuissant à secouer le joug du servage, à cause de son origine.

Pour juger de la prétendue perpétuation du régime municipal romain dans les villes, pour se prononcer en connaissance de cause sur la continuation des formes du gouvernement romain chez les nations conquises, il faut se faire une idée de cette administration sur le déclin de l'empire. Tous les petits propriétaires avaient disparu ; les colons étaient partout réduits à la plus affreuse misère ; les campagnes étaient l'exclusive propriété de quelques décurions puissans, habitant les grandes villes. Jamais l'Italie n'a pu se relever de ce complet abaissement de la campagne ; malgré la fière indépendance des cités lombardes et toscanes, jamais une classe de paysans libres n'a pu s'y organiser.

Dans les Gaules, la campagne avait été dépeuplée de moins ancienne date ; cependant la misère était tellement affreuse, le fisc pesait d'une manière si effroyable sur les décurions, il écrasait si complètement la grande propriété, les décurions pesaient si lourdement sur la masse des colons, que la population tomba dans un état voisin de l'esclavage. Une épouvantable Jacquerie fut le résultat de cet état de choses ; la guerre des Bagaudes ébranla les Gaules et l'Espagne, l'Italie n'avait même plus la force du désespoir.

Des paysans, serfs ou colons, réduits à toute extrémité, des hommes jadis libres qui ne pouvaient plus faire honneur à cette liberté, se soulevèrent en masse, sans qu'il y eut possibilité de remédier aux maux de la patrie.

La grande force de la primitive commune germanique, retirée au sein de la cité romaine, avait consisté, comme nous l'avons vu, dans la puissance territoriale; elle la maintint en dépit de la domination féodale, parce qu'elle avait des hommes d'armes pour soutenir ses droits. Elle aussi fit comme les seigneurs, elle profita de l'état de servage dans les campagnes; entre le bourgeois et le paysan jamais il n'y eut nulle part un rapprochement sincère; c'étaient des hommes de différente espèce; l'un avait tous les droits de la souveraineté dans les limites de sa commune; l'autre n'avait que le droit de refuge auprès des saints autels; pour le reste il était absolument chose morte.

C'est une grande erreur que d'attribuer à la conquête un état de servage et d'oppression qui lui était antérieur. La conquête eut pour effet immédiat d'asseoir dans les campagnes une classe d'hommes libres, c'est-à-dire les conquérans. Précédemment il y avait des colons, espèce d'hommes qui tenait le milieu entre les fermiers et les serfs de la glèbe. Dans son principe, le gouvernement féodal, comme nous l'avons vu, n'est pas précisément le gouvernement des forts contre les faibles; tout aussi bien que le patronage des Romains, il existait indépendamment des esclaves.

Partout où il a existé, en Europe, une classe de paysans qui, originellement libres, se sont maintenus dans leur liberté jusque dans les temps modernes, cela est provenu de deux causes : les pays où les habitans des campagnes établissaient des rapports de voisinage, et s'associaient librement pour leurs affaires communes, se trouvaient en dehors de l'empire romain, ou en dehors de la conquête ; plus tard, la féodalité, telle qu'elle se développa par le mouvement imprimé aux institutions carlovingiennes, n'a pu com-

plètement ni également entamer toutes les terres de la Germanie, et forcer au servage tous les hommes libres qui ne voulaient pas se soumettre au vasselage.

Ainsi en Angleterre, les indigènes, ayant en grande partie fui dans les montagnes, le freoborg anglo-saxon, avec son primitif mais faible lien féodal, correspondant au contubernium des Francs, a pu se consolider dans les campagnes ; il n'a pas eu besoin de se retirer dans les villes, comme cette même Arimanie franque ; il n'a pas eu besoin de se garantir au même degré contre son comte ou son Earl, avec ses exigences féodales.

Quand les Normands introduisirent, au sein de la Grande-Bretagne, les institutions de la féodalité carlovingienne, sous leur forme la plus absolue, et cherchèrent à dominer les campagnes, ils vinrent se heurter contre des associations compactes, capables d'une solide résistance, dont ils ne purent complètement briser le faisceau. Il est vrai que la loi normande domina bientôt dans la campagne, mais ce fut à côté de la loi anglo-saxonne ; il y eut un double régime de hiérarchie féodale et de communautés instituées sur le pied de la garantie commune. Dans leurs combinaisons successives les corporations subirent des modifications importantes, mais l'ancien esprit public ne put jamais être complètement effacé par l'esprit de dévouement féodal.

Dans le nord de l'Espagne, et spécialement dans l'Arragon, la classe des vilains se trouvait écrasée sous l'ascendant de propriétaires inflexibles, qui semblaient avoir hérité de l'esprit des Spartiates et des Romains, dans leur conduite vis-à-vis d'une nouvelle espèce d'ilotes. Heureusement qu'une partie des terres était exploitée par une masse de petits propriétaires, au génie chevaleresque, organisée pour la lutte animée contre l'influence du croissant. Ainsi s'est développé, à côté de l'esclavage, un esprit de liberté dans toutes les campagnes du nord de la Péninsule.

La majeure partie de l'Allemagne, plus ou moins ab-

sorbée par les institutions féodales, chercha à garantir son droit privé et public dans les anciennes villes romaines et dans les nouvelles cités impériales, ainsi que dans les villes ecclésiastiques. Nous avons vu qu'une population esclave et une classe d'hommes qui tenaient le milieu entre les colons de l'empire et les cliens de la république romaine, les Lites, en un mot, occupaient anciennement le domaine des propriétaires indépendans. Pour être libre, du reste, il suffisait de posséder la moindre parcelle d'un bien héréditaire, il fallait avoir de quoi vivre sans le secours d'autrui, en conservant son honneur intact.

La féodalité, par ses envahissemens, depuis l'ère carlovingienne, tendait à asservir la petite liberté, à se l'inféoder comme vassale, à intervertir la condition de son existence. Les petits propriétaires, aux droits allodiaux, disparurent complètement dans une foule de contrées, et se maintinrent dans quelques autres.

S'il avait existé, dans le moyen âge, une association quelconque entre les villes et les campagnes, telle qu'elle s'organisa dans la péninsule ibérique, l'histoire moderne aurait pris un tout autre cours, le pouvoir royal se serait développé sur de tout autres proportions, et les différens pays de l'Europe auraient offert un spectacle pareil à celui des états de la Grèce ou de l'Italie, avant le développement démesuré de la puissance romaine. Le pouvoir royal est devenu absolu en profitant partout de l'antagonisme qui existait entre les villes et les campagnes, de ce conflit de la bourgeoisie et de la noblesse.

Entre l'esprit communal, d'une part, et l'esprit féodal, de l'autre, s'éleva la puissance de l'Église ; le corps épiscopal en masse appartenait, dans l'origine, à la haute féodalité, jusqu'à ce que Grégoire VII, taxant de simonie le système des investitures féodales, le combattit à outrance ; par contre, dès l'origine le bas clergé appartenait en masse au régime des communes ; mais il était de la politique romaine de dénationaliser partout le système clérical, pour le rendre

universel ou vraiment catholique. Sous ce point de vue, Rome agissait selon le véritable esprit du christianisme, ce qui ne veut pas dire qu'elle eut constamment raison dans toutes les particularités de sa conduite, mais elle eut raison en grand, et c'est là l'essentiel.

Quand cette puissance ecclésiastique eut triomphé sous la forme nouvelle que lui avait imposée le génie de Grégoire VII, elle se trouva établie en face de la royauté, comme une puissance rivale ; alors elle eut à s'appuyer tantôt sur la haute féodalité, tantôt sur l'esprit communal, mais la royauté fut la plus forte ; l'Église entra dans son giron, et dressa ses concordats, où elle embrassa, pour sa part, le système de la monarchie absolue des temps modernes.

Toutes les institutions du moyen âge, féodales et communales, s'étaient plus ou moins associées au génie du catholicisme. La chevalerie n'est autre chose qu'une tentative de création d'une Église laïque, en faveur des faibles et des opprimés, pour corriger l'âpreté féodale dans les rangs mêmes de la haute féodalité ; la couronne de l'ordre de la chevalerie fut la grande institution des Chevaliers du Temple.

Dans les communes surtout, le catholicisme s'était rallié aux corporations d'arts et métiers ; il produisit une imitation du christianisme dans le nouveau sens conféré à l'institution de la maîtrise ; il créa entre le maître et l'ouvrier des rapports comme entre le Christ et son apôtre ; quand tout fut ainsi envahi, dans les formes et dans le fond, par le génie du catholicisme, de graves abus devenaient inévitables ; tandis que, parmi le peuple, la superstition augmentait, l'incrédulité fit de rapides progrès chez les grands. Du reste le catholicisme avait en lui la source de vie, il n'avait qu'à la faire jaillir de son sein pour rétablir dans leur génie naturel, les âmes vraiment chrétiennes.

Le protestantisme contribua à la désorganisation de l'aristocratie et de la démocratie du moyen âge. Nous savons qu'il repoussa, dans le principe, le régime des cor-

porations, à cause de leur alliance avec le catholicisme; plus tard, quand il s'y rallia, il ne lui était pas donné de faire reverdir le bois mort; dans toute l'Allemagne l'esprit public avait disparu dans les guerres de religion; il se maintint en Hollande et dans la Grande-Bretagne, et ce fut uniquement parce que l'alliance entre l'Église dominante de ces contrées et la puissance souveraine vint à cesser.

D'abord le protestantisme fut vivement accueilli par les grands feudataires; ils tentèrent un dernier effort pour se reconstituer en société d'hiérarchie féodale, et masquèrent cette pensée sous le prétexte de la liberté de conscience en matière de religion; voilà une des raisons pour lesquelles Henri IV échangea Paris contre une messe, et se montra si sévère pour quelques uns de ses anciens compagnons d'armes. En Allemagne aussi, l'esprit d'indépendance de la vieille chevalerie d'empire s'enveloppa du drapeau de la réforme, comme le prouve l'exemple donné par l'ordre Teutonique, par les Hutten et les Sickingen, etc. En Angleterre, une haute noblesse, saignée à mort durant la guerre des deux Roses, essaya de se relever par la confiscation des biens ecclésiastiques; mais l'âme de la réforme se découvrit partout dans les communes; à l'abri de cette puissante invasion du dogme dans la politique, devait se former, dans les pays protestans, une démocratie nouvelle, par l'absence seule des formes catholiques du passé, démocratie des affaires, qui traitait la religion comme un intérêt de mœurs, et la renfermait dans le sein de la famille.

Chacune de ces métamorphoses avait une grande portée; introduites dans le rituel de la vie civile, publique et domestique, si je puis m'exprimer ainsi, elles opérèrent diversement dans les pays protestans et dans les pays catholiques, elles y effacèrent, quoique sous un point de vue différent, l'importance de l'art et de la poésie; ceux-ci, jadis étroitement liés par leurs symboles à la vie particulière et à la vie publique, disparurent maintenant de l'une

et de l'autre; il faut donc savoir au juste ce qu'était cette alliance du culte, accompagné de toutes ses pompes, avec les institutions communales et féodales, embrassant la royauté, les universités et les institutions judiciaires, qui furent cependant les premières à s'en affranchir.

Je ne reviendrai pas sur ce qui concerne la grande idée du sacrifice multipliée sous toutes les formes dans les associations du moyen âge; mais tous les accessoires de la religion avaient fait irruption dans la société; tout un ciel de saints, tout un monde d'anges ou de démons, tout un océan de types et de figures s'y était reproduit au sein de corporations de tout genre; c'était comme une recrudescence de la poésie et de l'art du paganisme, sous une forme chrétienne. L'abus était poussé à un très haut degré, et l'absurde était rarement évité; mais aussi quelle beauté, quelle naïveté, quelle profondeur! Lorsque tout cela eut cessé de vivre dans l'esprit, lorsque tout cela eut absolument passé dans la forme, tout cela devait infailliblement périr; sur les débris de cette espèce de paganisme chrétien devait se développer la raison abstraite et décolorée des temps modernes; aujourd'hui qu'elle a atteint son apogée, vivement ébranlée par les approches d'une philosophie nouvelle, par des communications mystérieuses préparées dans l'avenir entre l'Orient et l'Occident, elle est elle-même à la veille de subir une éclatante métamorphose.

Le génie des arts refleurit dans les pays catholiques sous les formes les plus nobles, mais il y périt par le développement de l'esprit d'académie, par le professorat et l'enseignement savant dans les arts, par l'indépendance des arts métamorphosés en puissances abstraites et ne concordant plus avec les institutions de la vie publique. Les pays protestans eurent les discussions théologiques, qui ne sont pas encore complètement éteintes; cependant le rationalisme leur assigne un dernier terme.

Telle est la sécularisation de la vie publique dans les pays

de la moderne Europe; telle est cette retraite de la religion, qui s'éloigne du *forum* et de la place publique ; elle s'établit dans le for intérieur, dans la pensée de l'homme, mais elle y réside souvent comme une puissance abstraite, elle s'est souvent, pour ainsi dire, ossifiée et pétrifiée dans le monde de l'abstraction : une telle sécularisation établit entre les temps anciens et les temps modernes la ligne de démarcation la plus complète. Tout devait contribuer à amener ce résultat; on ne se refait pas jeune, le monde vieillit, et avec cette vieillesse du monde chrétien, qui ne saurait jamais périr, — car il est le genre humain même, — pour lui s'élèvent de nouvelles destinées.

Le christianisme, qui avait jadis pénétré dans la société par l'âme et par le cœur, qui, plus tard, s'y fixa par le symbole et y revêtit les formes de la poésie et de l'art, devait accomplir de nos jours de plus hautes destinées, en y pénétrant comme philosophie par toute l'immensité de la pensée. Cette infiltration sera lente et souvent dangereuse ; elle formera, pour ainsi dire, des crevasses dans le cœur humain, elle en altérera d'abord la constitution fondamentale. Ce sera, dans le principe, quelque chose d'assez semblable au chaos, une confusion babylonienne ; mais enfin la nature constamment virginale, constamment haute et sévère du christianisme, triomphera, et alors le passé aura disparu à jamais ; un nouvel avenir se développera.

Me voici arrivé à un point où ma pensée se sépare forcément de celle de M. de Tocqueville. Je n'ai pas la vaine et stupide prétention de contredire un homme de si grand mérite pour le plaisir de le contredire ; je n'ai pas non plus la prétention d'être ce que l'on appelle vulgairement un critique, c'est-à-dire un homme qui taxe les perfections et les imperfections d'un ouvrage, comme on taxe des marchandises à la douane, ou en quelque sorte un commis assermenté au service de l'opinion du jour ; je considère au contraire M. de Tocqueville comme un noble esprit, de la trempe

d'âme la plus élevée, qui doit se plaire dans la contradiction.

Nous avons essayé de fixer les anciens rapports de l'aristocratie et de la démocratie ; le passé de l'aristocratie est inconnu aux États-Unis du nord de l'Amérique ; il n'en est pas ainsi du passé de la démocratie.

Déjà en Amérique perce cependant un élément de la démocratie moderne, dont l'origine est toute anglaise. Ce genre de démocratie n'a pu s'etablir dans la Grande-Bretagne sur les mêmes bases que sur le continent, où il s'est appuyé sur le droit romain et sur l'esprit des universités et des séminaires ; telle fut une des principales causes pour lesquelles le pouvoir absolu échoua dans cette île, les jurisconsultes, les théologiens, les savants et les professeurs ne lui ayant jamais prêté leur assistance ; en revanche, la démocratie moderne a essayé de s'y établir sur les erremens de la philosophie de Locke, dernier avorton du protestantisme tourné en socinianisme ; elle s'est renforcée de tout un système d'utilité mécanique, système qui n'aura de signification réelle que par son association avec un esprit physique d'un ordre plus profond que celui dont les penseurs atomistes de l'école anglaise et anglo-américaine sont aujourd'hui animés.

Le système utilitaire, combiné avec les principes généraux de la philosophie constitutionnelle et politique de Locke, prend maintenant en Angleterre la forme la plus abstraite dans le radicalisme des sectateurs de Jérémie Bentham, qui rejettent la république romaine, comme type de l'aristocratie, et se font une très fausse idée de la république d'Athènes, comme d'un type de la démocratie.

Arrivons maintenant au point de vue où nous sommes forcés de nous séparer de M. de Tocqueville.

Cet habile écrivain cherche l'origine de la vie aristocratique, c'est-à-dire de l'existence personnelle, aussi indépendante que possible de toute occupation purement mécanique ou industrielle, dans la vie sauvage. Gibbon, avant lui, avait été jusqu'à désirer que l'empire romain se fût

maintenu avec les institutions du paganisme, et M. Guizot avait, à son tour, exagéré la barbarie des barbares. L'exploration des plus anciens codes et des plus anciennes coutumes de toutes les nations germaniques a suffisamment prouvé leur puissante organisation sociale, pour le moins tout aussi remarquable que celle de la Grèce et de Rome. Historiquement parlant, cette conception est donc insoutenable; il n'y a pas eu jusqu'à présent, dans les annales du monde, de passage de la vie sauvage à un ordre social complètement organisé, n'importe sur quels fondemens. Le sauvage ne manque ni de cœur, ni d'esprit, ni d'intelligence, mais il manquera éternellement de raison, quelleque soit cette cause de son infériorité tout aussi frappante que celle du nègre vis-à-vis des blancs.

Il n'est donc, selon moi, ni juste ni historique de vouloir comparer ce qui ne se compare pas, les idées d'indépendance que nourrit l'Indien au fond de ses bois, et les idées d'indépendance du noble du moyen âge dans son château-fort. Certes MM. Guizot et de Tocqueville sont de très grandes autorités; Gibbon l'était dans son temps, et mérite encore d'être considéré comme tel; mais ni Gibbon, ni M. Guizot, ni M. de Tocqueville ne parviendront, j'ose le dire, à donner du crédit à une opinion que Voltaire avait pu hasarder, parce qu'il traitait le génie de l'homme à la surface, mais qui ne se trouve pas en rapport avec la haute portée d'esprit des historiens éminens dont je viens de rappeler les noms.

Selon M. de Tocqueville, les grands rapports de la féodalité du moyen âge, sur le souvenir de laquelle se fonde toute l'antique aristocratie européenne qui, aujourd'hui, tend à disparaître, mais dont la grandeur ne saurait être méconnue dans le passé, ne seraient autre chose que les rapports de la vie sauvage. J'avoue que dans aucun écrivain je n'avais encore trouvé formulée cette doctrine avec autant de sévérité.

Ce qui distingue les races, c'est ce qui distingue les individus ; les races sont des individus en grand, chaque individu est, en son genre, le type d'une race. Le sauvage est un individu aux facultés essentiellement bornées ; cela n'empêche pas, chez lui, le développement des pensées etde s sentimens ; seulement sa portée d'esprit sera d'un ordre inférieur à celle d'un autre individu, à la conception plus étendue. Les occupations des hommes n'influent que médiocrement sur leurs institutions, leurs dispositions naturelles ont seules de la durée à cet égard ; on n'acquiert jamais ce que l'on ne possède pas naturellement; quelquefois il est vrai on perd ce que l'on possède. La question de civilisation et de barbarie n'est pas une question de travail manuel ou d'occupation industrielle, comme le prétendent les Anglo-Américains par cela seul qu'ils ne connaissent qu'une seule occupation, l'industrie; c'est une question de morale, de politique et de philosophie.

BARON D'ECKSTEIN.

LE PORTFOLIO.

RÉVÉLATIONS DIPLOMATIQUES.

Dans un débat récent sur les projets de la Russie en Orient, et sur les mesures *prises* pour assurer l'indépendance de la Turquie, le ministre des affaires étrangères a déclaré hautement au parlement anglais qu'il s'opposait à toute intervention populaire dans les questions diplomatiques. Lord Palmerston a eu même la maladresse de citer, comme une preuve de l'inconvénient qu'il y a, selon lui, à saisir l'opinion publique de ces questions, le cas des 25 mil-

lions et d'autres cas pareils, qui sont précisément de nature à démontrer combien est mauvais le principe du secret en diplomatie. En accueillant avec une faveur remarquable une publication politique tout-à-fait hostile à ce principe, l'Europe elle-même a rendu hommage au système contraire, celui de la publicité. L'ouvrage dont nous voulons parler, *le Portfolio*, a révélé à tout le monde les pensées les plus intimes des gouvernemens, dans le moment même où s'ouvraient dans la Chambre des débats sur les questions politiques les plus graves. L'opinion publique, *éclairée* par *cette révélation*, a eu une grande influence sur ces débats; et a produit des résultats d'une haute gravité, jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire de la diplomatie. Sans coup férir, presque sans accroissement des armées de terre et de mer, l'orage qui grondait en Orient est pour le moment apaisé.

Voilà un fait accompli qui amènera des faits de même nature, et servira à l'établissement d'un système diplomatique honorable et sûr pour l'Europe et pour l'Asie.

Le succès du *Portfolio* est une preuve, avons-nous dit, que les nations apprécient des révélations de ce genre; ajoutons que c'est l'instinct de leurs propres intérêts, l'instinct de leur conservation, qui leur a dicté cette appréciation.

Un examen rapide de l'ouvrage qui a si heureusement produit cet effet, en constatera la portée, et cet examen facilitera la conception des mesures propres à assurer à tous un meilleur avenir.

C'est sans doute un pas immense que cette victoire remportée sur une diplomatie décrépite, mais qui malheureusement a encore beaucoup d'élémens de vie. Savoir *profiter* de cette victoire, et en user dans l'intérêt du rôle que *l'opinion publique plus éclairée* est destinée à remplir, tel est le but que nous devons nous proposer.

Dix-huit numéros du *Portfolio* ont paru à Londres dans la langue anglaise, et dix-sept numéros en ont été publiés dans

la langue française à Paris. Les sujets traités dans ces numéros se rangent sous les titres qui suivent :

« De l'intervention directe et indirecte de la Russie dans les affaires domestiques de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Portugal ;

» Des projets des Russes sur la Turquie et sur l'Asie centrale, et de leur opposition à la civilisation de la Turquie ;

» De la *guerre* actuelle d'indépendance des peuples du Caucase contre la Russie envahissante ;

» Du commerce de la mer Noire, du Levant et de l'Asie centrale ;

» Des relations de la Russie avec l'Égypte et avec la Grèce ;

» De la constitution et de l'avenir de la confédération germanique, d'après les idées russes, autrichiennes et prussiennes ;

» De la Pologne et des autres nations slaves en lutte avec la Russie envahissante ;

» De la lutte actuelle entre les deux systèmes : le système des progrès populaires et le système de conservation dynastique. »

Sous chacun de ces titres on trouve, dans le *Portfolio*, des documens extrêmement importans ; des dépêches de M. Pozzo di Borgo, du prince Lieven, de M. de Tatischeff, de M. de Bernsdorf. D'autres pièces y figurent en première ligne, tels sont divers documens d'observations, relatifs aux Circassiens du Caucase, et des considérations sur les moyens d'ouvrir l'Asie centrale au commerce et à la civilisation de *toute* l'Europe. On peut y voir dans toute sa réalité l'effet qu'a produit, sur les esprits des absolutistes de l'Europe, le discours célèbre de Canning, discours qui fut le véritable point de départ des réformes opérées de nos jours, quoique cet homme d'État ne fût qu'un timide précurseur des révolutionnistes de juillet. Enfin la nouveauté des matériaux qui forment le fonds du *Portfolio* n'est pas moins grande que leur importance.

Le *Portfolio* révèle l'intervention que se permet la Russie

dans les affaires intérieures des autres pays. Ses ambassadeurs y sont de véritables espions et les organes d'un système de prédominance sur les autres nations, lequel est un acheminement à de nouvelles conquêtes.

Une dépêche de M. Pozzo di Borgo, datée de 1826, sur les affaires de la France, n'est ni plus ni moins qu'un rapport fait au roi par un de ses ministres. Finances, lois de la presse, changemens ministériels, relations extérieures, tout est examiné par l'ambassadeur russe. Mais la France est naturellement admise à réclamer contre les singulières assertions de cet agent privilégié. « La Russie, dit-il, a rétabli la monarchie française par ses armes; elle a continué à la protéger par sa générosité; elle la préservera, j'ose espérer, des embarras et des malheurs qui semblent la menacer, par son influence et sa politique. » (*Portfolio*, n° 5, p. 14.)

En 1833, les agens russes, dans une communication faite confidentiellement aux puissances allemandes, disaient que la Confédération-Germanique sera toujours obligée de choisir la *protection* de la Russie. (*Portfolio*, n° 2, p. 56.) Ces agens s'étendent sur cette thèse avec plus de zèle que d'habileté. Ils racontent quelques unes des actions de Catherine, de Paul, et surtout d'Alexandre, qu'ils considèrent comme des bienfaiteurs de l'humanité, et ils réclament contre « l'ingratitude *impudente* » de l'Europe qui ne veut pas reconnaître leur désintéressement. « La Russie a fait ce qu'elle a voulu faire pour le bien de tous : elle a sauvé la *liberté* universelle. » (*Ib.* p. 63.) — Ils avouent que l'opinion publique paraît, en Allemagne, se prononcer fortement contre les *liaisons* que la Russie *protectrice* désire établir avec la confédération germanique. Cela vient, disent-ils, de ce qu'on a généralement adopté en Allemagne les principes du libéralisme anglo-français. (*Ib.* p. 65.) Voilà pourquoi les Allemands ont oublié les bienfaits reçus de la Russie dans la guerre de Sept-Ans (*Ib.* p. 64), par le

traité de Teschen (*Ib.* p. 57), à Ratisbonne, en 1799 (*Ib.* p. 58), et notamment dans les guerres contre Napoléon. (*Ib.* p. 59, etc.)

Peut-être les Allemands n'éprouveraient pas de difficulté à répondre aux reproches de ces diplomates; peut-être n'ont-ils pas oublié que le désintéressement de la Russie a fini toujours par des accroissemens immenses de territoire; que Pierre-le-Grand ajoutait à l'empire 20,000 lieues carrées; Catherine y en ajoutait 86,180; Paul, 47,896; Alexandre et Nicolas, 27,846. Ce n'est pas en 1833 que les Allemands pouvaient avoir oublié que l'empereur Alexandre le désintéressé proposait formellement à Napoléon de faire le partage de l'Europe continentale, la Russie prenant pour son compte Constantinople.

Les dépêches russes fourmillent de faits qui prouvent l'intervention de l'autocrate dans les affaires domestiques des divers pays de l'Europe, contre tous les principes et en dépit de toutes les convenances. Un autre extrait suffira pour compléter la révélation : c'est le prince Lieven qui rapporte ses entrevues avec les ministres anglais qui commençaient, en 1829, à se montrer, quoiqu'un peu tard, inquiets à l'égard des projets ultérieurs de la Russie alors en guerre avec les Turcs.

« Nous ne pouvions pas nous dissimuler, dit l'ambassa-» deur russe, que l'idée du blocus d'Enos provoquerait » quelque discussion avec le cabinet de Londres, et que la » presse publique saisirait cette occasion pour ameuter de » nouveau contre nous les passions qui animent la nation » anglaise dès qu'il s'agit d'une question maritime ou com-» merciale quelconque.

» Nous répétâmes au duc de Wellington ce que sa ma-» jesté impériale n'avait jamais cessé de dire par rapport à » la chute de l'empire Ottoman. Nous relevâmes son lan-» gage si plein de modération, ses mesures toujours adoptées

» sous la même influence, et les concessions faites à l'égard
» des craintes les plus gratuites.

» L'Angleterre est disposée contre nous dans cette guerre
» parce qu'elle nous impute l'idée du renversement de
» l'empire ottoman, tandis que nous *déclarons* que ce n'est
» pas notre but ; parce que, enfin, elle croit que nous suivons
» une politique ambitieuse contre laquelle nous *protestons*.

» Persuadés que, dans le moment actuel, notre intérêt
» principal consiste, avant tout, à *gagner du temps*, nous
» n'avons pas hésité à profiter de nos pouvoirs, et de sacrifier
» le blocus aux réclamations des ministres anglais.

» Le duc de Wellington et lord Aberdeen ont mis tout
» en œuvre pour nous arracher des confidences sur les
» conditions de notre paix future avec les Turcs. Il nous a
» semblé utile de répéter les assurances que renferment à
» cet égard toutes les déclarations de l'empereur, et d'y
» joindre même quelques développemens.

» C'est au milieu de notre camp que la paix doit être
» signée, et c'est quand elle aura été conclue que l'Europe
» doit en connaître les conditions. Les réclamations seront
» tardives alors, et on souffrira patiemment ce qu'on ne
» pourra plus empêcher (1).

» Nous ne pouvons douter que tel ne soit le résultat de
» notre campagne. Le ministère anglais ne peut rien entre-
» prendre, à moins que nous lui en fournissions les motifs
» par des opérations alarmantes dans la Méditerranée.
» Notre sécurité est complète. Nos forces sont immenses.
» Il ne s'agit que de les réunir toutes et de les employer

(1) Voici un pendant au mot de Catherine cité dans *le Polonais*, mars 1836, p. 184, à propos de la première entrée d'une flotte russe dans la Méditerranée. « Je crois que ma flotte a passé Gibraltar. C'est un spectacle nouveau que cette flotte dans la Méditerranée. *La sage Europe n'en jugera que par l'avènement.* »

(Œuvres de Voltaire.)

» avec énergie sur le théâtre de la guerre. Ce sera là que » nous vaincrons tous nos ennemis connus *ou secrets*, là » que nous obtiendrons la considération qui nous est due; » là, enfin, que nous affermirons l'influence de la Russie » sur le repos *intérieur* et *extérieur* du reste de l'Europe. Il » serait dangereux de se dissimuler, d'autre part, que ces » événemens, faciles à amener en 1829, risquent de devenir » problématiques et même impossibles en 1830. »

Les numéros les plus intéressans du *Portfolio* sont, sans contredit ceux qui racontent les efforts des tribus caucasiennes pour conserver leur indépendance. Cette indépendance se lie essentiellement à l'extension du commerce et de la civilisation dans l'Asie centrale. Sur ce sujet il y a peu de chose à ajouter à la déclaration d'indépendance de la Circassie publiée dans le IVe numéro de ce recueil. En voici quelques extraits :

« Les habitans du Caucase non seulement ne sont pas les sujets de la Russie, mais ne se trouvent pas même en paix avec cette puissance, et lui font la guerre depuis nombre d'années. Cette guerre, ils la soutiennent tout seuls : ils n'ont reçu à aucune époque ni encouragement ni secours de personne. Pendant que la Porte exerçait encore son protectorat sur ces provinces, leur défense était toujours abandonnée à elles-mêmes, mais dernièrement c'est la Porte qui les a trahies et délaissées sous tous les rapports.

» Cent mille Moscovites, à présent occupés à nous combattre, à nous surveiller et à nous bloquer, vous combattront après nous avoir réduits. Aujourd'hui disséminés sur nos rochers stériles et escarpés, luttant avec nos intrépides montagnards, il vont demain inonder vos riches plaines et soumettre à l'esclavage vos rayas et vous-mêmes. Nos montagnes ont été le rempart de la Perse et de la Turquie, elles deviendront, si l'on nous abandonne, la porte ouverte pour pénétrer dans les deux pays, après en avoir été la sauveg-arde.

» Nous n'ignorons point que la Russie n'est pas la seule puissance au monde ; nous savons qu'il y a des puissances plus fortes que la Russie, qui, malgré leur supériorité, sont bienveillantes, instruisent les peuples moins éclairés, protégent les faibles, ne sont point

amies des Russes ni ennemies du sultan. L'Angleterre et la France sont au premier rang parmi les nations du globe, et se trouvaient déjà grandes et fortes quand les Russes abordèrent nos rivages en petits bateaux, et obtinrent de nous la permission de pêcher dans la mer d'Azoff.

» Nous pensâmes, à la vérité, que l'Angleterre et la France pourraient ne pas s'intéresser à un peuple pauvre et simple comme le nôtre, mais nous pensâmes aussi qu'elles savent au moins que nous ne sommes pas Russes, et qu'avec peu de connaissances, sans artillerie, généraux, tactique, marine ni richesses, nous sommes cependant un peuple honnête et pacifique, dès qu'on nous laisse tranquilles, que nous avons de bonnes raisons de haïr les Russes, et que nous les battons presque toujours. C'est donc avec l'humiliation la plus profonde que nous venons d'apprendre que notre pays figure, sur toutes les cartes européennes, comme une partie de la Russie; que des traités, à nous inconnus, ont dû être signés entre la Russie et la Turquie, et ont prétendu céder aux Russes ces guerriers qui les font trembler, et ces montagnes où ils n'ont jamais posé le pied; que la Russie soutient en Occident que les Circassiens sont ses esclaves, ou bien des hordes de sauvages bandits qu'aucune bienveillance et aucune loi n'humanise.

» Nous protestons très solennellement, à la face du ciel, contre ces ruses et ces faussetés indignes d'un homme!

» Nous comptons quatre millions d'âmes, malheureusement nous avons été divisés en beaucoup de tribus de différens langages et croyances religieuses; il y a chez nous diversité d'usages, de traditions, d'intérêts, d'alliances et de querelles. Nous n'avons eu jamais jusqu'ici un but unique, mais nous possédons cependant un mode de gouvernement, et nous ne sommes pas sans habitudes d'ordre et de soumission.

» Ce serait un long et triste récit que celui des actes de cruauté, des manques de foi, des promesses violées par la Russie; comment elle a cerné de tous côtés notre pays, intercepté nos approvisionnemens et notre commerce, fait tomber sous le couteau des assassins les derniers rejetons de nos anciennes familles pour nous priver de nos chefs naturels, exterminé des tribus et des villages entiers, acheté les agens perfides de la Porte; comment elle nous a réduits à la pauvreté, et nous a poussés, par les horreurs commises, à la haine et à l'exaspération contre tout le monde, tandis que, par ses mensonges, elle nous dégradait aux yeux des nations chrétiennes de l'Europe.

» Nous avons perdu les ressources qui autrefois pouvaient faciliter la réunion de centaines de mille hommes sous les drapeaux, mais enfin nous sommes aujourd'hui unis comme un seul homme dans notre haine contre la Russie. Deux cent mille de nos compatriotes lui ont été définitivement soumis après de si longues guerres ; dans le reste, il n'y en a pas un seul qui soit volontairement à son service. Beaucoup d'enfans ont été volés, et beaucoup de fils de famille ont été pris en ôtage ; mais tous ceux qui pouvaient seulement se rappeler la patrie se sont échappés. Nous avons parmi nous des hommes qui ont été favorisés, flattés et honorés par l'empereur, et qui ont cependant préféré venir partager les dangers de leur pays ! Nous avons parmi nous des milliers de Russes qui préfèrent notre barbarie à la civilisation de leur pays. »

Il est difficile d'accepter le chiffre de quatre millions d'âmes auquel on fait monter la population caucasienne, mais l'écrit qui se trouve dans les numéros 5, 6, 7, 8 et 9, sur la situation actuelle et sur l'avenir de ces peuples, n'a en rien exagéré l'immense intérêt qui se rattache à leur position et à leur sort. Il faut prendre acte de leur appel aux sympathies de l'Europe, comme un gage de progrès. Placés entre la mer Noire et la mer Caspienne, ils deviendront en peu de temps les *protecteurs* des commerçans de toutes les nations de l'Ouest et de l'Est qui doivent s'y donner rendez-vous. Le prince de Lieven a parfaitement raison quand il dit que « la liberté de commerce dans la mer Noire importe également à toutes les puissances européennes, et particulièrement à l'Angleterre (1). » Mais c'est s'arrêter trop tôt. Il importe à toutes les puissances d'établir la liberté de commerce dans la mer Caspienne autant que dans la mer Noire, et de parcourir les grands marchés de Boukhara et de toute l'Asie centrale, avec autant de facilité que les Chinois, les Tartares et les Hindous. Pour cela, il faut que la justice internationale affermisse son trône dans le Caucase, et que les « *garanties morales* » que l'empereur Nicolas,

(1) *Portfolio*, n° 4, page 19, Dépêche du prince de Lieven.

en 1828, demanda pour la liberté de son commerce en Orient (1), y soient établies pour tout le monde.

La Russie veut absolument posséder la Turquie; elle ne veut nullement que la Turquie se civilise. Voilà des vérités que le *Portfolio* a le mérite d'avoir mises au grand jour. En vain cette puissance prétend-elle que son intérêt est lié à l'existence et à la prospérité des pays ottomans; que sa mission est celle d'une nation civilisatrice, et qu'elle ne s'est jamais résolue à la guerre que poussée par de tristes nécessités. L'Europe n'a pas manqué autrefois d'hommes assez clairvoyans pour apercevoir et proclamer la mauvaise foi de ces prétentions. Le *Portfolio*, cependant, l'a encore mieux dévoilée.

Les relations diplomatiques des divers pays entre eux sont incontestablement un des moyens les plus efficaces de civilisation; et l'établissement d'ambassades permanentes a été une des causes les plus favorables du progrès des idées et de la politique internationale. L'histoire de ces ambassades est extrêmement curieuse, mais peu connue. Nous n'entreprenons pas de l'écrire ici, nous n'en parlons que pour faire remarquer que la conduite de la Russie, à l'égard des ambassades permanentes des Turcs auprès des puissances européennes, trahit, d'une manière irrécusable, ses projets ambitieux, et son opposition systématique aux progrès réels des Orientaux.

Il y a à peu près quarante ans que le sultan Sélim voulut établir à Paris, à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, des ambassades permanentes. Les Russes parvinrent à éloigner ce projet.

Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin nos recherches à cet égard. Ce fait seul signale la mauvaise volonté de la Russie dans les temps passés, et le *Portfolio* nous a mis à même de comparer sa conduite d'aujourd'hui avec celle

(1) *Portfolio*, n° 7, page 8, Dépêche de M. Pozzo di Borgo.

d'autrefois. Déconcertée par le résultat des négociations de la Porte, à Londres et à Paris, depuis peu de mois, elle vient de trahir son dépit, en hasardant une remontrance à la Porte, peut-être sans exemple, « *pour avoir nommé des ambassadeurs permanens* près de ces deux cours, *chose inconnue dans les annales de l'empire Ottoman.* » (Note confidentielle de M. de Boutenieff, ambassadeur russe à Constantinople. *Portfolio*, n° 17, page 526.)

A l'égard de quelques améliorations intérieures en Turquie, en 1828, M. Pozzo di Borgo déclare hautement au ministère russe que les réformes du sultan Mahmoud l'ont rendu formidable à la Russie, et que la consolidation de l'empire Ottoman, *par ces réformes*, inspire un intérêt aux cabinets de l'Europe qui sont moins disposés envers la Russie. (*Ib.*, n° 7, page 6, et n° 10, page 7, et notamment *Ib.*, n° 14, page 276.)

Ce serait une étude importante que celle qui rechercherait et approfondirait tous les obstacles que par suite de l'ambition de l'Europe, l'Orient a subi dans sa marche vers une plus haute civilisation.

Une partie toute spéciale de l'ouvrage consiste en mémoires et dépêches qui discutent la forme et l'avenir de la confédération Germanique, et l'influence respective de la *Russie*, de l'Autriche et de la Prusse, sur l'Allemagne. Deux mémoires de l'année 1822 (*Portfolio*, n° 15, p. 343; *ib.* n° 1, p. 1), conceraent la Prusse, et méritent une étude spéciale. Ils ont déjà paru dans le recueil allemand cité dans *le Polonais* (tom. VI, p. 10). Ils se décident hautement en faveur de la discussion par *la presse* des vrais principes de gouvernement; mais ils comptent sur la corruption des bons écrivains pour assurer le succès des absolutistes. Ils opposent la publicité des affaires soumises à la diète, laquelle publicité était favorisée, en 1822, par les hommes d'état autrichiens consultés à cette époque. Ils discutent le système de l'union des douanes qui est aujourd'hui en activité.

Des dépêches de M. Pozzo di Borgo, de 1826, en France (n° 5, p. 10 ; et n° 6, p. 4) et des rapports des conversations d'un général polonais, le comte Krasinski, avec l'empereur François et le prince Metternich, en 1829, roulent sur les mêmes principes à l'égard des autres états de l'Europe, et aussi sur la question de la Turquie. Mais, selon le prince, tout est subordonné à la lutte entre la force *destructive* et la force *conservatrice* en Europe. (*Ib*, n° 17, p. 49 ; et n° 11, p. 58.)

Un long mémoire inséré dans le numéro 2, et daté de 1833, traite les mêmes matières à fond, mais dans l'intérêt de la suprématie de la Russie sur le système germanique. Le but de ce mémoire, communiqué aux princes allemands, était de préparer les esprits pour une guerre contre la France.

Un mémoire extrêmement curieux se trouve dans le numéro 14, p. 289, sur les moyens que la Russie a longtemps employés pour attaquer les possessions anglaises dans l'Inde. Des soupçons graves ont été éveillés à Londres et à Calcutta, il y a quelques années, à ce sujet, que le gouvernement a trop négligés Le voyageur français *Jacquemont*, et le voyageur anglais *Burnes*, entre autres, ont rencontré dans le Thibet et dans l'Asie centrale, les employés russes, ou des individus payés par la Russie, dont la mission n'était rien moins que loyale. Il n'y a pas de meilleur empêchement à opposer à ces intrigues qu'en envoyant des consuls et des ambassadeurs dans les grandes villes de l'Asie, comme à Boukhara ; et pour cela il est indispensable que l'indépendance des peuples intermédiaires, comme par exemple celle des Circassiens, soit respectée. Nous reviendrons plus d'une fois sur ce sujet, dont l'Angleterre commence à voir la portée. Elle vient d'envoyer un consul à Erzeroum.

Les relations de la Russie avec la Grèce, l'Égypte et la Perse, paraissent empreintes des mêmes couleurs que celles

avec la Turquie. (N° 7, p. 28 ; n° 14, p. 304 ; n° 17, p. 517.)

Nous ajouterons, à ce que nous avons cité à l'égard des Circassiens, qu'il paraît que des malheureux Polonais sont condamnés à combattre contre ce peuple, et qu'au commencement de cette année un certain nombre, stationné dans une garnison russe, à Anapa, sur la mer Noire, a refusé de continuer cette guerre atroce. (N° 7, p. 32 ; n° 8, p. 40 ; n° 15, p. 421.)

Les dépêches du prince Lieven de Londres, en 1829 (n° 4, p. 16 ; et n° 5, p. 1), à l'égard des projets de la Russie en Orient, sont d'un haut intérêt. Le duc de Wellington y joue un triste rôle. Mais il reste à constater si l'ambassadeur russe (comme M. Barillon, l'ambassadeur français à Londres sous Louis XIV) ne rappporte pas ce qui accuse le ministre du pays où il réside, sans rendre compte exact de ce qui l'excuse. On désire vivement entendre la réponse du duc à ces accusations du diplomate moscovite ; et cette publicité n'aura pas porté tous ses fruits si une réponse ne lui est pas bientôt donnée. Une compensation se présente dans tout ceci, dans le fait avoué par le prince Lieven, que le peuple anglais ne se doutait point, en 1829, des projets de la Russie. Il y a des omissions dans ces dépêches fort regrettables, par exemple dans le n° 4, p. 16. Le prince déclare que *le meilleur moyen de rectifier l'opinion publique sur le point de l'ambition de la Russie, serait de l'éclairer*. (N° 4, p. 19.) Il est bon de prendre acte de cette déclaration ; mais il est fort douteux que le gouvernement russe accorde les moyens de l'éclairer, en *publiant toutes les pièces* qui concernent la question. (N° 14, p. 295.)

Des articles fort curieux, dans les numéros 8, 9 et 11, discutent les forces de la Russie basées sur son homogénéité avec une vingtaine de millions de Slaves dispersés dans l'Europe orientale. L'auteur a raison, quand il assure que ces populations recherchent une nationalité ; il n'y a pas de

doute que la Russie spécule sur leurs inclinations par des voies peu délicates, comme depuis un siècle elle a spéculé, en Orient et en Grèce, sur les esprits de ses co-religionaires.

Dans le même n° 11 se trouve une dépêche réservée de M. de Tatistcheff, datée de Vienne, le 29 juin 1828, qui a un intérêt tout particulier, à cause de ses révélations concernant l'attitude diplomatique des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne vis-à-vis la Gallicie. M. l'ambassadeur de Russie termine sa dépêche par les paroles suivantes, relatives au cabinet de Vienne : « Néanmoins, j'aurai soin d'observer sa conduite envers les Polonais, et je ne manquerai pas d'informer votre excellence des indices qui pourront servir à nous éclairer sur ses intentions. »

L'auteur s'étend sur des questions commerciales d'un haut intérêt par une série d'articles, dans les n°s 10, p. 37; n° 11, p. 95; n° 12, p. 166 et 183; n° 13, p. 257-264; n° 14, p. 329; n° 16, p. 479; et n° 17, p. 532. Ce dernier numéro contient une pétition présentée à la chambre des communes, de la part des négocians anglais qui font le commerce de la Turquie, du Levant et de la Perse, cette pétition réclame hautement contre le système que la Russie fait peser en Orient au détriment des intérêts anglais, et contre les anciens principes des Asiatiques en faveur d'un commerce libre.

Nous réservons nos observations sur ce chef intéressant à une occasion qui s'offrira bientôt par l'examen des relations commerciales de la France avec l'Orient. S'il est vrai que l'Angleterre soit seule intéressée dans le bien-être matériel de l'Asie, et dans l'indépendance de la Turquie, rien de plus simple que la France laisse ce champ antique de combats à ses voisins et à ses écrivains. Mais il ne nous semble pas que ce rôle calme et philosophique soit réservé à la France par suite de l'extinction de ses relations précédentes avec ces pays. Les chiffres bien groupés ne nous trahiront pas, et nous espérons pouvoir prouver par leur aide que

l'appel des peuples d'Orient à l'Europe contre la Russie, est un appel que la France en première ligne doit accueillir.

On trouve dans le *Portfolio* une série d'articles au sujet du fameux discours à Varsovie ; mais après ce qu'il en a été dit dans *le Polonais* , de nouvelles observations deviennent superflues.

L'authenticité de la plupart des documens insérés dans ce recueil paraît ressortir de leur texte même. Quelques uns étaient imprimés à Strasbourg, dans la langue allemande, avant leur publication en Angleterre. Les menaces proférées, à ce qu'on dit, de la publication prochaine de certaines dépêches anglaises conservées à Saint-Pétersbourg, et qui doivent servir de contre-poids à celles-ci, ne méritent pas d'attention sérieuse. La connaissance de toute la vérité n'aura d'autre effet que de mieux éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts ; et les révélateurs du *Portfolio* auront un nouveau titre de gloire si leur exemple servait à préparer un commencement de publicité sur des questions diplomatiques. Mais il est impossible que la Russie ne soit pas sensible aux attaques dernièrement livrées contre elles par la presse anglaise, et si les hommes d'État russes ont la conscience d'être les victimes des plus *étonnantes impudences*, du genre de celles dont parle Leibnitz, leur position les doit porter à réfléchir s'il y a un autre moyen possible d'éviter les calomnies que celui que ce grand homme réclame avec tant d'esprit et de force : « *La publicité des documens* (1). »

UN ANGLAIS.

1) Leibnitz, *Codex gentium,* tome IV, p. 3, cité dans *le Polonais* de juillet 1835, p. 78.

LITTÉRATURE.

Nuits d'Exil, Les Amours des Anges, Grajina.

POÉSIES,

PAR J. C. OSTROWSKI (1).

Écrire des vers français, sans être Français soi-même, c'est là une tâche maintes fois déclarée impossible, et M. Ostrowski vient pourtant de la tenter, souvent avec bonheur. Les hommes du Nord, il est vrai, ont une facilité merveilleuse à descendre, en quelque sorte, la pente et le courant des langues, que nous autres, gens du Midi ou de l'Ouest, avons d'ordinaire tant de peine à remonter, à surmonter. Je ne sache guère d'Italiens, d'Espagnols, qui aient su faire convenablement des vers français. Le prince de Ligne, Frédéric de Prusse, plus d'un Russe qui jouait la tragédie à Saint-Pétersbourg, vers 1787, avec M. de Ségur, tournaient fort aisément le vers; et si la poésie, à proprement parler, n'avait rien de commun avec ces délassemens de société, elle n'avait rien de commun non plus avec la plupart des agréables gentillesses rimées par les auteurs français du temps. A des jours plus graves, doivent répondre des essais plus sérieux et plus accentués. M. Ostrowski, fils d'un des plus nobles défenseurs de la nationalité polonaise, et l'un de ces défenseurs lui-même, fort jeune, mais d'autant plus nourri des idées de rénovation poétique qui

(1) A la librairie polonaise, rue des Marais-Saint-Germain, 17 bis.

allaient à travers l'Europe, de Byron à Mickiewicz, M. Ostrowski, très enthousiaste en particulier de la jeune école romantique française, a essayé de produire ses inspirations d'exilé dans des formes et avec des couleurs qui font presque de lui un élève de Victor Hugo. Le petit volume qu'il vient de publier contient quelques pièces personnelles intitulées *Nuits d'Exil,* puis une traduction en vers des *Amours des Anges* de Moore, et enfin la légende de *Grajina*, traduite en vers également de son illustre compatriote Mickiewicz. La diversité un peu confuse de ses inspirations, débordant dans un cœur adolescent, se produit avec une naïveté intéressante dans la préface : la philosophie *Hégélienne* vient y jouer un rôle que je n'ai pas bien saisi à côté des tendances si nettes qu'exprime le nom de La Mennais. Mais ainsi fait la jeunesse des cœurs poétiques ; elle embrasse à la fois tous les noms élevés, éclatans, tous les cultes qui l'ont un moment éblouie ; elle veut étreindre l'univers dans un vague amour.

Les pièces qui composent ce que l'auteur appelle *Nuits d'Exil, le Goustek, sur le Monument de Kosciuszko, le Doute, le Délire, le Néant,* etc., sont remarquables par la noblesse et la tendresse des sentimens, et quelques unes par une fraîcheur de paysage et de couleurs qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans une imagination du Nord ; la première pièce entre autres, *le Goustek,* a tout un parfum qu'on croirait venu d'Italie ou mieux d'Orient. La facilité de l'auteur à manier le vers français, à trouver la rime rare et bien sonnante, étonne et pourtant ne satisfait pas complètement. Il y a, en effet, de ces rimes rares en *ka,* en *da,* qui ne sont obtenues que par des infractions aux temps des verbes, lesquels viennent là à toute force pour faire écho à ces noms de rivières ou de villes de Lithuanie. Ainsi, dans la légende de *Grajina*, toutes les fois que le nom du pays de *Lida* revient à la fin du vers, il y a un *se décida,* un *guida,* là où il faudrait seulement *guide* ou *s'est décidé* ; en un mot,

l'auteur fait presque toujours confusion entre les *prétérits* définis et indéfinis. C'est une nuance qu'un poëte français devrait respecter. J'ai noté aussi un *quoique... semblaient* au lieu de *semblassent*. J'ai hâte de dire que ces inadvertances sont rares dans l'élégant poëte, et qu'avec plus d'usage de notre langue parlée, comme doit déjà l'avoir M. Ostrowski grâce au triste exil, il y a grande chance pour qu'il n'y retombe plus.

On recherchera avec intérêt dans les traductions de M. Ostrowski, bien moins celles qu'il a données de Thomas Moore que les pièces qui portent le nom de Mickiewicz, et particulièrement *Grajina*, légende lithuanienne. J'aurais désiré, dans cette traduction aussi bien que dans celle des belles stances adressées *à une Mère polonaise*, plus de nerf, de concision, de fermeté. J'aurais voulu qu'on sentît mieux cette rapidité entraînante et électrisante que doit avoir dans l'original le vers patriotique du poète qui a dit : « O tradition populaire ! toi, arche d'alliance entre les anciennes et les jeunes années ! Le peuple dépose en toi les armes de ses guerriers, le fil de ses pensées et la fleur de ses sentimens !... Souvent tu as les ailes et la voix des archanges, quelquefois même tu as les armes des archanges ! » Au reste, la traduction en vers français des poëtes étrangers est tellement difficile et, dans des dimensions un peu étendues, tellement impossible, que c'est en prose, en simple et ferme prose, pareille à celle des *Pèlerins*, que nous voudrions voir traduites toutes les œuvres de ce vrai poète qui cache parmi nous, dans quelqu'un de nos faubourgs, sa gloire modeste et fière, une gloire en deuil, comme il sied à l'exilé.

Quant à M. Ostrowski, son volume, à coup sûr, lui mérite l'intérêt et les encouragemens sincères de la critique française. Il a à faire pour arriver à un maniement encore plus sûr de la langue, et pour qu'on l'approuve en le lisant sans plus songer du tout à sa qualité d'étranger. Pour le

fond, il a aussi, ce me semble, à tirer de l'intérieur même de ses sujets et de ses sentimens des couleurs et des effets qui ne soient plus en rien des reflets de nos tendres ou brillans poëtes. *Le Goustek,* cette forêt de chênes aux rives de la Volborka, ne doit rien avoir des échos du *Lac* et des réminiscences d'*Elvire*. Ce serait un beau rôle, je me le figure, et qui ne serait pas impossible à prendre, avec la facilité merveilleuse qu'ont les Polonais en particulier à être Français même par la langue, ce ne serait pas un rôle impraticable à un jeune poète de cette nation, qui serait maître de notre rhythme et de notre accent, que de nous donner, dans de petits poèmes, des images vives et touchantes de cette France du Nord; que de greffer, en quelque sorte, sur notre tronc poétique un rameau qui y mêlerait sa sève, tout en gardant sa physionomie à part; quelque branche de sapin au front du chêne gaulois. Un de nos charmans poëtes, M. Brizeux, a fait dans son poëme de *Marie*, pour le paysage et quelques unes des traditions de la Bretagne, ce qui serait possible d'autre part, selon moi, à un poëte polonais qui épouserait la France, et qui la voudrait doter d'un apanage poétique de plus. C'est moins là un conseil que nous nous permettons d'adresser au talent aimable de M. Ostrowski, qu'une vue souriante que nous laissons aller sans conséquence, de nation à nation fraternelle. Mais, pour réaliser ces rôles même secondaires dans le domaine de l'art, il faut presque toujours les concevoir, les composer soi-même longuement dans ce qu'ils ont de divers et de secret; ce genre d'originalité mixte et formée de tant d'élémens n'est pas plus facile à provoquer que l'autre originalité manifeste et de première et haute venue; ni l'une ni l'autre ne se conseillent, elles apparaissent un jour, elles se produisent, elles se conquièrent.

SAINTE-BEUVE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Nous avions raison de dire, dans notre dernier numéro, que la concession de la Russie relative à la prochaine évacuation de Silistrie n'était qu'un moyen qui lui procurerait de nouvelles ressources pour empiéter sur la Turquie. En attendant, le czar recevra de l'argent, la Porte s'endettera davantage, et les troupes impériales garderont tous les postes pour lesquels rien n'a été promis.

Le *Moniteur ottoman* s'est hâté d'annoncer l'évacuation de Silistrie comme effectuée : elle ne l'est pas encore. Cependant nous ne doutons point qu'elle le soit. La Russie a même acquiescé aux représentations du cabinet de Vienne relativement à l'abolition des quarantaines russes et des droits de péage à l'embouchure du Danube. D'après une lettre de lord Durham que les journaux anglais viennent de publier, l'empereur Nicolas aurait aussi fait sur-le-champ droit à toutes les représentations que l'ambassadeur anglais a faites en faveur des sujets de la Grande-Bretagne.

Nous avons déjà fait observer ailleurs que la France s'étant décidée à reconnaître le *statu quo* et à maintenir la paix en Europe de concert avec l'Autriche et la Prusse, la Russie ni l'Angleterre n'auraient de si tôt engagé les hostilités si elles n'eussent été assurées, l'une de l'appui de la Prusse et de l'Autriche, et l'autre de celui de la France, d'autant plus que l'Angleterre est en ce moment préoccupée par les affaires d'Espagne, et la Russie menacée par des conspirations intérieures ; car, on le sait, la haine des opprimés s'accroît toujours en proportion des excès de répression. La dernière conspiration découverte prouve que tous les efforts du despotisme ne peuvent parvenir à éteindre le patriotisme ni empêcher les sociétés secrètes, *les Slaves unis*, *l'Association du Nord*, *l'Union du Bien public*, et d'autres encore d'exister, d'avoir des

affiliés dans toutes les provinces, dans toutes les classes et dans tous les corps d'armée.

La Russie s'est ainsi trouvée dans la nécessité de faire des concessions et de se joindre, au moins en apparence, *spontanément* et *cordialement*, comme dit lord Durham, à l'Angleterre pour le maintien de la paix générale. Mais telle n'est pas la véritable intention de la Russie, car la question d'Orient n'est pas une question de principe pour cette puissance, mais bien une question d'intérêt, une question de territoire. Ainsi, cette question, qui touche aussi aux intérêts de tous les États, mais plus spécialement à ceux de la Grande-Bretagne, n'est-elle qu'ajournée, malgré toutes les belles paroles de paix; et ces deux puissances rivales, la Russie et l'Angleterre, continuent-elles leurs préparatifs pour êter à même de la résoudre plus tard par la force des armes.

En effet, la Russie, loin de désarmer, fait marcher des troupes depuis le Balkans jusqu'au Caucase et à la mer Caspienne; des officiers-généraux viennent de partir avec des missions pour les corps d'armée du midi renforcés de 30,000 hommes environ; les garnisons de Bender, Khersan, Ismaïlow ont été augmentées. La *Gazette d'Augsbourg* même nous annonce que, depuis le commencement du mois de mai, un corps de plus de 20,000 hommes est entré dans la Moldavie; que 10,000 hommes, sous les ordres du général Murawieff, avec un parc d'artillerie, sont passés à Jassy dans la journée du 8 mai, et qu'une autre colonne de même force, arrivée par une autre route, était entrée dans cette principauté par le pont établi à Leowa, toutes deux se dirigeant sur Silistrie. Enfin, d'après les nouvelles d'Odessa, les commandans des escadres russes ont déjà fait prendre la mer à une bonne partie de leurs bâtimens; une division s'est établie à Sizeboli d'où elle va croiser dans le Bosphore ou à son entrée; de grands travaux de fortification et de défense ont été exécutés dans les établissemens de Nicolaew et Sébastopol.

Le bruit se confirme qu'un mouvement extraordinaire régne dans les ports de la Suède. Douze vaisseaux de ligne et un nombre presque égal de frégates seront bientôt armés, équipés et prêts à sortir de Karlskrona, de Stockholm, et de Gothen-

bourg. La concentration des escadres russes à Cronstadt a donné cause aux armemens maritimes de la Suède. Les armemens de terre ne sont pas non plus négligés, et on assure qu'en cas de guerre, le gouvernement suédois concentrera ses troupes qui, la landwehr comprise, monteront à plus de 140,000 hommes. On parle déjà d'une alliance politique qui serait sur le point d'être conclue entre la Suède et l'Angleterre, et à laquelle des arrangemens de commerce ont servi de prélude.

Le Danemarck a, par contre, conclu un traité avec la Russie, et fait aussi des armemens; il compte 40,000 soldats sous les armes; et bien que ses finances soient en mauvais état et sa population seulement de 2,000,000 d'âmes, cet État voudrait jouer un grand rôle en Europe.

La question d'Orient, pour nous servir de l'expression adoptée, est une question endormie; elle se réveillera bientôt. Mais n'empiétons pas sur l'avenir. La discussion de la Chambre des députés sur le budget des affaires étrangères et les événemens d'Espagne occupent encore tous les esprits. A peine le *Moniteur* et les journaux ministériels parlent-ils encore du voyage des princes en Allemagne, des manifestations empressées que leur arrivée à Berlin a fait éclater, et de leur accueil flatteur à Vienne.

Les événemens qui se passent sur la côte d'Afrique entre les troupes françaises et les tribus ennemies des Arabes conduites par Abd-el-Kader, devraient attirer plus d'attention dans ce moment, où les troupes françaises sont menacées par un nombre supérieur de celles de l'ennemi près de la Tafna.

Les discours de MM. Fitz-James, Lamartine, Mauguin, Berryer, Mornay, St-Marc-Girardin, ont mis le ministère en devoir de s'expliquer sur les affaires d'Orient, d'Espagne, de Cracovie, de la Grèce, de l'Allemagne, en un mot de toute l'Europe. Il faut avouer que M. Thiers, bien que tranchant un peu du maître avec la chambre, a répondu à toutes ces questions avec clarté et une certaine franchise; plusieurs développemens ont même été traités par lui d'une manière judicieuse. Il a exposé la pensée du gouvernement français : il a prétendu rassurer les esprits sur l'alliance avec l'Angleterre, qui depuis quelque temps est mise en question, en faisant voir

qu'elle est dans la force des intérêts et des choses, et qu'en mettant du même côté les armées de France et les capitaux anglais, la paix était plus que jamais assurée. Il a dit sur l'Espagne et sur la Grèce plusieurs choses dont nous parlerons plus bas. Comme nous ne faisons pas ici une revue parlementaire, nous n'entrerons pas dans les détails de la discussion.

C'est surtout en parlant de la Grèce que M. Thiers a été franc: il a dit (et ceci est significatif dans la bouche d'un ministre), que le gouvernement du roi Othon avait commis des erreurs; qu'il était resté trop étranger, trop Allemand, trop Bavarois, et en même temps trop dispendieux. Ses erreurs avaient été telles, que le gouvernement français s'était vu obligé de refuser l'émission de la troisième série de l'emprunt, si le gouvernement grec ne satisfaisait pas aux conditions qu'il était en devoir de remplir. L'insurrection de l'Acarnanie et le déplorable état des finances ont fait que l'Angleterre et la France ont accordé l'émission de 1/4 de la 3e série, c'est-à-dire 5 millions, afin de faire face aux besoins les plus urgens de l'État. D'après les paroles de M. Thiers, la France, en donnant son consentement à cette émission, a exigé d'abord un compte-rendu de cette dépense, puis elle veut qu'un plan de finances soit arrêté et mis en œuvre, afin que le gouvernement grec puisse se rendre compte de ses ressources, et connaître au juste sa situation. Les améliorations matérielles qui apparaissent partout sur le sol grec, les revenus de l'État qui s'accroissent d'année en année, lesquels, de 7,000,000 qu'ils étaient en 1833, sont montés jusqu'à 12,000,000 en 1835, font espérer que le gouvernement arrivera bientôt à pourvoir à ses besoins. Aux exigences, la France a joint les conseils; elle a engagé le gouvernement grec à renvoyer d'abord le corps bavarois, et déjà une grande partie de ces troupes a quitté la Grèce; de les remplacer par des troupes nationales, de créer une marine grecque, de composer le conseil d'État de nationaux, et enfin d'observer dans les dépenses du royaume l'économie la plus sévère.

Le gouvernement français avait un autre conseil à donner au roi Othon, ou pour mieux dire les trois puissances protectrices avaient un autre devoir à remplir envers les Grecs,

c'était de leur donner une constitution, de leur rendre leur représentation nationale. Par ce moyen seul, les différens partis pourraient se réunir, s'entendre, et repousser les suggestions de la Russie, qui tend incessamment à entretenir la division dans ce pays.

En attendant, le roi Othon a quitté son royaume pour faire un voyage à Munich. Il est arrivé le 17 mai à Ancône. Dieu préserve la Grèce des maux de la guerre civile pendant l'absence du roi, d'autant plus que l'insurrection de l'Acarnanie n'est pas encore entièrement éteinte.

La république de Cracovie, malgré les protestations de la France et de l'Angleterre, n'a pas encore été entièrement évacuée. Un corps de troupes y restera jusqu'à ce qu'une nouvelle milice nationale soit organisée : plusieurs réfugiés ont obtenu l'autorisation de rester à Cracovie : les 250 qui en ont été enlevés passeront en France, on sait à quelles conditions.

L'association commerciale d'Allemagne, sous l'influence de la Prusse, que M. Mauguin a montrée comme un fait dont il résulte une unité politique, compacte, inquiétante pour la liberté de l'Europe, n'est vue par M. le président du conseil que comme une simple ligne de douane, faible barrière qui ne saurait donner aucune inquiétude à l'Europe. Selon lui, l'unité politique des petits états allemands est tout entière dans la Diète. Dans ses rêves et ses sympathies pour la paix, il en voit au contraire un gage dans cette association dont les intérêts commerciaux ne peuvent fleurir que par la paix; ces mêmes intérêts seront une protection constante contre tout ce qui pourrait amener la guerre.

Les dernières discussions parlementaires, et surtout celle qui était relative à Alger, ont été entachées d'une véhémence et d'une turbulence bien au-dessous de la dignité d'un des premiers corps de l'État. Une Chambre législative doit conserver le plus grand calme et la plus grande dignité dans ses délibérations si elle veut se faire respecter ; et la conduite parlementaire de ses membres a plus d'influence qu'on ne le pense sur l'esprit public.

C'est principalement en Angleterre et en Espagne que la question de la plus grande portée se trouve posée en ce mo-

ment. Il paraît que la marche des affaires en Europe a rendu la chambre des lords plus tenace que jamais, en lui faisant faire une résistance opiniâtre aux deux principaux bills pour l'Irlande qui avaient été adoptés par la Chambre des communes. Elle a altéré le bill des dîmes, et a repoussé celui des corporations, par une majorité de 84 voix. Elle préférerait probablement les détruire tous deux. Cette résistance ne fera que hâter une révolution en Angleterre. On se prépare de toutes parts à un conflit dont l'issue ne peut être douteuse.

Les wighs, qui sont presque aussi effrayés que les tories du débordement de la démocratie, chercheront à amener les lords à quelques concessions, au lieu de faire un appel à l'opinion publique. Lord Melbourne et le marquis de Lansdown ont soutenu avec vigueur le bill voté par les communes, sans cependant employer aucune des menaces qui ont fait d'autres fois un bon effet sur le parti conservateur.

Déjà les *meetings*, les réunions ont commencé en Angleterre, en Écosse, en Irlande, partout on fait des adresses en faveur du bill des corporations municipales de l'Irlande tel qu'il a été présenté par le ministère. L'état de misère et d'oppression dans lequel se trouve ce pays, fait que l'on ne peut plus apporter aucun retard à l'adoption de ce bill. Il y a long-temps que l'opprimé se plaint et que la voix d'O'Connell implore justice: « J'entends (a-t-il dit dans un discours prononcé dans un meeting radical) j'entends chaque jour la voix plaintive de l'Irlande qui me crie : Dois-je toujours attendre et toujours souffrir?..... » Non, mes concitoyens, non, vous ne souffrirez plus, vous n'aurez pas en vain demandé justice à un peuple de frères. L'Angleterre n'est plus ce pays de préjugés où le seul mot de papisme soulevait tous les cœurs et les poussait à d'injustes cruautés. Les représentans de l'Irlande ont employé leur temps à faire passer le bill de réforme qui a ouvert de larges écluses au peuple anglais; ils seront écoutés qnand ils demanderont à leurs collègues de rendre justice à l'Irlande: et si par hasard les Communes étaient sourdes à nos prières, alors nous ferions appel à la nation; et si celle-ci même se laissait encore aller à d'aveugles préventions, nous rentrerions alors dans nos montagnes, et nous ne prendrions

conseil que de notre énergie, de notre courage et de notre désespoir. » M. O'Connell a fait de plus une motion pour demander la réforme de la Chambre des lords. Cette motion est d'une haute importance, mais elle n'est qu'une menace pour la Chambre haute. Une réforme aussi radicale aura beaucoup d'épreuves à subir avant d'être adoptée, car le ministère comme le pays s'est déclaré contraire à cette motion. Lord Russel a fait entendre à la Chambre des communes que non-seulement il repousse la réforme des pairs laïques, mais qu'il est prêt à soutenir le droit attribué aux pairs spirituels de siéger dans la noble Chambre. La réforme de la haute Chambre ne passera pas à présent; mais les lords finiront par céder sur les bills qu'ils ont détruit, car sans cela on pousserait l'Irlande aux deux seuls moyens qui lui restent pour obtenir le redressement complet de ses griefs, la révolte ou le rappel de l'union.

Des évènemens bien inattendus se sont passés en Espagne ce mois-ci. Mendizabal qui, par son influence, avait fait dissoudre les juntes révolutionnaires des différentes provinces d'Espagne, qui avait réuni les suffrages des patriotes espagnols, qui avait la confiance des banquiers et du gouvernement anglais, vient d'être renvoyé. Isturitz, d'abord son ami et ensuite son rival en politique, lui a succédé. Isturitz représentait, il y a peu de temps encore, le parti de l'opposition libérale la plus avancée; mais s'étant mis en opposition à Mendizabal, il fut, ainsi que Galliano son ami, poussé par le parti aristocratique des procérès, dirigé par le marquis de Miraflores, par la coterie militaire et rétrograde de Cordova, Quesada, St.-Roman, Espeletta, et par la camarilla dans laquelle on compte Runchi, Gaviria et surtout Antonio Carresse, cousin de Erro, ministre de don Carlos, et qui poussait à la révolution en se montrant républicain exalté. Mendizabal voulant porter un coup décisif à la camarilla, demanda le renvoi des généraux que nous venons de nommer. La reine refusa d'en signer l'ordre, Mendizabal donna alors sa démission, qui fut acceptée sur-le-champ. Ce changement de ministère a fait une grande impression sur les patriotes, et il y aurait certainement eu un mouvement à Madrid, s'il n'avait été contenu par ceux qui, craignant les résultats d'un mouvement populaire, ont préféré

agir avec une apparence de légalité. La Chambre des procuradorès s'est prononcée ouvertement contre le nouveau ministère, qui par là s'est vu forcé ou de dissoudre la Chambre, ou de se retirer. Il a préféré la dissolution. Les cortès sont convoquées pour le mois d'août.

Le nouveau ministère, par une espèce de programme, et la reine, par son manifeste, ont tous deux cherché à calmer les esprits, en faisant entendre à la nation qu'on voulait garantir ses véritables libertés par la légalité, et en résistant au parti déchu. On a dit qu'en tout cela l'influence française l'avait emporté sur l'influence anglaise, que c'était le parti de l'intervention qui avait triomphé, et qui aurait demandé et obtenu une armée française pour lui porter secours. Jusqu'à présent le gouvernement français ne s'est pas montré empressé d'intervenir. Voici tout ce que M. Thiers a dit à cet égard : « Le gouvernement français fera ce que lui conseilleront la dignité et l'intérêt de la France, l'intérêt même de l'Europe, et le vœu bien connu, bien constaté du pays. » En attendant, c'est toujours l'Angleterre qui en réalité exerce encore le plus d'influence en Espagne. Elle est déjà en possession de plusieurs ports et forteresses sur la côte. Il est à craindre que les affaires ne se terminent par une catastrophe déplorable; car si les provinces forment de nouveau leurs juntes révolutionnaires, la constitution de 1812 sera probablement proclamée, et une nouvelle régence constituée. Comment le gouvernement actuel, sans argent et occupé par la guerre civile, pourra-t-il tenir tête à l'orage ? Et quand bien même les provinces ne bougeraient pas, si la nouvelle Chambre des procuradores est encore, comme on doit le supposer, hostile au ministère Marie-Christine, osera-t-elle faire ce que fit Charles X en 1830 ? Elle pourrait bien aussi se faire alors expulser d'Espagne. Les derniers combats de la Navarre et de la Biscaye ne font pas prévoir que la fin de la guerre soit proche. L'avenir de la Péninsule est gros d'évènemens, et ce n'est qu'une coopération franche et désintéressée de la France et de l'Angleterre, exécutée sur une grande échelle, qui peut encore sauver l'Espagne.

Le ministère Freire et Carvalho se raffermit de jour en jour en Portugal. Quelques troubles avaient éclaté à Oporto, à

cause de la cherté des grains, et par contre-coup, il y en a eu quelques uns aussi dans la province d'Amaranthe, à l'instigation des Miguélistes, mais ils ont été bientôt comprimés. La bande miguéliste, commandée par un nommé Soares, a été détruite, et le chef en a été pris avec plusieurs officiers.

Le bruit s'est répandu que la reine était grosse, mais rien n'est venu jusqu'à présent confirmer cette nouvelle. Les cortès sont à la veille d'être convoquées. Elles devront voter le budget, et approuver plusieurs mesures d'importance que le gouvernement lui présentera.

Enfin, on parle de nouveau en Italie d'une confédération des gouvernemens italiens, dont le roi de Naples serait chef sous l'influence de l'Autriche. Le fait est que le roi des Deux-Siciles a quitté la capitale de ses États le 18, et est arrivé à Rome le 19. Il ira à Florence, à Turin et à Vienne. Pendant son absence, le royaume est gouverné par le prince Cassero, le prince Guatheri, président du conseil, venant de mourir. Ce sera encore l'Autriche qui dominera à Naples, car le prince Cassero, ancien ambassadeur à Vienne, est intimement lié avec le prince de Metternich.

Ni l'amnistie papale, ni l'évacuation des états romains dont il avait été question, n'ont encore eu lieu. Le général Cubières est retourné à Ancône : les Autrichiens sont dans la Romagne, et le désarmement de l'Autriche ne s'exécute que faiblement et très lentement.

CHRONIQUE POLONAISE.

Pologne soumise. — Le gouvernement russe a pris pour système de se mettre au-dessus de l'opinion publique. Il méprise celle de la partie éclairée de son pays; il feint d'ignorer celle de l'Europe et marche en avant dans la voie qu'il s'est tracée, sans se laisser déranger par quelque considération

que ce soit. Ce n'est que de temps à autre et à des époques distantes, qu'il paraît se réveiller de sa fière apathie pour jeter dans le public quelque article on quelque brochure payés, dont les auteurs officieux ont la tâche difficile de prouver que vengeance et justice sont synonymes; que pour se concilier les hommes il faut les tourmenter, et qu'une nation à laquelle on arrache tout ce qui lui fut cher est *ingrate* si, dans son enthousiasme, elle ne tombe au pied du maître pour lui rendre grâce de son envahissement et de son malheur. Cela fait, l'écrit publié, sans s'embarrasser du succès qu'il a pu avoir, le cabinet russe, trop haut placé et trop bien favorisé d'ailleurs par l'égoïsme et l'imprévoyance, reprend et continue son système avec suite, aplomb et la plus cruelle persévérance. Laissons-lui son rôle puisqu'il lui convient, puisque sa conscience ne lui dit rien, et puisque le jour des rémunérations n'est pas encore arrivé; mais soyons fidèle au nôtre : n'exagérons pas, n'inventons pas à loisir des griefs imaginaires, abandonnons cette tactique à l'esprit de parti, au mauvais journalisme. Ce n'est pas un parti, ce sont les nations opprimées que nous servons. Ce n'est pas des abonnés proprement dits, ce sont des soutiens de la sainte cause que nous cherchons et dont nous réclamons le secours. Mais, en même temps, disons toujours la vérité et disons-la toute. Ne nous décourageons pas à signaler, quelque dégoût que nous en éprouvions nous-même, chaque méfait, chaque rigueur, chaque injustice nouvelle, et espérons que l'effet que nous aurons contribué à produire sur l'opinion des nations civilisées, quelque lent qu'il soit, ne manquera pas de se manifester un jour en résultats prospères, tels que la Providence sait en créer, lorsque, dans ses décrets impénétrables, après avoir long-temps différé, elle lance ses foudres vengeresses et met un terme à l'iniquité. En attendant ce jour de justice, continuons notre ministère de résistance grave, modérée et incessante.

La religion catholique ne cesse pas d'être l'objet des constantes rigueurs de l'administration russe. La ville de Krzemieniec (1), dans le ci-devant palatinat de Volhy-

(1) *Krzemieniec* est une ville joliment située, ayant une popula-

nie (1), avait naguère deux églises et deux chapelles catholiques, et cinq églises grecques-unies. Des ordres successifs du gouvernement russe avaient ôté au premier de ces cultes une église et deux chapelles, et au second ses cinq églises, pour les donner toutes aux prêtres grecs schismatiques. Une seule église restait aux catholiques. Ce dernier asile des fidèles, l'église dite *Lycéenne*, vient de leur être arrachée. Cette église avait d'abord été pillée de tous ses ornemens et de ses vases sacrés, dont la valeur dépassait quatre cents livres pesant d'or. Veuve de ses richesses, elle voyait néanmoins encore les paroissiens se réunir sous ses voûtes dégarnies lorsque, le 8 mars dernier, le prêtre qui la desservait se vit, au grand scandale des assistans, forcé de l'évacuer un jour de dimanche et pendant la célébration des vêpres. Après cette dernière expropriation, les catholiques qui, dans la paroisse, sont au nombre de *cinq* mille, et près de *mille* dans la ville même, n'ont plus pour s'assembler qu'une petite chambre dans le presbytère du desservant, où à peine quarante individus peuvent se placer. Ajoutons que le clergé russe schismatique qui ne compte à Krzemieniec que quelques centaines de religionnaires, possède dans ce moment neuf églises et chapelles, toutes ravies aux catholiques romains et aux grecs-unis, ce qui fait bien voir que la persécution n'a eu lieu qu'en haine du catholicisme et dans la vue de sa destruction totale.

Cette intention, qu'aucun ménagement ne voile, ne peut que susciter des mécontentemens. Nous en avions déjà signalé des preuves, qui, bien qu'elles aient été infructueuses, mettent au jour les misères du pays et de ses habitans.

Nous concevons bien qu'en Russie on sévisse contre

tion de 5,760 habitans. C'est dans ses murs qu'a été établi le *célèbre Gymnase*, créé et dirigé par l'immortel *Czacki*, aboli depuis par l'empereur Nicolas, et spolié en faveur de l'université de Saint-Vlodimir fondée récemment à Kiow.

(1) La province dite *Petite Pologne* avait dans l'ancien royaume de Pologne avant le premier partage, en 1772, dix palatinats, savoir : *Cracovie*, *Sandomir*, *Lublin*, *Podlachie*, *Russie*, *Belz*, *Volhynie*, *Podolie*, *Braclaw*, et *Kiow*.

ceux qui empêchent les conversions volontaires au culte du prince, c'est une conséquence naturelle et qui découle du principe d'une religion dominante; mais elle ne disculpe pas le gouvernement de prendre lui-même le rôle d'embaucheur et, qui plus est, de convertisseur armé de tout pouvoir pour contraindre, pour forcer les faibles et les ignorans à déserter la foi de leurs pères, à se parjurer plutôt que d'encourir la disgrâce et les vengeances de l'autorité.

Le clergé grec-uni, assemblé au nombre de cinquante-quatre curés, à *Nowogrodek* (1), signa, le 2 septembre 1834, une humble requête, adressée à son évêque, Joseph Siemaszko, à l'effet d'obtenir du gouvernement russe de ne pas être contraint à adopter, pour l'usage des églises qu'il dessert, un nouveau Missel, imprimé en 1831 à Moscou, et qu'on veut lui imposer de force. Les signataires exposaient, dans cet écrit, que les cérémonies de leur culte étaient réglées en conformité des décisions du concile de *Florence*, tenu en 1439, et des règlemens donnés en conséquence par le synode de *Brezsc*, en 1595, et par les métropolitains *Zachowski*, en 1695, *Kiszka*, en 1727, et *Szeptycki*, en 1740, qu'ils demandaient à pouvoir les suivre sans empêchement, en déclarant que le nouveau Missel, qu'on voulait leur imposer, n'étant *pas conforme* à leurs *dogmes*, vu qu'il admettait la procédence du Saint-Esprit d'après l'Église grecque-russe, et qu'il ne faisait aucune mention du pape, ils désiraient être affranchis de l'obligation de le recevoir et de l'adopter. Il était naturel d'espérer qu'une demande aussi juste, rédigée d'ailleurs dans les termes les plus modérés et les plus respectueux, serait

(1) *Nowogrodek* est une ville de 2,121 habitans, située aujourd'hui dans l'arrondissement du même nom, gouvernement de Grodno. Avant le partage c'était le chef-lieu du palatinat de Nowogrodek, et anciennement encore la capitale de toute la Lithuanie et la résidence des grands ducs, avant qu'elle eût cédé ce privilége à la ville de Vilna. La province de *Lithuanie* avait dans l'ancien royaume de Pologne avant le premier partage, en 1772, neuf palatinats, savoir : *Vilna*, *Troki*, *Samogitie*, *Brzésc-Litewski*, *Nowogrodek*, *Minsk*, *Polock*, *Witebsk* et *Mohilew*.

exaucée. Le résultat prouva le contraire, et nous avons la douleur de faire connaître à nos lecteurs que les *cinquante-quatre curés* signataires de l'humble requête, ont été, et par ordre suprême, immédiatement saisis et transportés en Sibérie. Que dire après un fait pareil dont, au reste, nous pouvons garantir l'exacte vérité?

Le gouvernement russe ne cesse également de s'acharner contre tous les droits, contre tous les intérêts de la nation qu'il opprime. En voici cinq nouvelles preuves empruntées aux organes de la presse officielle.

En vertu d'un ordre de l'empereur, émané en 1833, l'étude de la langue polonaise avait été proscrite dans l'institut pédagogique de Petersbourg, à ceux des élèves qui se destinaient à l'emploi de professeurs dans les écoles polonaises des provinces de Witebsk et de Mohilew. Un nouvel ordre (1) suprême publié le 26 janvier dernier, abolit cette étude comme inutile, vu que l'idiome russe était devenu familier aux élèves polonais, même dans les écoles primaires. Quelle que soit l'exactitude de l'allégation officielle, qu'il nous est permis de suspecter, le fait n'en prouve pas moins avec quelle effrayante persévérance on poursuit le système de démoralisation.

Une autre feuille (2) contient un énoncé de la commission palatinale de Mazovie (3), qui rappelle au public que le gouvernement a statué dès l'année 1832, que tout jeune homme qui quitterait le pays, même avec un passe-port légal, pour étudier dans une Université ou un collége étranger, ne serait

(1) Voir le *Tygodnik Petersbourski* du 1er avril 1836.

(2) Voir le *Dziènnik Powsz.* du 21 février 1836.

(3) La province dite *Grande Pologne* avait dans l'ancien royaume de Pologne avant le premier partage, en 1772, dix palatinats, savoir : *Posen*, *Gniezno*, *Kalisz*, *Sieradz*, *Leczyca*, *Brzesc Kujawski*, *Jnowroclaw*, *Plock*, *Mazovie*, *Rawa*. La province dite *Prussienne* en avait de même quatre, savoir : *Chelmno*, *Malborg*, *la Poméranie* et *la Varmie*. Si l'on y ajoute les restes des palatinats de *Smolensk*, de *Livonie* et de *Czernigow*, on aura (voir les notes des pages précédentes) la dénomination des trente-six palatinats et duchés, dont les représentans siégeaient, en 1772, dans la diète de Pologne.

à son retour admissible à aucun emploi à la disposition du gouvernement. Le moyen est à coup sûr bien imaginé, surtout dans un pays dont on a préalablement aboli les institutions scientifiques, et qu'on a dépouillé de ses bibliothèques, de ses musées et de ses établissemens littéraires.

Si d'un côté on s'efforce d'épaissir les ténèbres de l'ignorance, de l'autre côté on s'évertue à rendre les devoirs des habitans envers la domination étrangère de plus en plus onéreux. Un nouvel ukase ordonne de livrer un *conscrit* par 200 *têtes* de population mâle, en statuant que toute propriété foncière qui ne contiendrait pas le nombre de 200 exactement, paierait 5 roubles par tête. Appauvrir le pays en lui ravissant hommes et argent, tel est la base du système de l'administration russe en Pologne.

En attendant, les confiscations vont leur train, et on ne sait vraiment quand et où s'arrêteront à cet égard les rigueurs du gouvernement. Un ordre récent contient (1) une liste de 285 *individus* de toute classe, auxquels on vient de confisquer *nouvellement* leurs terres et leur avoir. Qui ne s'étonnera avec nous de trouver sur cette liste non seulement des propriétaires, des gentilshommes, des militaires, des bourgeois, mais même des *agriculteurs,* des *artisans* et des *domestiques*, et de voir qu'après cinq ans de soumission, la vengeance s'acharne encore sur toute une population, sans distinction de riches ou de pauvres, de chefs ou de subordonnés, enfin de ceux qui ont dirigé ce mouvement, et de ceux qui n'ont été qu'entraînés.

L'ukase du 28 mars dernier couronne d'une manière remarquable cette suite de rigueurs, en présentant le premier exemple, dans le royaume de Pologne, d'une terre *confisquée, donnée à perpétuité à un tiers*. L'ukase dont nous parlons (2), fait don au général russe *Sulima*, gouverneur de la Sibérie occidentale, de la terre de *Dospuda*, située dans le palatinat d'Augustow, appartenant à feu le comte Pac, général polonais mort dans l'exil, sans nul égard pour une fille que ce digne citoyen laisse après lui, et qui certes n'a eu aucune part au

(1) V. le *Tygodnik Petersburg* : du 10 et 13 mai 1836, nos 32 et 33.
(1) V. le *Dziennik Powszech.* du 14 mai 1836, n° 130.

crime que l'on reproche à son père, au crime irrémissible sans doute d'avoir voulu affranchir sa patrie du joug de l'étranger. L'affreuse injustice du principe des confiscations paraît ici dans tout son jour, en faisant voir qu'aux yeux du monarque qui l'adopte, rien ne saurait se soustraire à sa vindicte, et qu'elle accable indistinctement l'homme énergique et fort, comme la femme faible et inactive, l'âge mûr comme la plus tendre enfance, le coupable comme l'innocent.

La ville de Cracovie, que les troupes russes et prussiennes viennent d'évacuer, conserve encore une garnison autrichienne. Cette garnison doit occuper la ville jusqu'à la réorganisation de la milice urbaine, qui n'avance que très lentement. Les résidens des trois puissances voulaient, dit-on, obtenir du sénat une adresse qui eût engagé les troupes autrichiennes à rester maîtresses de la ville. La courageuse résistance du sénateur *Mieroszewski* paraît avoir arrêté la mesure. Quoi qu'il en soit, le charme est rompu, l'indépendance du petit État a été violée. Elle pourra dans l'avenir, grâce à la charte illégalement modifiée en 1833, l'être aussi souvent que ses puissans voisins le trouveront convenable, à moins que le ciel n'inspire aux deux nations qui, d'après l'assertion récente du président du conseil, ont *les armées et les trésors pour elles*, la volonté d'user de leur influence prépondérante pour intervenir en faveur de la stricte observation des traités.

Dans le tableau rembruni des souffrances non méritées de la Pologne, rien ne console l'ami de l'humanité, si ce n'est les efforts que font ses habitans pour cultiver les lettres et les sciences et pour sauver la langue nationale menacée de toute part. L'abbé *Osinski* publie à Wilna la vie des saints du célèbre *Skarga*; un riche amateur des lettres a pris sur lui de faire imprimer le *Dictionnaire de la langue polonaise* du même auteur, qui de plus achève la biographie de *Wuyka* le biblique, et celles des *Evêques de Vilna*. Un nouveau dictionnaire polonais et allemand s'édite chez *Mitler à Posen*. On réimprime les œuvres de *Krasicki*, *Naruszewicz*, *Kochanowshiet*, *Karpinski*; M. Wiszniewski continue les *Monumens de l'histoire et de la littérature polonaise*, qui se publient à Cracovie; on continue de même un ouvrage périodique intitulé l'*Ami du peuple*, qui paraît à

Posen; enfin M. *Kaminshi* publie à *Lemberg* un écrit intitulé *Smieszek*.

Pologne proscrite. — Point lumineux au sein des ténèbres, étincelle lancée par un volcan hors du sol natal, l'émigration polonaise poursuit sa noble mission, mission toute d'avenir, et n'ayant dans ses efforts d'autre soutien que son zèle, le souvenir du passé et l'opinion. Dans le triste état de son existence, il serait injuste de l'accuser tantôt de ne pas faire assez, tantôt de faire trop. Le temps de la juger avec calme et impartialité n'est pas encore venu. Au grand jour de justice et de renouvellement tout lui sera pardonné, même ses écarts, car on pourra lui appliquer ce mot sublime et sacré, qui semble créé pour elle : «*car elle a beaucoup aimé.*» En effet, partout et toujours les Polonais réfugiés ne voient que leur patrie, ne rêvent que sa restauration, et n'agissent que dans l'espoir de la voir renaître, en sacrifiant tout à l'amour exclusif qu'ils lui portent. Heureux du siècle! vous qui ne savez pas ce que c'est que d'avoir perdu une patrie, ne jugez pas avec sévérité les effets de l'entraînement, ces résultats inévitables du malheur qui aigrit, et des abstractions qui séduisent, et n'envisagez l'émigration que dans son ensemble, dans sa tendance universelle; alors vous la verrez s'associer pour aider des compatriotes et partager le pain de l'exil avec les plus nécessiteux, vous la verrez se réunir encore pour leur procurer des moyens d'études et d'instruction, ou ceux d'un travail honorablement rétribué; vous la verrez enfin s'assembler pour s'exercer à manier la plume dans sa langue nationale et dans celle de ses hôtes bienveillans, pour se perfectionner dans les sciences, les lettres, les beaux-arts, comme dans les arts industriels; pour étudier son histoire nationale comme celle de l'Europe, et chercher à puiser dans cette étude tous les enseignemens que le passé donne à ceux qui espèrent un avenir. Cette recherche, qui vous aura mis à même de résumer toute la vie des réfugiés polonais en France et en Angleterre, vous convaincra en même temps que leurs efforts n'ont point été infructueux, et que si le ciel leur permet de revoir leur pays, ils y reviendront riches de connaissances acquises dans toutes

les branches des sciences et des arts, riches surtout de l'expérience qui, mieux que tous les préceptes, apprend à connaître et apprécier les causes qui conservent, comme celles qui font crouler les États.

La discussion sur le budget du ministère des affaires étrangères a fourni l'occasion à plusieurs membres de la Chambre de s'occuper de la question polonaise. A une époque bien antérieure, comme nous l'avons déjà dit, M. de Salverte et plus tard M. le marquis de Mornay avaient déjà interpellé le gouvernement au sujet de l'occupation militaire de la ville libre de Cracovie. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour témoigner une anxiété toute naturelle et des craintes bien fondées en fait, d'une violation des traités aussi manifeste; mais M. le ministre des affaires étrangères, dans sa réserve diplomatique, ne s'est point pressé de donner les explications demandées, et il a différé sa réponse jusqu'à la discussion du budget dont nous venons de parler. Fidèles à notre mission, nous allons soigneusement recueillir, sans distinction d'opinion, les paroles prononcées sur la Pologne dans cette discussion intéressante. M. le duc de Fitz-James est entré le premier en lice, et a prononcé les paroles suivantes en parlant de la Pologne :

« Maintenant, envisageons la question sous une autre face. Ici, messieurs, reconnaissez la vérité de ce que j'avais l'honneur de vous dire en commençant. Connaissez l'habileté avec laquelle les Anglais savent flatter nos idées du jour, et plaire à nos sentimens généreux, lorsqu'il s'agit de nous entraîner à servir leurs intérêts; ils ont vu combien la question polonaise était populaire en France, et ils se sont mis à verser des larmes hypocrites sur le sort de la Pologne. Ah! oui, nous autres Français, nous avons le droit, c'est un devoir pour nous de nous intéresser à cette malheurense nation polonaise, brave par admiration, et qui teignit de son sang nos plus glorieux champs de bataille; mais les Anglais!... A qui fera-t-on croire que les Anglais (comme puissance, je ne parle jamais des individus) prennent un bien vif intérêt au sort de la Pologne? Pourrait-on méconnaître assez l'esprit du parlement anglais, pour croire, dans le cas où il nous aurait entraînés à la guerre,

qu'il accorderait un subside, quelque léger qu'il fût, à un ministre qui viendrait le lui demander pour venir au secours de la France? On lui répondrait : Nous n'avons rien à y gagner, laissons faire à la France.

» Notre honorable collègue a dit que la Pologne était une plaie pour la Russie : il a raison, et c'est peut-être la juste punition de la grande iniquité de 1772 (une grande injustice ne se pardonne jamais à un peuple). Mais il vous conseille d'irriter cette plaie et de la rendre saignante, et je crois qu'il a tort. Il voudrait voir s'élever à Varsovie une tribune politique, du haut de laquelle la civilisation se répandrait sur ce que l'on appelle une nation de Baskirs et de Cosaques. Certes, voilà un plan magnifique; mais réfléchissez donc qu'il ne s'agirait plus ici d'un trône constitutionnel à élever. Varsovie vous présenterait, ce me semble, encore moins d'élémens de juste-milieu que vous n'en avez trouvé à Madrid. Là, il y a unanimité. Si j'ai bien étudié l'esprit de l'insurrection polonaise, il était tout républicain. Et vous, hommes du gouvernement, vous qui applaudissez journellement aux violences que votre gouvernement exerce contre les républicains français, et qui, au besoin, les flétririez comme lui du nom d'hommes de désordre et d'anarchie, c'est une tribune républicaine qne vous voudriez établir en Pologne! C'est avec les principes du désordre et de l'anarchie que vous voudriez répandre la civilisation dans le Nord! Ah! je ne vous comprends pas. D'ailleurs, cette plaie de la Russie est également celle de la Prusse et de l'Autriche. »

Nous nous bornerons à quelques mots de réponse, car l'honorable M. St-Marc-Girardin, dont nous citons le discours, a combattu avec avantage les assertions du noble orateur. M. le duc, tout en flétrissant l'acte inique du partage de la Pologne, ne veut pas alimenter son esprit national, et rendre saignante *cette plaie* de la Russie, et cela, pour ne point voir en Pologne une tribune parlementaire; car, à l'en croire, la Pologne est toute républicaine, ainsi que sa dernière insurrection. Nous regrettons vivement qu'un esprit aussi éclairé se soit laissé entraîner par des préventions que les faits sont bien loin de justifier. Et en effet, il n'y a qu'à consulter l'his-

toire de la Pologne pour savoir que cette nation s'est conservée, plus que toute autre, vierge d'égaremens politiques, et pure de ces excès révolutionnaires qui ont ensanglanté des pays civilisés. L'ancienne Pologne, cette monarchie républicaine, ou plutôt cette république nobiliaire, n'avait jamais à lutter contre les principes subversifs de tout ordre social, l'irréligion, et cet esprit de vertige qui ne trouve rien de sacré dans ce monde. Elle savait concilier avec l'amour d'une liberté sage et éclairée le respect dû à la loi; et jamais un roi de Pologne n'a été frappé d'une main meurtrière.

Une existence indépendante de plusieurs siècles, les grandes améliorations qu'elle a opérées dans ses institutions, sa lutte constante contre ses envahisseurs, les avantages que l'Europe attache à son indépendance, garantissent suffisamment sa future renaissance, et servent d'excellente réponse à ceux qui, dans la chute de la Pologne, voient une œuvre indestructible et définitive. M. le duc voit dans le dernier mouvement national en Pologne, que tout le monde a admiré, des tendances anarchiques et républicaines.

Mais encore une fois, où sont les faits qui le prouvent? Sont-ce les efforts continuels pour maintenir l'ordre dans ce grand mouvement? Est-ce la dictature? Sont-ce les autres actes de la diète qui, tout en proclamant la déchéance des Romanofs, s'est revêtu dans cet interrègne de la majesté royale pour déposer ensuite le pouvoir suprême de l'État entre les mains de celui qui serait appelé à cette haute dignité? Non, nous ne voyons rien d'anarchique, même de *révolutionnaire*, selon le sens que l'on attache ordinaire à ce mot, dans le sublime acte de justice qu'une nation opprimée, abandonnée de l'Europe, s'est fait à elle-même. La Pologne, en masse, a combattu pour son indépendance, pour sa liberté, et non pour telle ou telle forme de gouvernement; car cette question ne pouvait être que secondaire à côté du grand but qu'elle se proposait d'atteindre, celui d'être Pologne *indépendante* avant tout. Pourquoi assimiler la cause polonaise à celle des autres pays, aussi justes qu'elles puissent être?

La Pologne a une individualité nationale très distincte, une physionomie à elle, un noble caractère qui, nous osons l'espé-

rer, ne se dégradera jamais par des excès politiques, des luttes acharnées de partis. L'honorable orateur, dans ses attaques contre l'Angleterre, va jusqu'à refuser à cette nation de la sympathie pour la Pologne : il ne veut point se rappeler des preuves nombreuses d'intérêt donné tant de fois, et récemment encore, à la cause polonaise dans le parlement britannique, et qui un jour porteront leur fruit; car l'Angleterre n'est point une nation qui agit sur l'inspiration du moment; elle agit avec calme, elle nourrit ses sympathies, elle nourrit ses opinions, et se prépare lentement à l'action. La conduite du cabinet anglais dans l'affaire présente de Cracovie, a démontré sa sollicitude pour le maintien des traités, et nous avons lieu de croire qu'elle va prendre les mesures nécessaires pour modérer l'influence des trois résidens. Nous voyons avec peine, et non sans une grande surprise, qu'elle n'est pas assez rigoureusement secondée par le gouvernement français, qui veut à tout prix se réhabiliter auprès de la Sainte-Alliance, et légitimer ainsi en quelque sorte à ses yeux son origine révolutionnaire.

M. de Sade a rappelé au ministre des affaires étrangères sa promesse de donner à la Chambre des explications au sujet de la violation du territoire de Cracovie, et a cité comme preuve d'un rapprochement du gouvernement français vis-à-vis de la Russie, l'expulsion de la capitale des confédérés polonais. L'orateur a combattu l'alliance de la France avec la Russie comme antipathique à la nation, comme contraire à ses intérêts les plus positifs. Voici comment il s'est exprimé sur la Pologne :

« Je sais aussi que par l'inique incorporation de la Pologne, elle (la Russie) a renfermé dans son sein l'ennemi le plus acharné qu'un peuple se soit jamais créé. Lorsque le jour sera venu de solder le compte de ses iniquités envers cette nation, c'est de sa main que partiront les premiers coups; mais il n'est pas moins de notre devoir de nous opposer à ces envahissemens.... Non, nous ne pourrons jamais toucher cordialement dans la sanglante main qui a abattu la malheureuse Pologne, et qui continue à la décimer. »

M. de Briqueville n'a pas non plus oublié la Pologne et

les Polonais dans ses discours. Il s'est exprimé à ce sujet en ces termes :

« J'ajouterai un mot sur ce que M. de Sade vous a dit au sujet de la Pologne. Dans cette circonstance, messieurs, je laisserai à d'autres de faire appel à la dignité du pays que je crois compromise. Je ne veux voir dans l'accident qui a donné lieu au renvoi des braves Polonais qui sont partis pour l'Angleterre, qu'un de ces faits accomplis, auxquels vous avez appris à vous résigner. A quoi me servirait le privilége de cette tribune, où tant de vaines réclamations se sont fait entendre ? Au point où en sont les choses, messieurs, je doute même s'il m'est permis d'interroger les conseillers de la couronne sur la Pologne ? Quand j'aurais le droit de leur demander compte de ce dernier acte d'une longue persécution, j'hésiterais de l'exercer par égard pour vous-mêmes ; car malheureusement, tout ce que vous pouvez pour ces nobles victimes d'une politique hautement flétrie dans cette Chambre, ce sont quelques secrets mouvemens de cœur, non moins impuissans que stériles. Aussi, avons-nous laissé s'éloigner de nous les hôtes que la France reconnaissante avait admis au foyer domestique. Effaçons le souvenir de leurs sacrifices pour nous ; oublions des gloires et des espérances qui nous furent communes ; mais que ces hôtes généreux ne restent pas sur la terre étrangère sans apprendre que nous sentons le prix de leur délicatesse, lorsqu'ils ont renoncé volontairement à notre hospitalité, et nous ont évité des ordres blessans, même pour notre cabinet. »

M. le marquis de Mornay a pris la parole dans cette discussion, uniquement dans le but de renouveler son interpellation relative à Cracovie. Voici son discours :

M. de Mornay. La Chambre voudra bien se souvenir que lors de la discussion des fonds secrets, j'eus l'honneur d'adresser quelques interpellations à M. le président du conseil, sur l'occupation de Cracovie. Il désira n'y répondre qu'à l'époque de la discussion de son budget. Le jour est venu, messieurs, et je viens prier M. le président du conseil de vouloir bien me répondre. Bien que les faits soient accomplis, ils n'en ont pas moins conservé leur gra-

vité, de même que la cause de la malheureuse ville de Cracovie, toute de justice à vos yeux.

Je prie la Chambre d'être persuadée que je ne monte pas à cette tribune pour susciter des embarras au gouvernement, ni pour prêcher une croisade. J'y viens en ami de la paix, en homme qui en apprécie l'importance et tous les bienfaits, qui applaudira à toutes les mesures de conciliation que le gouvernement croira devoir prendre pour maintenir l'harmonie qui existe entre les gouvernemens étrangers et nous, mais aussi en homme qui comprend que cette paix si désirable ne peut être utile et profitable qu'autant qu'elle est honorable et digne, et qu'elle est assise sur des bases solides. La première base, c'est le respect des traités. La France, à cet égard, a donné une haute leçon de prudence et d'amour de l'ordre en subissant les traités de 1815, traités qui pour elle seule étaient onéreux. Eh bien ! si elle les a subis, elle a le droit de réclamer que ces traités s'exécutent de la part de ceux qui en ont profité.

J'arrive aux faits. La Chambre sait qu'en 1815 les traités de Vienne accordèrent une constitution toute particulière à la ville de Cracovie. Cette constitution établissait la neutralité et l'inviolabilité du territoire de la ville de Cracovie. L'art. 6 de ce traité, que je vais lire à la Chambre, en est une preuve.

« Art. 6. Les trois cours s'engagent à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire ; aucune force armée ne pourra jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce soit. »

Je vais plus loin. L'art. 8 du traité général de Vienne établissait que non seulement le territoire de Cracovie ne pourrait être occupé par des troupes étrangères, mais que la ville riveraine de Podgorze n'aurait aucun poste militaire qui pût menacer la neutralité de Cracovie. Eh bien ! cette constitution qui fut annexée au traité de Vienne, acceptée pour toutes les puissances signataires, cette constitution que la France et l'Angleterre avaient tant d'intérêt à voir maintenir en 1833, au mépris d'engagemens sacrés, elle fut déchirée et remplacée par une autre constitution qui se résume en un pouvoir connu sous la dénomination de conférence, composé de trois représentans seulement des trois puissances protectrices. Telle est aujourd'hui, messieurs, la constitution de Cracovie.

La violation du territoire en 1836 n'a été qu'un acte de force brutale et momentanée ; car on peut empêcher qu'il ne se représente, mais le mépris de la constitution que j'ai signalé à la Chambre est un mal à toujours. Voyons quels sont les griefs qui ont pu

nécessiter cette mesure de violation de la part des puissances étrangères : la présence de quelques réfugiés polonais dans la ville de Cracovie, qui conspiraient incessamment, dit-on, contre la sûreté et les intérêts des trois puissances protectrices. J'admets cela ; mais s'il y avait des Polonais réfugiés turbulens dans la ville de Cracovie, il y avait aussi des réfugiés qui depuis cinq ans respectaient les lois, et qui avaient acquis, par l'article même de la constitution arbitraire que j'ai signalée, le droit de cité, le droit de bourgeoisie, et ils n'ont pas été plus ménagés que les turbulens. A cet égard, je demande à la Chambre la permission de lui lire un document susceptible de jeter beaucoup de lumières sur ce fait : c'est quelques fragmens de la lettre que le président Wielogloski, adressait le 25 janvier 1836, au prince de Metternich, par laquelle il motive sa démission et justifie la conduite du gouvernement.

Il rappelle d'abord que le 26 septembre 1833, le sénat de Cracovie représenta aux cours protectrices la nécessité de faire délivrer des passeports à certains individus *turbulens* qui ne pouvaient quitter le territoire de Cracovie que moyennant cette faculté. Des demandes réitérées ont été faites à cet égard de la part du sénat, depuis 1833, et toujours elles sont restées sans réponse.

Bien loin de céder à l'expulsion demandée, écrivait le président à M. de Metternich, vous favorisiez l'entrée dans nos États aux réfugiés.

Quant aux reproches d'avoir admis un certain nombre de réfugiés dans la milice, le président observe que le 31 mai 1833, la *conférence* a enjoint au sénat de laisser la milice intacte.

Au reproche de correspondances révolutionnaires, le président répond que la ville de Cracovie n'a pas de bureau de poste à elle ; mais qu'il y en a trois, un russe, un autrichien et un prussien, et que c'est par ces bureaux seulement que les habitans de Cracovie reçoivent leurs lettres, et que c'est à eux à surveiller ces correspondances.

Ainsi, messieurs, on enfermait les Polonais dans Cracovie, on faisait plus, on y faisait entrer du dehors ceux qu'on regardait comme turbulens ; on maintenait la milice, on répandait dans la ville des correspondances incendiaires ; et tout cela pour se réserver le droit de sévir non contre les Polonais, mais contre l'indépendance d'une ville libre.

Ceci nous prouve que, depuis Machiavel, la politique ne s'est pas beaucoup moralisée.

Je crois encore utile, dans cette circonstance, de rappeler à la

Chambre les paroles de lord Palmerston, dans le parlement anglais, lors des interpellations qui lui furent faites, le 18 mars 1836, par sir Strafford Canning.

Ce ministre disait :

« Je suis obligé de convenir que je ne puis trouver aucunes justifications suffisantes des mesures violentes adoptées à l'égard de Cracovie.

» C'est une démarche qui, tout au moins, est une violence inutile, un procédé qui s'attaque à l'art diplomatique, le plus important de nos jours.

» Il est aussi important pour nous de veiller à ce que l'indépendance d'un État comme Cracovie ne soit pas plus troublée sans cause et sans justice, que s'il s'agissait de la Prusse ou de tout autre gouvernement plus puissant. »

Lord Palmerston ajoute qu'il considère comme un hommage rendu à la justice et à la droiture du gouvernement anglais, le silence gardé par les trois cours à l'égard d'une détermination à laquelle elles pressentaient que l'Angleterre ne donnerait pas son assentiment.

Sur ce point je ne partage pas l'avis du noble lord ; car je crois que l'Angleterre a droit à des hommages d'une autre nature.

Je crois que dans l'état actuel où se trouvent les choses, il serait utile pour le gouvernement et pour la France qu'il y eût à Cracovie un agent français, soit consulaire, soit diplomatique, qui pourrait à la fois surveiller les intérêts des Français qui y sont établis, et en même temps éclairer le gouvernement sur la politique des puissances étrangères. J'aime à penser que, dans cette circonstance, le langage du gouvernement français n'a été ni moins digne ni moins sévère que celui de l'Angleterre. Cependant il me semble que la France a besoin d'être instruite ; et comme le fait est accompli, j'ai le droit de demander à M. le président du conseil de vouloir bien nous donner tous les documens qui sont en son pouvoir, et de vouloir bien déposer sur le bureau de M. le président les notes qu'il a écrites aux gouvernemens étrangers... (Réclamations au centre.) Messieurs, je suis dans mon droit... Pour protester contre cette violation des traités, et les réponses qu'il aurait pu recevoir.

M. Salverte, qui a succédé au noble orateur, a exprimé aussi le désir d'avoir des éclaircissemens au sujet de Cracovie.

Le passage de son discours concernant cette affaire, est conçu dans les termes suivans :

« L'orateur à qui je succède vous a exposé d'une manière aussi claire que touchante les derniers malheurs de la Pologne; il vous a exposé comment les traités de 1815 ont été interprétés dans la ville libre de Cracovie; comment on avait inventé des prétextes grossiers pour écraser ces derniers restes de la liberté polonaise. Si M. le ministre avait voulu répondre aux interpellations, nous saurions quelles démarches ont été faites pour secourir nos malheureux amis. Quant à présent, nous devons, des faits connus, tirer la conséquence que les traités de 1815 ne sont exécutables que dans ce qui nuit à la France, mais que sur les autres points, nous n'avons pas le droit d'en réclamer l'exécution. »

Enfin, le moment des explications ministérielles est arrivé, et M. le président du conseil est monté à la tribune, et a prononcé les paroles suivantes relativement à Cracovie:

Je vais me renfermer uniquement dans l'exposé des faits.

On vous a parlé hier de l'événement grave qui s'est passé à Cracovie; de la Grèce hier, et encore aujourd'hui; puis de l'association prussienne et de l'Espagne. Je vais, dans le moins de mots possible, éclairer autant que je pourrai la Chambre sur ces quatre objets.

Toute l'Europe a retenti de ce qui s'est passé tout récemment dans la ville libre de Cracovie. La Chambre connaît, au moins dans leur ensemble, les traités; elle sait que la seule portion du territoire polonais qui est restée indépendante en quelque sorte, c'est la ville de Cracovie et son très petit territoire. Le traité de Vienne avait dit en effet, art. 9 : « Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse s'engagent à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire. Aucune force armée ne pourra jamais y être introduite, sous quelque prétexte que ce soit. »

On vous a cité ce texte; il est parfaitement authentique; mais suivent quelques lignes qu'il est bon citer aussi, en revanche, dans le même article : « Il est entendu et expressément stipulé qu'il ne pourra être accordé, dans la ville libre et sur le territoire de Cracovie, aucun asile et protection à des transfuges ou déserteurs, ou gens poursuivis par la loi appartenant au pays de l'une ou de l'autre des trois puissances susindiquées, et que sur la demande d'ex-

tradition qui pourra être faite par les autorités compétentes, tous individus seront arrêtés et livrés sans délais, sous bonne escorte, à la garde, qui ira les recevoir à la frontière.

Ainsi, deux conditions pour la ville libre de Cracovie, sa neutralité sous la protection des trois puissances co-signataires, et secondement l'engagement pris par elle de ne recevoir aucun transfuge, déserteur, etc., sur son territoire. C'est dans cette situation où les traités l'avaient placée, que la ville de Cracovie, restant la seule portion indépendante du territoire polonais, est devenue naturellement l'asile d'un grand nombre de réfugiés polonais. Là, l'exaltation du sentiment national qui les anime a dû se produire plus vivement que dans aucune autre partie de l'Europe.

De plus, la milice de Cracovie était composée presque en entier des réfugiés qui avaient pris part à la révolution polonaise. Là, le sentiment national a dû s'exalter : mais à côté des hommes pour qui la liberté était un culte paisible, se trouvaient des hommes agités par des passions turbulentes. Quelques désordres ont éclaté. Je dois dire à la Chambre que je n'entrerai pas dans le détail des faits, car il faudrait une enquête impossible, si on voulait les préciser; je n'en donnerai que l'ensemble, que ceux qui m'ont paru dignes de créance.

Des désordres ont éclaté à Cracovie. Il y a eu insulte faite à des hommes paisibles, il y a eu insulte faite à la maison des résidens étrangers, et, ce qui est plus grave, un assassinat a été commis sur la personne d'un Polonais, que l'on accusait être l'agent d'une des trois puissances. J'expose les faits, je ne les caractérise pas. On a voulu donner à ce déplorable événement une sorte d'éclat tragique, et l'on a placé le corps sur une grande route, comme pour bien avertir tout le monde de l'espèce de vengeance qu'on venait d'exercer.

Les gouvernemens ont cru qu'une grande conspiration était préparée, et que de Cracovie devaient partir des corps armés pour aller provoquer des insurrections; je n'affirme rien, j'expose les faits tels que je les connais. Alors les trois cours ont réuni sur les frontières de Cracovie quelques bataillons, quelques escadrons, une batterie d'artillerie, et ont demandé qu'on livrât les transfuges. C'était, il faut le dire, assez difficile, car la milice cracovienne se composait en grande partie de Polonais réfugiés. Les autorités étaient dans l'impossibilité de faire ce qu'on exigeait d'elles, et alors les troupes sont entrées, et alors s'est passé ce que toute l'Europe sait, et ce que je n'ai pas besoin de rappeler à cette tribune.

Au moment même où cette mesure s'exécutait, on allait s'exécuter, je ne me rappelle pas bien les dates, car je n'étais pas alors ministre des affaires étrangères, les trois cours qui prenaient part à l'acte fait en commun, ont donné au gouvernement français des explications. Les premières ont été données sous l'ancien ministère, les suivantes l'ont été pendant que j'avais l'honneur d'administrer le département des affaires étrangères. J'adhère entièrement à ce qui a été dit auparavant, et je n'ai fait que le confirmer. Voici quel a été le langage de la France.

La question de droit était fort compliquée, la France ne l'a pas traitée, elle n'a ni abandonné ni traité le point de droit, mais elle a déploré la gravité de l'acte, car l'acte évidemment devait causer une véritable appréhension à tous les petits États placés à côté des grandes puissances; elle a déploré qu'on n'eût peut-être pas donné un temps suffisant aux autorités de Cracovie pour exécuter elles-mêmes l'ordre qu'on leur intimait; elle a de plus réclamé, dans l'intérêt de l'humanité, pour que la plus grande douceur possible présidât à ce départ, entre les hommes turbulens qui avaient pu donner de justes alarmes, et les hommes paisibles qui avaient cherché à Cracovie un asile, et qui l'y avaient trouvé; elle a demandé que le nombre des expulsés fût le moindre possible; elle a demandé que personne ne fût déporté en Amérique, offrant de se charger de ceux qui seraient envoyés au loin: et enfin, elle a demandé d'une manière positive l'évacuation de Cracovie, et fait toutes ses réserves pour l'avenir, n'admettant pas qu'un État secondaire, quelle que fût sa force, pût recevoir dans son indépendance une attente quelconque.

Voilà quel a été le langage de la France. Il a dû être grave, mesuré, parce que la France n'en a jamais tenu d'autre; il n'a pas été provoquant, et a été limité à ce que la France voulait et devait faire en cette occasion.

Voici ce qui s'en est suivi. Le moindre nombre possible d'expulsions a eu lieu; un grand nombre de réfugiés, ceux qu'on avait désignés d'abord, sont restés sur le territoire de Cracovie, d'autres ont été répandus sur le territoire polonais, et deux cent cinquante ou trois cents ont été expulsés et pourront arriver en France.

Enfin, l'évacuation de Cracovie est à peu près effectuée aujourd'hui. Les troupes russes et prussiennes sont sorties, la plupart des troupes autrichiennes sont sorties aussi; il n'est resté que trois cents Autrichiens, en attendant qu'on ait pu recomposer une milice: mais l'évacuation complète sera très prochainement effectuée; elle ne se fera pas attendre.

Enfin, on a reconnu entièrement le droit que nous avions de protester contre toute atteinte qui pourrait être portée à l'avenir à l'indépendance de ce petit État, digne non seulement de l'intérêt de la France, mais de tous les pays qui tiennent à maintenir l'équilibre de l'Europe.

Voilà ce qui s'est passé quant à Cracovie, voilà la conduite du gouvernement français, et je prie la Chambre de me dispenser de toute explication ultérieure ; je dois dire que je ne pourrais pas en ajouter d'autres.

M. Berryer. Je demande la parole.

M. de Mornay. Je demande à M. le président du conseil de vouloir bien s'expliquer sur l'annulation de la constitution qui avait été donnée à la ville de Cracovie par les traités de 1815, et sur la substitution qui a été faite d'une nouvelle constitution en 1833. Je crois le fait assez grave pour avoir besoin de quelques explications.

M. le président du conseil. Le fait de cette substitution d'une constitution à une autre est antérieur. Il est étranger au fait actuel, il ne s'y rattache aucunement, et ne peut avoir aucune influence sur l'événement dont on se plaint aujourd'hui.

Le discours de M. le président du conseil a paru tranquilliser la Chambre sur le sort de Cracovie, mais il a été loin de produire le même effet sur nous. La question de droit la plus importante à traiter a été soigneusement écartée par M. le ministre; elle lui a paru trop *compliquée*. Cependant, qu'y a-t-il de plus clair que la garantie, donnée par l'article 6 du traité de Vienne, de l'inviolabilité du territoire de la ville libre? L'article relatif aux *déserteurs*, *transfuges*, ou *gens poursuivis par les lois*, n'est nullement en contradiction avec le précédent, en stipulant que les portes de la république seront fermées aux criminels, e tque leur extradition aurait lieu, en cas de leur refuge, à la garde qui irait les recevoir *à la frontière*. Qu'y a-t-il donc de compliqué, d'obscur, dans la teneur du traité? Il est évident que les *criminels* dont il s'agit ne sont pas des *réfugiés politiques*, et que la nature du délit est clairement exprimée par les termes du traité. M. le président a évité de donner son jugement sur les motifs qui ont amené l'invasion de Cracovie, chose qui, selon lui, est du ressort d'une enquête : pourquoi donc ne la fait-on pas? Pourquoi le gouvernement

français n'a-t-il pas un agent diplomatique à Cracovie pour veiller à la stricte observation des traités dont la France est signataire, pour faciliter la connaissance exacte des faits qui peuvent l'intéresser?

Sans cependant *rien affirmer*, M. le président a dit *que les gouvernemens ont cru qu'une grande conspiration était préparée, et que de Cracovie devaient partir des corps armés pour aller provoquer des insurrections.* Il nous a paru fort étrange que M. le président ait cité un fait aussi controuvé que celui-ci. Quiconque connaît la situation politique de Cracovie, le pouvoir que s'est arrogé *la conférence*, l'exiguïté du territoire, les intrigues de la Russie, sera fort étonné d'apprendre que des corps d'insurgés devaient partir de Cracovie. Laissons donc de côté un motif qui n'a jamais existé, et prenons acte des autres paroles de M. le ministre, qui, dans sa bouche, ont une grande importance : elles nous apprennent que le gouvernement a *déploré* la gravité de l'acte consommé à Cracovie, qui évidemment devait causer une *véritable appréhension* aux petits États; que les trois cours n'ont point laissé aux autorités de la ville le temps suffisant pour l'éloignement des réfugiés; que le gouvernement a fait toutes ses *réserves* pour l'avenir, *n'admettant pas* qu'une *atteinte quelconque* puisse être portée à l'indépendance d'un État secondaire, quelle que fût sa force; que l'évacuation complète sera prochainement effectuée par les troupes étrangères, qui aujourd'hui ne sont plus qu'au nombre de trois cents hommes; et qu'environ trois cents réfugiés expulsés vont entrer en France. M. le président n'a pas été bien informé en annonçant à la Chambre que beaucoup de réfugiés ont obtenu l'autorisation de rester à Cracovie; nous avons la certitude du contraire. Il est à regretter que le ministre n'ait pas donné des explications sur un fait aussi grave que celui de la substitution d'une nouvelle constitution à Cracovie, en 1833, au mépris des traités de 1815. Nous avons lieu de croire que le jeune diplomate ignorait complètement ce fait, et qu'il s'est trouvé embarrassé par l'interpellation de M. de Mornay, ainsi que par celle de M. Saint-Marc Girardin, qui a spécialement traité cette question. Peut-on, en effet, plus naïvement avouer son ignorance qu'en

disant que la nouvelle constitution n'avait aucun rapport avec l'occupation militaire de Cracovie. Nous ne pouvons mieux répondre à M. le ministre qu'en citant le discours que M. Saint-Marc Girardin a prononcé à cette occasion.

M. Saint-Marc Girardin. Messieurs, je reconnais les difficultés du rôle du ministre des affaires étrangères. Il faut, malgré lui, qu'il ait en quelque sorte un double langage. A l'extérieur, il défend nos droits, et je crois qu'il les défend avec courage, avec intelligence. Ici et devant nous, il doit donner les raisons qui lui sont communiquées par les cabinets étrangers. Il y a donc, il faut le dire, entre ces deux langages, une sorte de contradiction toute naturelle dont je ne me plains pas. J'ai même la parfaite conviction que les argumens les plus forts, des argumens beaucoup plus puissans que ceux que nous pouvons apporter à cette tribune, sont présentés dans les notes que le gouvernement remet aux cabinets étrangers. Je n'ai donc aucune défiance contre l'intelligence et la fermeté avec laquelle le cabinet a soutenu les intérêts français dans cette occasion.

La France, a dit M. le ministre des affaires étrangères, a déploré l'occupation de Cracovie. Il n'a pas voulu caractériser les faits qui ont amené cette occupation. Eh bien! quant à moi, je ne reviens nullement sur ces faits, ni sur l'occupation. Je crois que les représentations de la France ont puissamment contribué à l'évacuation de Cracovie. Cette question est vidée, ce n'est pas là-dessus, messieurs, que je veux ramener votre attention.

Mais il y a un autre fait, un fait important qui ne regarde pas le ministre actuel; car ici ce n'est point une question d'opposition. J'ai déjà eu l'honneur de dire à la Chambre dans une occasion à peu près pareille, que la question de la Pologne n'était pas pour moi une question d'opposition, c'est une question nationale. Je ne cherche donc pas quelles sont les dates, sous quel ministère se sont accomplis tels ou tels faits, mais je cherche si les faits sont contraires à l'honneur et aux intérêts de la France. Eh bien! en 1833, une constitution faite en 1815, constitution solennelle, insérée au traité de Vienne, consacrée par toutes les puissances, confirmée par l'adhésion entière de l'Europe; validée en quelque sorte par la prescription, car elle a été long-temps exécutée : en 1833, cette constitution a été abolie. Ici M. le ministre des affaires étrangères nous dit : Mais cette constitution n'a pas trait à la question actuelle; elle ne concerne pas l'occupation de Cracovie. Je lui en

demande pardon. La constitution concerne la question d'occupation. En effet, je lis dans la note du 9 février 1836, soumise par les représentans des trois cours résidant à Cracovie, que c'est en vertu de cette constitution même que l'occupation a lieu ; elle est citée comme pièce à l'appui, et par conséquent elle n'est pas tout-à-fait étrangère à la question qui nous occupe aujourd'hui.

Les trois cours protectrices, protectrices par un étrange abus de mots; car enfin, quel est donc ce singulier droit de protection qui n'impose aucun devoir, qui donne tous les droits, qui permet au protecteur d'envahir le territoire du protégé, sans que le malheureux protégé, enlevé à ses lois, à ses magistrats, ait autre chose à faire qu'à souffrir et se taire : est-ce là de la protection?

M. Petou. C'est de l'oppression!

M. Saint-Marc Girardin. Cette constitution faite en 1815, abolie en 1833, n'est pas un fait sans importance. En effet, une occupation passe, les troupes se retirent ; mais une constitution nouvelle substituée à une ancienne, c'est une occupation permanente, c'est l'abolitition définitive de l'indépendance d'un État. Cet État est petit, je le veux; mais à quoi servent les traités si ce n'est à protéger le faible contre le fort? Quand on a 300,000 hommes et vingt vaisseaux de ligne, on peut se protéger soi-même; mais une pauvre et faible république dont le territoire a peut-être quinze lieues de long, sur cinq de large, il lui faut la force des traités, il lui faut la foi de l'Europe ; car elle seule peut la protéger. Quand vous mettez garnison dans une ville libre, vous pouvez la retirer; mais si vous lui imposez une constitution nouvelle, il n'y a plus d'évacuation possible, les troupes se retirent, la constitution ne se retire pas; par conséquent, il y a abolition de l'indépendance d'un Etat consacré par les traités de Vienne.

Je sais bien que de la part du traité de Vienne, si nous consultions son esprit réactionnaire, ce fut une inconséquence, et qu'il me soit ici permis de répondre un mot à l'honorable M. Fitz-James qui a bien voulu accorder à un discours que j'ai prononcé il y a quelque temps une attention beaucoup trop bienveillante; il me dit : Comment! c'est vous, homme gouvernemental, qui n'aimez point le désordre, qui craignez l'anarchie, qui avez horreur de la république, c'est vous qui voulez mettre une tribune politique à Varsovie. Quelle étrange inconséquence, quelle aberration d'esprit! Quoi! une tribune à Varsovie, en face de la Russie, une tribune où retentiront les accens sacrés de la langue nationale! C'est un élément de discorde, c'est raviver sans cesse les passions, c'est une inconséquence. Mais

cette inconséquence, est-ce à moi qu'il faut la reprocher? est-ce à moi, simple écrivain, député obscur, modeste professeur? Eh non! les attaques de M. le duc de Fitz-James remontent bien plus haut grâces à Dieu! ce n'est pas moi qui suis blessé. Qui donc est blessé? qui donc est inconséquent? Qui? Le congrès de Vienne, Louis XVIII, lord Castelreagh, M. de Talleyrand, tous ceux qui ont signé le traité de Vienne. Ce sont ceux-là qui sont inconséquens; ce sont ceux-là qui ont créé une tribune à Varsovie. Que dis-je! c'est Alexandre lui-même, c'est l'empereur de Russie; dans sa proclamation aux Polonais, il leur disait : Vous aurez des institutions nationales; il leur disait : Vous aurez une armée à part; votre langue nationale sera conservée.

Certes, il y a inconséquence, il y a bizarrerie, je le veux bien, je l'accorde ; mais ce n'est pas moi qui tombe dans cette inconséquence, dans cette bizarrerie; et si je suis anarchiste et républicain, en vérité je le suis en bonne compagnie.

M. Larabit. Ce n'est pas là la question; c'est un droit de la nation polonaise.

M. Saint-Marc Girardin. Il y a une bien autre inconséquence dans le traité de Vienne, et cette inconséquence était celle de l'établissement de la république de Cracovie, dont il était aussi question. Cette inconséquence, c'est l'établissement de la constitution de 1815, abolie en 1833. Cette inconséquence appartient certes à la question ; je ne m'écarte donc pas de la question, j'y suis complètement.

En effet, non seulement à Varsovie on a élevé une tribune politique, on a fait plus : entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, entre ces terres consacrées au despotisme, sur la terre même de Pologne, ravie à la Pologne, on a mis une république. Une république! Et quel siége lui a-t-on choisi? on lui a choisi la ville ancienne de Cracovie, c'est-à-dire la plus vieille capitale de Pologne, la plus pleine de souvenirs polonais; et non seulement il y avait à Cracovie une république, il y avait aussi un évêché catholique pour protester contre le schisme de la Russie; une université nationale, pour protester contre l'abolition de la langue nationale; et la tombe de Kociuszko, pour protester contre les défaites de la patrie.

Cette inconséquence du traité de Vienne, aujourd'hui, je le sais, on la corrige. Ah! messieurs, depuis 1830, il faut l'avouer, le traité de Vienne est devenu beaucoup plus logique; il n'y a plus d'erreurs de raisonnemens, tout est parfaitement concordant, et je le reconnais, la jurisprudence de ce côté a merveilleusement

corrigé le texte de la loi. En 1832 on supprime la tribune de Varsovie ; en 1833 on supprime la constitution libre de Cracovie, et par là le traité de Vienne a été ramené, en quelque sorte, à son vieil esprit, à son esprit de réaction. Messieurs, il faut enfin savoir à quoi nous en tenir sur l'interprétation du traité de Vienne. Quelle étrange interprétation ! quelle étrange jurisprudence ! Eh ! quoi, lorsque le traité de Vienne est inconséquent à notre profit, au profit des principes de la liberté, au profit de nos alliés, que fait-on ? Alors on l'abolit. Et lorsqu'il est conséquent contre nous, que fait-on ? alors on l'exécute. C'est là une jurisprudence contre laquelle nous devons hautement protester.

Non, il ne faut pas que le traité de Vienne, quand il est inconséquent d'une manière favorable aux intérêts de la France, soit aboli, et quand il l'est d'une manière défavorable aux intérêts de la France, soit maintenu rigoureusement. (*Aux extrémités.* Très bien !)

Messieurs, je dois croire, je crois que le gouvernement, de même qu'il a protesté contre le statut organique de 1832, s'est aussi élevé contre la substitution de la constitution de 1833. Je ne veux pas contrôler la constitution de 1833 à l'aide de celle de 1815; je ne veux pas montrer combien, en 1815, on était libéral, et combien on est oppressif en 1833. Mais cependant qu'il me soit permis de faire une remarque que me suggérait un des plus illustres orateurs de cette Chambre qui n'a jamais manqué à la libre défense des accusés et des malheureux : c'est que, messieurs, il ne s'agit pas seulement ici d'une question de droit politique, il ne s'agit pas seulement du traité de Vienne, il s'agit du droit individuel. Il y a eu, à l'aide de cette constitution, à l'aide de l'occupation de Cracovie, des individus qui ont été violemment arrachés à leurs lois, à leurs magistrats nationaux, dépouillés de la protection sous laquelle ils vivaient. Ainsi, si vous oubliez un instant le droit politique, le droit civil et le droit individuel viennent encore protester contre tout ce qui s'est fait à Cracovie.

Je ne réclame pas contre l'occupation de Cracovie. Cracovie a été occupée ; mais Cracovie a été évacuée, j'en rends grâces, et je dois le dire, aux représentations du gouvernement. Je crois que dans toute cette question le gouvernement a été ferme, courageux, intelligent; je connais, et j'aime à le dire à cette tribune, les sentimens d'honneur national de M. le président du conseil. Mais il reste encore une autre question.

La constitution de 1815, insérée au traité de Vienne pour avoir

les mêmes effets et la même valeur, a été abolie. C'est là-dessus que, si M. le président du conseil croit devoir s'expliquer et communiquer à la Chambre les réserves et les protestations qu'il a faites, j'écouterai, quant à moi, ses paroles avec reconnaissance.

L'orateur dont nous venons de citer les paroles n'a pas été plus heureux que M. de Mornay pour obtenir de M. le ministre des explications sur le fait grave du changement operé dans la constitution octroyée par le congrès de Vienne à la république de Cracovie. Les trois cours qui se disent *protectrices* se sont arrogé le droit de donner de nouvelles lois fondamentales à cet état, et une violation aussi flagrante des droits garantis à Cracovie a été consommée sans réclamation, sans opposition des autres cours signataires des traités de Vienne! Le royaume de Pologne est devenu *russe* par le nouveau statut organique de 1832, que la Russie lui a imposé; le dernier refuge de la nationalité polonaise a perdu son indépendance par l'abrogation de son ancienne constitution en 1833: tel est, comme l'a si bien fait observer M. Saint-Marc Girardin, le progrès effrayant de l'invasion étrangère en Pologne. Cette discussion intéressante restera à jamais mémorable, et produira son fruit. Qu'il doit être consolant pour les malheureux Polonais, de voir la grande unanimité qui préside dans tout les débats parlementaires sur les affaires de la Pologne! Tout le monde est d'accord sur la justice de la cause polonaise, tout le monde voudrait voir une Pologne libre et indépendante. Honneur aux orateurs qui usent d'une manière aussi noble du droit de parler à l'Europe! la Pologne leur est reconnaissante, et ses enfans dispersés leur témoignent leur gratitude.

Les confédérés polonais qui sont partis pour l'Angleterre ont adressé à la nation française leurs adieux en ces termes:

Adieu des confédérés polonais à la nation française.

« Au moment de quitter le territoire français, ce pays dont les habitans, par une sympathie fraternelle, ont su verser un baume consolateur sur nos plaies toujours saignantes, nous éprouvons le besoin d'exposer à la nation française les motifs qui nous forcent de quitter son sol hospitalier. Notre arrivée

en France était une protestation contre toutes les violations que nos spoliateurs se permettaient contre la Pologne opprimée. Une seule idée guidait nos pas, c'était de pouvoir y travailler au rétablissement de notre patrie, en profitant de l'expérience du malheur; la nation française applaudissait à nos efforts, et nous y encourageait par ses mandataires; le gouvernement même de la France n'entravait pas nos démarches; ses organes semi-officiels se déchaînaient ouvertement contre les atrocités commises en Pologne. C'est pour réunir les efforts de l'émigration polonaise dans un but tout national et sur une base large et conforme aux besoins de tous les habitans de la Pologne, que la confédération a été organisée au su du gouvernement français.

» Tout-à-coup les premiers signataires de l'acte de la confédération reçoivent l'ordre de quitter Paris dans trois jours. On veut les disperser sur le vaste territoire français, et on leur déclare que cette mesure est prise sur la demande des ambassadeurs des cours spoliatrices de la Pologne. Nous respectons trop la nation française pour ne pas savoir obéir aux ordres de son gouvernement, basés sur une loi (il est vrai exceptionnelle, mais toujours obligatoire); et certes, si le gouvernement français nous avait intimé l'ordre de quitter Paris comme une simple mesure de police intérieure, nous aurions eu mauvaise grâce de ne pas nous y soumettre, voyant qu'il n'y avait que nos personnes qui y étaient frappées; mais la déclaration positive que c'était sur la demande de nos ennemis qu'on voulait atteindre la confédération polonaise, le drapeau sacré de l'indépendance et de l'émancipation de la Pologne nous imposa le devoir de quitter la France, et de protester, par cet acte, comme confédérés polonais, contre cette nouvelle violation du droit des nations; oui, du droit des nations, car l'émigration polonaise est, dans le moment actuel, la seule et unique représentation de la nation polonaise; elle n'est ni un parti, ni une faction qui conspire contre sa patrie, elle est la nation, elle recèle de droit et de fait, jusqu'au rétablissement de la Pologne indépendante, la souveraineté du peuple polonais; c'est à elle aussi qu'est confié le devoir de délivrer la Pologne du joug de ses enva-

hisseurs, et la confédération polonaise en est une émanation.

» Habitans de la France, vous applaudirez, nous n'en doutons pas, à la conduite que nous avons tenue. Notre départ ne diminue en rien les sentimens de fraternité et de reconnaissance que nous vous avons voués. Un jour viendra, et peut-être n'est-il pas éloigné, où votre gouvernement se rappellera aussi que la Pologne a toujours été la fidèle alliée de la France, et cette ancienne sympathie fraternelle qui unit nos deux nations trouvera encore des champs de Hohenlenden, Friedland, Poristourk et Mojaisk, pour y briller dans son ancienne splendeur.

» Recevez nos adieux, et nos vœux pour le bonheur de la France,

» Au nom des Polonais confédérés,

» Le général Dwernicki, Jean Ledochowski,

» Léon Stempowski. »

Dans la rade de Boulogne-sur-Mer, à bord du *Royal Sovereign*, 3 mai 1836.

Nous allons signaler un nouvel abus du pouvoir, qui porte atteinte à l'émigration polonaise déjà si décimée, et qui n'aurait pas existé sans la loi exceptionnelle du 21 avril. On vient de dresser, dans les bureaux de la police, une liste de réfugiés polonais auxquels on a intimé l'ordre de quitter Paris dans le délai de six jours. Plus de trente d'entre eux, parmi lesquels se trouvent deux nonces polonais, se voient ainsi expulsés de la capitale sans avoir aucunement donné lieu à cet acte arbitraire. Les renseignemens que nous avons pris, et dont nous pouvons garantir l'exactitude, nous apprennent que cette mesure doit frapper ceux des réfugiés qui ne sont pas encore parvenus à se placer, à trouver quelque occupation fixe, et que pour rendre cette rigueur moins ostensible, deux cent cinquante environ seront expulsés en plusieurs fois. Le gouvernement donc sévit contre des hommes tranquilles, qui ne lui donnent aucun sujet d'inquiétude, il les enlève d'une ville où plusieurs années de résidence les attachent, où ils ont des amis, des compatriotes, où ils se livrent à l'étude pour être un jour utiles à leur patrie. Et cette mesure est prise

uniquement dans le but de diminuer le nombre des réfugiés à Paris. Nous ne pouvons trop protester contre un abus d'autorité aussi flagrant. Qu'on sévisse contre des hommes turbulens et de mauvaise vie; qu'on les expulse de Paris et même de la France, on agira avec plus ou moins de justice; mais user de rigueur envers des hommes paisibles, procéder avec eux arbitrairement, sans égard pour leur position déjà si malheureuse, les parquer sans motif dans telle ou telle localité, les pourchasser d'un endroit dans un autre, c'est agir avec violence, sans discernement, c'est abuser étrangement de l'infortune et du pouvoir exceptionnel dont le gouvernement est provisoirement armé envers les réfugiés; c'est confondre les bons avec les mauvais, et jeter ainsi du découragement et du trouble dans les esprits. A peine avons-nous vu trente confédérés polonais expulsés de Paris que voici encore aujourd'hui une nouvelle expulsion qui doit être suivie de plusieurs autres. Espérons que le gouvernement s'arrêtera dans cette voie tracassière, inhospitalière, qui coïncide si mal avec les sympathies de la France, avec l'attitude calme des réfugiés, qui, nous le disons avec fierté, sont demeurés complètement étrangers à tous les complots, à toutes les sociétés secrètes, dont la répression est devenue si nécessaire pour le gouvernement. Dans l'exécution même de cette nouvelle mesure, la police a commis plusieurs graves erreurs; ainsi, plus d'un réfugié travaillant dans un atelier, gagnant honorablement sa vie, et suppléant par son travail aux faibles subsides qui lui sont alloués, a reçu l'ordre de quitter Paris dans six jours. Ce n'est donc pas assez que l'ordre en lui-même soit injuste, faut-il qu'il y ait abus jusque dans l'exécution? Nous ne pouvons assez appeler l'attention du gouvernement sur des méprises assez fréquentes, qui sont l'occasion de grandes injustices. Un exemple récent ne le prouve que trop bien. Un jeune réfugié polonais, dont nous connaissons le nom et la personne, reçoit l'ordre de quitter Paris, comme capable de *troubler la tranquillité de l'Etat;* aussitôt que le jeune homme est informé de son sort, l'autorité est avertie qu'une erreur a été commise à l'égard de ce réfugié, d'une conduite irréprochable, et mille preuves officielles viennent

démontrer à l'administration que ce Polonais incriminé est un des plus studieux et des plus tranquilles. L'erreur a été reconnue, mais l'ordre, une fois donné, n'a pas été révoqué, et le malheureux jeune homme, victime d'une bévue, se voit aujourd'hui privé du travail qu'il s'était procuré avec tant de peine. Nous nous bornerons, pour le moment, à mentionner ces faits, mais en prenant l'engagement, pour l'avenir, de ne jamais reculer devant des révélations de ce genre, et de continuer à dénoncer à l'opinion publique tous les abus du pouvoir exercés impunément sur les malheureux réfugiés.

La formation du régiment de lanciers polonais se poursuit avec zèle, un escadron est déjà formé et se trouve prêt à combattre. Les officiers de ce régiment, adjoint à la division auxiliaire française, ont offert au général Cordova le titre de colonel-général du régiment, et lui ont adressé la lettre suivante :

A M. le lieutenant-général Cordova, général en chef de l'armée du nord et de la réserve, vice-roi de Navarre, etc.

Général,

Les officiers de la légion, connaissant tout l'intérêt que vous prenez à l'organisation du régiment de lanciers polonais, viennent, avec l'approbation du brave général Bernelle, vous prier d'accepter le titre de colonel-général de ce régiment. Ils espèrent que vous trouverez dans leur conduite passée la garantie de celle qu'ils tiendront à l'avenir, et que, jaloux de l'honneur de votre régiment, vous lui fournirez l'occasion de combattre les ennemis des libertés publiques, et de se rendre digne de la gloire d'être attaché à vos hautes destinées.

Agréez, etc.

Les officiers supérieurs délégués.

Signés : Bernelle, colonel-général de la légion étrangère ; Horain, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la division ; Eros d'Avenas, lieutenant-colonel à la légion ; Magnier, lieutenant-colonel à la légion ; Drouault, Ferrari, Dumesnil, Malet, Godeau, Montalègre, Pierrot, officiers supérieurs.

Voici la réponse du général Cordova :

Messieurs,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'adresser, le 26 avril dernier, de Larrasoana, pour me décerner le titre de colonel-général du régiment de lanciers polonais qui vient d'être créé, et qui fait partie de la légion auxiliaire française aux ordres de votre digne général Bernelle.

Messieurs, je ne saurais vous exprimer tout le plaisir et toute la reconnaissance que j'ai éprouvés par cette marque de votre estime et de votre confiance. A jamais célèbres dans la plus belle page militaire du monde par leur grande bravoure et leur loyauté, les guerriers polonais l'ont illustrée, et ont en même temps rendu plus intéressans le sort et les malheurs d'un grand peuple; puissent ils atteindre les hautes destinées que tous les cœurs généreux leur souhaitent, que le courage et les vertus de ses nobles enfans lui assurent, que ses droits et les grandes sympathies lui promettent.

J'accepte, messieurs, le beau titre qui m'attache encore à vous comme à un camarade, mais je ne le porterai avec tout l'orgueil qu'il m'inspire que le jour où, à la tête de notre régiment, nous ferons savoir à l'Europe que la valeur et la gloire, la fidélité et la victoire, n'ont pas encore abandonné les nobles enfans et les belles couleurs de la Pologne.

C'est sur ces sentimens que vous pouvez compter, mes chers camarades, sur le dévoûment et l'amitié de votre colonel-général, en agréant ceux de ma considération distinguée.

Le lieutenant-général, signé, CORDOVA.

Le général Cordova a envoyé aux lanciers polonais un drapeau qui rappelle à la fois la Pologne, la France et l'Espagne. La légion étrangère, dont fait partie le bataillon polonais organisé en Afrique, s'est distingué dans plusieurs combats, et spécialement dans celui du 16 et du 17 janvier. M. Thadée Horain est le commandant de ce bataillon, il vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel, chef de l'état-major de la division. Cet officier, ainsi que plusieurs autres officiers et soldats polonais, ont reçu la croix de Ferdinand sur le champ de bataille. La division auxiliaire française va être composée de dix mille hommes.

Les réfugiés expulsés de Cracovie, après un séjour de quelques semaines à Trieste, se sont embarqués pour la France. Quatre détachemens sont arrivés à Marseille. M. Januszewicz, dont nous avons parlé dans notre dernière livraison, ainsi que MM. Milkowski, Romuald prince Giédroyc, Louis

Viercinski, arrêtés sur la réquisition de la Russie, n'ont pas encore recouvré leur liberté; on a même arrêté deux autres réfugiés, MM. Terlecki et Okorski. Toutes les démarches de M. Levasseur, consul de France, faites en faveur des captifs, ont été jusqu'à présent infructueuses. Les réfugiés débarqués à Marseille ont été dirigés sur Privas, sur plusieurs autres villes du département de l'Ardèche, et sur Valence (Drôme). M. Wieloglowski, dont l'arrivée à Strasbourg a été annoncée, est le neveu de l'ex-président du sénat de Cracovie. Nous renvoyons le lecteur, pour d'autres intéressans détails, à notre correspondance privée, qui contient une lettre de Cracovie.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs une nouvelle preuve de l'esprit studieux des réfugiés. Plusieurs d'entre eux viennent d'obtenir des prix dans différens établissemens C'est ainsi que dans l'École centrale de Arts-et-Métiers, à Paris, et dans l'Institut Agronomique de Grignon, les travaux des jeunes Polonais ont été couronnés. Tandis que d'un côté l'émigration s'enrichit en membres studieux, qui emploient d'une manière aussi utile les momens de leur exil, d'un autre, ses rangs s'éclaircissent par les ravages de la mort. La Pologne a fait récemment une perte des plus douloureuses, dans la personne de la comtesse Claudine Potocka, issue de la famille des Dzialynski, née en 1802, à Konarzew, dans le duché de Posen, et décédée le 8 juin, à Genève. La vie de cette femme illustre a été une série d'actions patriotiques et de bienfaits. Elle s'est dépouillée d'une brillante fortune pour le bien de ses compatriotes; elle soignait les malades, elle pansait les blessés. Elle est venue, de sa paisible retraite, épouser le mouvement national de 1830, et, par son grand dévouement à la cause de son pays, elle a su lui rendre des services qui lui ont attaché tous les cœurs de ses compatriotes. Nous profiterons de la première occasion pour donner les détails intéressans d'une vie consacrée aux sentimens les plus purs et les plus nobles. Le 17 du mois courant, dans l'église de Saint-Louis d'Antin, une cérémonie funèbre a eu lieu en honneur de la défunte. Un ecclésiastique polonais a célébré l'office, et presque tous les réfugiés polonais y ont assisté.

La mort vient de frapper, à Lyon, un des amis les plus

chauds de la Pologne en France, M. Auguste Perret, qui a pris une part si active dans la formation de la Société du *Bazar Polonais*, à Lyon. Cette perte sera vivement sentie par les réfugiés qui, dans toutes les circonstances, ont trouvé dans M. Perret un ami et un protecteur. Ses dépouilles mortelles ont été portées par les Polonais résidans à Lyon au lieu consacré à son repos éternel.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Cracovie, 10 mai 1836.

Après l'évacuation partielle des troupes étrangères, nous avons encore, à Cracovie, 500 hommes d'infanterie, 100 hussards et 4 canons, qui restent, sous prétexte que la milice n'est pas encore formée. Cette milice s'organise très lentement. Le résident autrichien, qui n'est pas encore de retour, doit, dit-on, apporter la nomination de commandant de la milice de Cracovie à un nommé Wilamowski de Galicie, qui a été au service militaire de l'Autriche; il devait aussi en apporter celle de M. Sluzewski à la direction de la police... Une médaille satirique, consacrée aux Russes, vient de paraître; on y lit d'un côté : « *Pour la prise de Cracovie*, le 17 février; » sur le revers se trouve cette inscription : « *Aux vils serviteurs*, » avec l'emblème du *knout*. Les résidens insistaient pour que le sénat demandât que toute la garnison autrichienne pût rester à Cracovie; le sénateur Mieroszewski s'est vivement opposé à cette mesure. Les paysans, d'abord, redoutaient beaucoup les soldats russes; mais plus tard ils les nourrissaient par pitié... La poste aux lettres rapportait à Cracovie un revenu annuel de 20,000 florins par an; il y a quinze jours, le sénat a reçu une communication de Varsovie, par laquelle le gouvernement russe annonce qu'il établit à Cracovie une poste,

sans aucun dédommagement pour la ville. Dans ce but un employé de poste est arrivé de Varsovie. Les expulsés étaient au nombre de 743, à Podgorzé, d'après la liste officielle, 500 ont été envoyés à Trieste, 40 demeurent encore à Podgorzé, le reste a été renvoyé en Pologne avec femmes et enfans. On a procédé avec barbarie dans les recherches des réfugiés et leur transportation. La femme d'un ouvrier, qu'on amenait avec ses six enfans en Pologne, est morte subitement de frayeur en traversant le pont. Une autre femme, escortée par des hussards avec des sabres nus, est accouchée d'un enfant dans la charrette où elle se trouvait.

A Varsovie, le conseiller d'État, Starynkiewicz, traduit, pour l'empereur Nicolas, l'ouvrage de Mochnacki; c'est un Russe très instruit, qui a donné la réponse suivante quand on lui demandait familièrement : « Si les Polonais seront toujours dans un état aussi malheureux? — Il iront de mal en pis, car la Pologne ne peut être aujourd'hui gouvernée que par les hommes les plus vils parmi les Russes et les Polonais.»

NOUVELLES DIVERSES.

Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier la nouvelle suivante, donnée par les journaux, qu'un complot a été découvert, à Wilna, sous la forme d'une société religieuse, disséminée en Lithuanie et dans les provinces limitrophes. Le but de la société devait, dit-on, être le même que celui de l'association allemande *Tugenbund.* On a arrêté dix-sept personnes. Nous croyons que c'est un des mille bruits que fait courir la Russie pour avoir des nouveaux prétextes de persécution en Pologne.

— L'empereur Nicolas a nommé une commission présidée par le général Fench, dans le but de fixer les relations des seigneurs avec leurs paysans en Pologne.

— Le colonel russe Banow, chef d'état-major d'un corps moldave, a reçu l'ordre d'aller en Servie, pour organiser l'armée de ce

pays sur le pied russe ; cette armée se compose de 5,000 hommes, qui pourront être d'une grande utilité à la Russie.

— Les nouvelles d'Odessa les plus récentes parlent de nouveaux avantages remportés par les Circassiens sur les Russes, près de la rivière Terek. Ces derniers ont perdu un convoi de vivres escorté par deux cents lanciers, près du village Achlik. Des officiers polonais dirigent les attaques des Circassiens ; on cite surtout, parmi eux, un nommé P....., pour la tête duquel le baron Rosen, commandant en chef de l'armée du Caucase, a promis une somme très considérable.

— Il n'y a point de ville en Europe où la cause polonaise ne compte de nombreux amis. A Berlin, lors du séjour des princes français, des cris dans la foule ont plusieurs fois retenti de : *Vive la Pologne!*

— M. Constantin Malczewski fut condamné, par le grand-duc Constantin, à être enfermé dans la forteresse de Zamosc, pour un duel avec le prince Galitzin. Le prisonnier s'échappa de la forteresse, si bien que, pendant vingt ans, personne ne savait en Pologne où il se trouvait. Nous venons d'apprendre que M. Malczewski est lieutenant-colonel dans le corps des officiers du génie au service mexicain ; il est connu sous le nom de *Tarnaw*. Après avoir épousé, à Matamoras, une veuve très riche, il s'est établi dans le Mexique. M. Malczewski a eu le bonheur de voir plusieurs de ses compatriotes réfugiés qui sont allés dans le Mexique, mais il a perdu l'usage de la langue polonaise ; il ne se rappelle que deux vers de Felinski, qui sont restés gravés dans sa mémoire.

— Un soldat polonais, réfugié à Portsmouth, a épousé une fille qui lui a apporté en dot 22,500 francs.

— Parmi les députés hongrois dévoués à la Pologne, se distingue surtout M. Borszytki ; c'est lui qui a proposé plusieurs fois à la diète d'intervenir en faveur de la Pologne.

— Le prince Antoine Sulkowski vient de mourir. Le prince a été considéré comme intermédiaire entre le gouvernement prussien et le duché de Posen, dont il était un des habitans. Il a reçu le grade de général, sous Napoléon, et après la mort du prince Joseph Poniatowski, il fut nommé général en chef de l'armée polonaise.

— M. O'Connel a prononcé, le 5 de ce mois, à Ipswich, un discours où, après avoir consacré à la Pologne des paroles de vive sympathie, il a dit : « Que les malheurs de la Pologne ne datent

que depuis quelques années, tandis que ceux de l'Irlande datent de plusieurs siècles. » Quelle ignorance grossière de l'histoire de Pologne, dans un de ses amis qui se dit le plus dévoué à la cause polonaise!

— Les dernières nouvelles des États-unis d'Amérique, relatives aux réfugiés polonais, sont très intéressantes; elles nous apprennent que la plupart se livrent aux travaux manufacturiers, où ils excellent, au point d'inspirer un sentiment de jalousie dans les indigènes. Le gouvernement américain ne fait rien pour la colonie polonaise, et sans son appui. 2,800 arpens de terre, accordés aux Polonais, dans le pays des Illinois, ne peuvent être exploités. Une bibliothèque polonaise vient d'être fondée, à Philadelphie, par les soins des réfugiés. Les personnes qui voudraient lui envoyer des livres sont priés de les adresser, par l'entremise du libraire Arthus Bertrand, à Paris, *à M. Rosienkiewicz, bibliothécaire, à Philadelphie, n.° 105, (pour la bibliothèque polonaise).*

— Le jour anniversaire de la mort de Shakespeare, à Strafford, un acteur américain, nommé Jones, dans un discours prononcé devant un club *Shakespearien*, a parlé de la traduction polonaise des œuvres de Shakespeare, et des principaux acteurs de la Pologne. Les paroles que l'orateur a consacrées à cette nation furent inspirées par une profonde sympathie. M. Jones enrôlait, pendant la révolution polonaise, des jeunes gens, à New-York avec lesquels il se proposait de venir à Varsovie.

— Une famille d'artistes polonais de Cracovie, nommée Kontzki, digne, sous tous les rapports, d'intérêt, se trouve en ce moment à Paris; elle se compose de quatre garçons et d'une fille, qui tous ont un talent distingué pour la musique. Le concert qui a été donné à l'Hôtel-de-Ville a soutenu dignement leur réputation.

— Nous pouvons dire, avec connaissance de cause, qu'il est inexact qu'un grand nombre de Polonais se soient inscrits, à Londres, sur la liste des confédérés, et que le gouvernement anglais leur aurait accordé une protection toute spéciale.

— Le *Mercure de Souabe* parle de l'arrestation, en Hongrie, d'un comte Malachowski, mais il ne garantit pas cette nouvelle.

— Le gouvernement français appuie, comme on l'affirme, les réclamations de lord Posomby, à Constantinople, dans l'affaire de M. Churchil.

— Des lettres de Saint-Pétersbourg annoncent qu'une vive contestation aurait eu lieu, le 2 juin, entre M. de Nesselrode et lord

Durham, au sujet de la conduite équivoque de l'ambassadeur russe à Constantinople. Lord Durham a insisté sur le rappel de M. Boutenieff. M. de Barante a interposé ses bons offices ; M. de Nesselrode, tout en contestant la validité des témoignages, a répondu que la satisfaction serait accordée si les faits étaient constatés.

— On écrit de Lausane que des réfugiés politiques de divers pays, au nombre de 93, impliqués dans l'affaire de la conspiration de Grenade, près de Soleure, ont reçu l'ordre de quitter la Suisse.

— Sept Polonais, qui ont pris une part active à l'expédition des campagnards contre la ville de Bâle, au mois d'août 1833, en dirigeant leur artillerie, viennent d'être reçus bourgeois de Bâle-Campagne.

— Dans une de nos livraisons précédentes, nous avons parlé des sociétés polonaises existantes à Paris ; nous nous bornerons donc à ajouter les détails suivans :

1° La *Société des études*, présidée par le prince Czartoryski, fondée le 29 décembre 1832, dans le but de donner aux enfans polonais une éducation nationale, a publié son compte-rendu, d'après lequel sa recette monte à 39,376 fr. 76 cent. ; sa dépense à 34,344 fr. 1 cent. Cette société a fondé les deux écoles polonaises de Nancy et d'Orléans.

2° La *Société littéraire polonaise*, qui existe depuis quatre ans, et qui a le même président que celle des *Études*, monte, pour la recette, à 1,552 fr. ; pour la dépense à 1,576 fr.

3° La *Société polytechnique* est présidée par le général Bem, et fondée l'an 1835, dans le but de procurer aux réfugiés des occupations, soit industrielles, soit littéraires, soit commerciales, capables de leur assurer quelques moyens d'existence. Le budget de l'année qui vient d'expirer est le suivant : recettes, 11,480 fr. 97 c.

4° La commisson chargée de la distribution des fonds de l'émigration, provenant des souscriptions et des épargnes des réfugiés, a eu, depuis le 1er avril de 1834 jusqu'au 29 février 1836, une recette de 39,753 fr. 2 cent., et une dépense de 38,093 fr. 66 cent.

Nous avons cru devoir un peu retarder cette dernière livraison, qui termine le volume, afin de pouvoir donner deux feuilles et demie de plus à nos abonnés.

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU POLONAIS

DANS SA TROISIÈME ANNÉE.

Avant de commencer notre quatrième année et notre VII[e] volume, nous croyons devoir rendre compte à nos lecteurs de la marche qu'a suivie *le Polonais* dans sa troisième année d'existence; nous le croyons d'autant plus nécessaire, que de nouvelles améliorations sont projetées, et seront probablement introduites dans le journal.

Le Polonais, devenu journal des *intérêts de l'Europe*, a vu s'ouvrir devant lui un vaste champ; il a eu plusieurs nationalités à défendre; mais il s'est attaché, comme il l'avait promis, spécialement à celles qui gémissent sous l'oppression étrangère. Ainsi, après la Pologne, l'Italie a fixé son attention d'une manière toute particulière; et avec l'assistance d'écrivains distingués, en grande partie de ce pays, l'histoire contemporaine de l'Italie a été tracée par une main habile, et des révélations curieuses ont été mises au grand jour. La cause polonaise, qui a toujours formé le but principal de cet organe, a gagné ainsi des auxiliaires, et considérée comme futur noyau de l'indépendance des peuples, comme la *terre promise* aux hommes vraiment patriotes, dans sa noble confraternité avec les autres nations veuves de leur indépendance, elle offrait un nouvel intérêt aux hommes aux sentimens nobles de tous les pays. C'est

sur cette voie qu'il faudrait encore marcher pour rendre des services éminens à la belle cause de la Pologne, c'est en rattachant à cette nationalité les intérêts européens qu'on peut encore hâter le moment de sa régénération.

Mais pour bien répondre à un but aussi élevé, pour embrasser un cercle d'une si grande étendue, il devient nécessaire d'exposer ces intérêts généraux de l'Europe aussi fréquemment que possible, et surtout de ne pas être gêné matériellement par l'espace, et voilà ce que *le Polonais* se propose de faire, en consacrant tout le trimestre prochain à ces améliorations devenues indispensables au milieu des encouragemens et des preuves de vive sympathie qu'il a trouvé parmi les hommes les plus éclairés des différens États.

Fidèles à la marche politique que nous nous sommes tracée, et que nous avons exposée dans notre quatrième volume, nous avons tâché d'envisager toutes les questions en dehors de l'esprit de parti qui, en s'insinuant dans un organe de la publicité, en compromet l'indépendance, et devient un des plus grands obstacles à ce qu'il exerce une haute influence politique. C'est ainsi que nous avons accueilli les sympathies pour la Pologne, de quelque source qu'elle provinssent ; c'est encore dans le même esprit que nous nous sommes interposés comme intermédiaires entre le gouvernement et les réfugiés, que nous avons examiné la conduite du cabinet dans sa politique extérieure. Ennemis d'une opposition systématique, nous avons été inflexibles et sévères toutes les fois que le gouvernement déviait d'une voie que nous considérions comme la plus favorable aux intérêts de la France et des nations auxquelles, par des traités, elle avait garanti leur nationalité. Dans notre examen politique, nous n'avons pas non plus abandonné la partie philosophique ; et des questions sociales du premier ordre ont été traitées et développées par des écrivains illustres, qui ont bien voulu prêter l'appui de leur talent et de leur longue expérience au *Polonais*. Souvent, dans cette franche ana

lyse, il fallait combattre les idées favorites du siècle, il fallait renoncer, pour le moment, à la popularité, mais notre mission était toujours au-dessus de ces considérations, et l'amour de la vérité l'emportait sur ces obstacles du jour, qui rétrécissent son action tout en flattant des préjugés enracinés, que l'on n'ose combattre pour ne pas se dépopulariser aux yeux des masses. Quant aux principes de morale publique, nous les avons considérées comme étroitement liées avec la religion, qui, selon nous, est le plus puissant auxiliaire des peuples, la conservatrice de leur bien-être physique et moral, de leur indépendance et de leur nationalité ; c'est dans cet esprit que nous avons accueilli tous les articles qui s'inspiraient de ce sentiment, qui exposaient les griefs des peuples martyrs de leur patriotisme et de leur foi.

La diplomatie jouant un rôle aussi grand dans toutes les relations inter-nationales, a fixé spécialement notre attention sous le rapport de ses principes fondamentaux. Nous avons combattu la vieille diplomatie de l'Europe, cette espèce de fantôme séculaire, qui continue à braver, avec une sorte d'impudence, la vérité et la morale, et qui fait consister tout son mérite dans l'astuce et la mauvaise foi, ce qui, dans la langue ordinaire, est synonyme de l'habileté. Nous avons plaidé la cause de la publicité en matière diplomatique, tout en respectant une réserve consciencieuse, exigée dans certains cas par les circonstances.

La pensée qui a présidé à la fondation du *Polonais* a été toute d'amour, de bienfaisance, de patriotisme ; ce journal s'est donc placé complètement en dehors des entreprises de librairie. Voici ce que nous avons dit à ce sujet dans notre compte-rendu, avant d'entrer dans notre IIIe année (1) : « Jamais ses fondateurs ne songèrent à en faire un objet de spéculation, heureux qu'ils étaient de consacrer

(1) Voir *le Polonais*, t. IV, p. 334.

leurs veilles à une cause aussi belle ! Leur unique ambition, leur plus douce récompense, serait d'alléger par leurs travaux l'infortune des hommes qui n'ont rien eu à refuser à leur mère-patrie, et qui sont fiers de lui avoir immolé leur fortune, leur position sociale, tout enfin, jusqu'à leur repos.»

Conçu dans un esprit de convenance parlementaire et de modération, dans sa carrière éminemment conciliatrice, *le Polonais* ne devait guère espérer d'avoir à lutter contre des ennemis, sinon contre les gouvernemens despotiques agresseurs. Aussi les attaques contre ce journal ont été rares et faiblement dirigées, et les assaillans, voyant le peu d'impression produit par leurs attaques, leur parfaite inutilité, et une tentative de polémique échouée, se lassèrent bientôt de leur hostilité.

Le Polonais a rappelé son titre par une série de différens articles consacrés à la Pologne, considérée, comme nous l'avons dit dans notre prospectus, d'abord en elle-même, puis dans ses rapports avec la Russie, la France et l'Angleterre, dans ses rapports avec les intérêts de tous les peuples, enfin avec la liberté et la civilisation générales. Une chronique polonaise mensuelle, puisée dans les sources les plus officielles, a mis au courant nos lecteurs des actes du gouvernement russe, des persécutions dirigées contre la malheureuse Pologne, et de tous les détails les plus intéressans relatifs, soit à la *Pologne soumise*, soit à la *Pologne proscrite*. Un grand soin en tout a été apporté au compte-rendu des discussions parlementaires au sujet de la Pologne. Les discours des orateurs ont toujours été cités textuellement d'après *le Moniteur*.

La *chronique générale* du mois a composé un vaste répertoire des principaux événemens politiques en Europe, groupés de manière à faire un ensemble dans lequel on pouvait juger de l'attitude respective des cabinets les uns envers les autres.

La *Correspondance privée* a servi de complément aux deux chroniques, et était comme une pièce justificative écrite par un correspondant digne de foi. Il n'y a presque pas de nation qui n'ait fourni un collaborateur au *Polonais*, c'est ainsi que de Stockholm jusqu'à Bucharest, des amis de la Pologne ont bien voulu se rallier à notre bannière, sur laquelle on lit ces mots : *Indépendance*, *Liberté sage*, *Religion, Union intellectuelle des nations*. Nous regrettons de ne pas pouvoir citer les noms de tous nos collaborateurs qui ont noblement secondé nos efforts. Nous nous bornerons à quelques uns, ce sont MM. Ballanche, Comet de Montalembert, Sainte-Beuve, baron d'Eckstein, le commandant Pinheiro Fereira, le marquis Miraflores, le comte Mamiani, MM. Orioli, Tommasèo, Canuti, Bannister, etc., etc. L'élite des écrivains polonais a pris une part active à la rédaction du Polonais ; nous nous abstenons, pour le moment, de citer leurs noms, ainsi que ceux des autres collaborateurs étrangers, n'ayant pas encore reçu l'autorisation de le faire. Plusieurs de ces noms sont déjà connus à nos lecteurs. Les sections dans lesquelles se rangent les articles des deux derniers volumes de la troisième année sont les suivantes :

Politique ; Philosophie politique, Estétique, Histoire, Histoire contemporaine, Littérature, Poésie, Illustrations polonaises, Variétés, Correspondance privée, Chronique générale, Chronique polonaise, Nouvelles diverses.

Malgré les frais bien au-dessus de la valeur des abonnemens, nous n'avons jamais manqué d'ajouter un ou deux supplémens toutes les fois que l'importance des matières l'exigeait. C'est ainsi que le VIe tome est moitié plus volumineux qu'il ne devrait l'être.

Nous terminerons notre compte-rendu en témoignant notre gratitude à nos honorables amis qui ont bien voulu nous seconder dans nos efforts, et à la presse qui a montré toujours au *Polonais* une vive sympathie. Nous espérons,

dans trois mois, reprendre la plume et recommencer nos travaux sur une échelle plus grande, sous une forme peut-être mieux adaptée à l'excessive abondance des matières qui se présente à un organe consacré aux intérêts de l'Europe, qui, nous aimons à le croire, ne sera point inutile, comme recueil de matériaux de l'histoire contemporaine des États de l'Europe et surtout de la Pologne.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

POLITIQUE.

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

HISTOIRE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

VARIÉTÉS.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

CHRONIQUE POLONAISE.

NOUVELLES DIVERSES.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

POLITIQUE.

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

ESTÉTIQUE.

HISTOIRE.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

LITTÉRATURE.

ILLUSTRATIONS POLONAISES.

VARIÉTÉS.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

CHRONIQUE POLONAISE.

NOUVELLES DIVERSES.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

AVIS AUX ABONNÉS.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré le 31 décembre dernier, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans la réception du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

POUR TOUTE LA FRANCE.		POUR L'ÉTRANGER.	
Six mois.................	8 fr.	Six mois	12 fr.
Un an....................	15 fr.	Un an	20 fr.

En Angleterre, six mois 12 schellings, un an 20 schellings.

ON SOUSCRIT A PARIS,

AU BUREAU DU POLONAIS,

A LA LIBRAIRIE POLONAISE, RUE DES MARAIS-S.-GERMAIN, N° 17 bis.

TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, 17.
HECTOR BOSSANGE, quai Voltaire, 11.
PAULIN, rue de Seine, 6.
GALIGNANI, rue Vivienne, 18.

A L'ÉTRANGER:

AMSTERDAM........ *Muller et Comp.*
BALE............. *Schweighaeuser.*
BERLIN....... *Duncker et Humblot.*
BRESLAU............. *G. Th. Korn.*
BRUXELLES Au bureau de l'*Union Cath.*
CARLSBAD.............. *Franiek.*
COPENHAGUE.......... *Gyldendahl.*
DRESDE................ *Arnold.*
FRANCFORT.......... *Jugel, Jaeger.*
GENÈVE........... *Ab. Cherbuliez.*
HAMBOURG..... *Hoffmann et Campe.*
LEIPZIG.. *Brockhaus, Cnobloch, Dyck.*
LÉOPOL............... *Milkowski.*
LONDRES.............. *Ridgeway.*
KŒNIGSBER .... *Borntræger.*
MANHEIM.......... *Schwan et Gœtz.*
MUNICH................ *Lindauer.*
NEW-YORK....... *Berard et Mondon.*
NOUVELLE-ORLÉANS...... *Boismarre.*
NUREMBERG................ *Campe.*
PESTH......... *Wigand, Hartleben.*
POSEN............. *Mittler, Munk.*
PRAGUE.................... *Calve*
PRESBOURG.............. *Wigand.*
STOCKHOLM... *Normann et Engstrœm.*
STUTTGARD.... *Schweitzerbart, Cotta.*
VIENNE..... *Rohrmann et Schweigerd.*
ZURICH...... *Orell, Fussli et Comp.*

Et chez les principaux Libraires et Directeurs des Postes.

AVIS ESSENTIEL.

La Direction du *Polonais*, désirant être informée de toutes les publications, de quelque nature qu'elles soient, relatives à la Pologne, invite les Libraires et les Éditeurs de France et de l'étranger à lui faire connaître les ouvrages qu'ils publient, ou à lui en envoyer un exemplaire.

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction doit être envoyé franc de port *au Directeur du* Polonais, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, rue du Colombier, 30, à Paris.


TOME VI.
R. — N° XXXI.
LE
ONA
RNAL
de l'E
RIGÉ
LA DIÈTE POLO
RIS.
OU POLON
ES-VICTOIRES, N° 7
836.



germ ble qui aurait
cette mmes résiste-
raien raient pas de
leur re cette vio-
lation chine sociale
s'arré ont on aurait
altére admirable de
ses p elques roues
jetées est impossi-
ble, c rait de toute
part s avions con-
fié nc os mains in-
tellige nous aurions
tiré s ultivateur de
la ter et le poète.
Nous ns, vous ne
nous gnement uni-
verse maudits de
nos v

L'a osait l'entre-
prenc oir, a posé
ses b route assez
étroit de s'égarer
et de servation de
l'espè peuple des
abeill es, et celles-
ci de reste à tout
jamai re s'élève sur
tout c mais il a mis
un al la nation qui
tente ber à un seul
et mc s'apercevrait
bient pire peu du-
rable r un temps
donn *inimum* : car